VIANNEY BÉLANGER
Relieur

HOCHELAGA

845.9

3-3-12-10M-10-53-63288 343080

LES GERBES

Société des Conférences
Ottawa

LES HEURES LITTÉRAIRES

Librairie d'Action
canadienne-française Ltée

LES HEURES LITTÉRAIRES

Nihil obstat:

SYLVIO CORBEIL, ptre,

Can. Censor.

Ottawae, 12ª die Junii 1929.

Imprimatur:

† GUILLAUME FORBES,

Arch. d'Ottawa.

Ottawa, 14 juin 1929.

Droits réservés, Ottawa, 1929.

LES HEURES LITTÉRAIRES

Librairie d'Action
canadienne-française Ltée

1929

HO

343080

CONFÉRENCES PRONONCÉES

DEVANT LA

Société des Conférences de l'Université d'Ottawa au cours de l'année académique 1928-29

SOMMAIRE

Mgr L.-A. PAQUET, P.A., V.G. *Un grand chef.*

Fulgence CHARPENTIER..... *Trois humoristes canadiens.*

R. P. C. FOREST, O. P..... *L'action sociale de la femme.*

R. P. C. LATOUR, O.M.I. *Pie X le musicien.*

Séraphin MARION..... *La Société des Nations.*

R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P... *La littérature des convertis.*

" Lex nostra veritas "

AVERTISSEMENT

Avec la publication du présent volume se réalise un voeu que formulèrent, à maintes reprises, les membres et les amis de la Société des Conférences de l'Université d'Ottawa.

Que de fois, en effet, à l'issue de nos réunions, on manifesta le désir de lire, à tête reposée, dans la paix du foyer, ces conférences que l'on venait d'entendre et dont quelques-unes, affirmait-on, méritaient de connaître mieux qu'une heure brève de succès éphémère. L'exécutif de la Société des Conférences est heureux d'acquiescer aujourd'hui à une demande qui l'honore et d'offrir enfin au public lettré du Canada, sous forme d'un volume élégant, le texte même de la majorité des conférences prononcées dans la salle académique de l'Université, au cours de l'année scolaire 1928-29.

La modicité de nos ressources n'autorisait guère une semblable initiative. Mais un concours exceptionnel de circonstances heureuses invita l'exécutif à tirer parti de la si haute collaboration que de puis-

sants personnages, tant religieux que laïcs, voulaient bien lui accorder.

Il convient de mentionner tout d'abord l'encouragement personnel et si efficace reçu de S. Exc. Mgr Andrea Cassulo, Délégué Apostolique au Canada et à Terre-Neuve. A notre séance d'ouverture, en octobre dernier, alors que Mgr Paquet eut l'obligeance de consacrer par sa conférence les prémices de nos labeurs et d'en marquer ainsi toute l'importance, Son Excellence daigna accepter, malgré les multiples occupations de son auguste charge, la présidence d'honneur de cette réunion. Au cours d'une paternelle allocution, Elle demanda à l'auditoire d'accroître le champ d'action de la société et de hâter ainsi le jour où pourrait s'effectuer la publication des conférences. Cet appel significatif — et la bénédiction qui clôtura la réunion — ne pouvaient demeurer sans lendemain. Aussi bien, les succès qui, dans la suite, couronnèrent tous nos efforts doivent-ils être attribués, en grande partie, aux aimables directions du vénérable représentant du Saint-Père.

Notre gratitude va également à S. G. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa et chancelier de l'Université qui, à deux reprises, assista à nos réunions, et, en deux autres circonstances, se fit représenter par Mgr Charbonneau, vicaire général du diocèse et Mgr Lebeau, chancelier du diocèse.

AVERTISSEMENT

C'est encore, pour nous tous, un devoir très cher que d'adresser ici le témoignage d'une respectueuse et profonde affection à S. Exc. M. Jean Knight, ministre de France au Canada, qui voulut bien joindre à l'éclat de nos réunions le prestige de sa présence ainsi qu'à l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice au Canada, qui nous permit d'inscrire son nom sur la liste de nos orateurs et prononça, en janvier dernier, une vibrante allocution sur l'oeuvre de la Société des Nations.

En outre, nos membres ne sauraient oublier que la séance de clôture d'une année si féconde leur valut l'immense honneur et l'insigne privilège de la présence parmi eux d'un prince de l'Eglise, S. Eminence le cardinal Rouleau; à peine débarquée du vaisseau qui La ramenait de la Cité Vaticane désormais indépendante et libre, Son Eminence daignait favoriser notre onzième réunion d'une présidence effective qui fut pour nous tous une fierté et un encouragement sans prix.

Notre plus sincère merci est également acquis au R. P. Uldéric Robert, O. M. I., recteur de l'Université, qui réchauffa constamment notre zèle et conféra à notre société un honneur signalé en déclarant qu'elle constituait le germe d'où sortirait, bientôt peut-être, la Faculté des Lettres de l'Université d'Ottawa, actuellement en pleine période de transformation et d'expansion.

Merci également aux conférenciers, aux membres, aux bienfaiteurs anonymes ainsi qu'au comité de direction dont le dévouement a rendu possible la publication de ce recueil qui n'a d'autre ambition que de ressusciter des heures éminemment agréables et favoriser ainsi, dans une faible mesure, l'essor intellectuel toujours plus rapide de notre cher Canada.

Le Président,

Séraphin MARION.

LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

DE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

COMITÉ ACTIF

(Année académique 1928-29)

Président:	Séraphin Marion.
Vice-Présidents:	Henri Saint-Jacques, Ernest Bilodeau, Fulgence Charpentier.
Secrétaire:	Rooney Pelletier.
Trésorier:	A.-T. Charron.
Conseillers:	MM. Eslien Aucouturier, Laurent Beaudry, Amédée Buteau, Louis-Joseph Chagnon, Léon Couture, René de Salaberry, Gustave Lanctôt, Réginald Létourneau, Ephrem Perras, Francis Schryburt.
Aumônier:	R. P. Ernest Renaud, o. m. i.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN GRAND CHEF

Excellence, [1]

Messeigneurs, [2]

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs.

Le 7 novembre 1915, le cardinal Gasparri, dans une lettre à l'Evêque de Poitiers, le félicitait au nom du Pape, d'avoir eu l'heureuse idée de célébrer le centenaire de naissance de l'illustre cardinal Pie, son prédécesseur, « de l'évêque et du docteur qui, pendant les trente années de son épiscopat, fut, par sa doctrine, par sa parole, par son action, une si grande force dans l'Eglise universelle et au sein de l'épiscopat français. »

Et Son Eminence ajoutait: « Il se trouve que

[1] S. Exc. Mgr Andréa Cassulo, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve.

[2] NN. SS. Charbonneau, vicaire général du diocèse, Lebeau, chancelier du diocèse, Charlebois, o. m. i.

ses proclamations éloquentes des droits de la vérité et des principes fondamentaux sur lesquels repose la société chrétienne n'ont rien perdu de leur utilité; » et « ses oeuvres, l'une des sources les plus autorisées de l'histoire de la vie catholique au XIX^e^ siècle, renferment les considérations les plus précieuses pour la restauration du règne de Jésus-Christ. »

Etouffés par l'immense clameur de la guerre mondiale, les échos de cette célébration n'ont pu atteindre tout le public qui lit et qui pense. Et la mémoire de l'évêque éminent qui fut, au siècle dernier, l'un des plus vaillants champions de la vérité et l'un des plus forts adversaires de l'idée rationaliste et laïcisante, cette mémoire si haute et si noble n'a pu être honorée de tous les hommages de reconnaissance et d'admiration qu'elle méritait.

Y a-t-il pourtant, dans les luttes actuelles et les épreuves si douloureuses de l'Eglise, y a-t-il rien de plus réconfortant que le spectacle d'une parole qui affronte sans crainte toutes les puissances d'erreur, d'une plume qui s'emploie à démolir tous les sophismes, d'une vie qui, tout entière se raidit contre l'avalanche des théories les plus audacieuses et les plus radicales, des entreprises les plus injustes et les plus néfastes?

Voilà le spectacle que sut donner au monde,tout le long de sa belle et glorieuse existence, Edouard

Pie, évêque de Poitiers, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine.

Et c'est pourquoi, quand il s'agit d'orienter vers un idéal et d'entraîner sur le champ d'action les fils les plus dévoués de l'Eglise, nous ne connaissons guère de chef mieux qualifié que ce prélat à la science si vaste, au verbe si clair, au courage si magnanime, chez qui les tendresses du coeur égalèrent la vigueur de l'esprit, et qui voua toutes ses énergies à l'extirpation des principales erreurs modernes et à la restauration du règne social et universel du premier de tous les monarques.

I

L'aube de l'époque où vécut Mgr Pie, s'était rougie des lueurs sanglantes qui venaient de marquer la fin de l'ancien régime.

L'immense conflagration dont l'Europe portait en ses ruines calcinées, mille traces, avait rasé le vieil édifice où s'abritait, entre des murs lézardés sans doute, mais vénérables, une civilisation de quinze siècles. Créer une société nouvelle, basée, non sur les droits de Dieu, mais sur ceux de l'homme guidée, non par les lumières de la foi, mais par les suffisances de la raison; soucieuse, non de favoriser les croyances et les pratiques chrétiennes, mais de fixer, hors du christianisme, les jalons du pro-

grès et les buts de l'avenir: telle était la tâche que s'attribuaient les écoles novatrices, issues du chaos révolutionnaire.

Mgr Pie était donc né en plein désarroi philosophique. Son berceau avait flotté sur des flots agités par la vague profonde du naturalisme le plus déprimant. La Providence voulut que, nouveau Moïse, il fût l'un des sauveurs destinés à combattre cette fausse philosophie, réfractaire aux données les plus essentielles du catholicisme et de la loi divine.

Tout le désignait pour remplir ce rôle: une âme d'apôtre, un caractère ferme et droit, une intelligence géniale, une théologie imprégnée de la plus pure sève des Ecritures et développée par l'étude approfondie des grands maîtres, un style façonné d'après les meilleurs modèles classiques, une pondération d'esprit et une rectitude de jugement admirables, et pardessus tout, un dévouement au Siège Apostolique qui, dans toute question litigieuse, le tournait d'instinct vers Rome et vers le Pape.

Il vénérait Pie IX comme le plus intrépide soutien de l'Eglise du Christ; et chaque fois que ce Pontife jugea nécessaire d'élever la voix contre les attentats sacrilèges dont ses droits et sa personne furent l'objet, l'évêque de Poitiers, aussi courageux que fidèle, se fit un devoir de donner à cette parole auguste le plus solennel retentissement.

Il eut aussi l'occasion, surtout au Concile du

Vatican, d'apprécier les dons supérieurs de savoir et de clairvoyance de celui qui devait ceindre la tiare sous le nom de Léon XIII, et remettre bientôt en honneur les études et les doctrines thomistes. Et l'histoire, dans une des phases les plus graves de la vie de l'Eglise, nous montre ces deux hommes collaborant, d'un commun accord, à la rédaction des Actes doctrinaux d'où allait dépendre, à un si haut degré, l'affermissement de la puissance religieuse.

L'esprit d'Edouard Pie, comme celui de Joachim Pecci, s'était nourri de bonne heure non seulement des oeuvres merveilleuses de saint Augustin, mais aussi de la pensée singulièrement forte de l'Ange de l'école. Nous en avons la preuve, d'un côté dans les citations tirées de la *Somme* sur lesquelles s'appuie très souvent, au cours de ses instructions, l'évêque de Poitiers; de l'autre, dans l'éloge remarquable que celui-ci fit de saint Thomas lors du sixième centenaire de sa mort, en 1874. Nous détacherons de ce discours cette simple phrase où éclate toute l'estime de l'orateur pour l'incomparable Thomas d'Aquin: « Il laissa après lui le plus riche arsenal de doctrine que jamais homme ait transmis aux générations appelées à lui survivre. »

Les intelligences d'élite se rejoignent pardessus les barrières du temps.

Mgr Pie admirait beaucoup, et à très juste titre,

Bossuet; car il voyait en lui un de ces génies qui agrandissent et enrichissent le patrimoine intellectuel de l'humanité. Il s'assimila ses pensées, ainsi que sa langue, dont il fit un usage d'autant plus digne d'éloges qu'il eut soin de tremper ce fier acier aux sources les plus authentiques de l'orthodoxie romaine.

Lui-même, quelque part, à propos de phraséologie décadente, fait observer le lien qui règne entre la façon de penser et la manière d'écrire, et il clôt ses remarques en disant [3]: « L'alliance entre le christianisme et notre idiome national date de trop loin, elle est trop intime et elle a été consacrée par des noms et des talents trop illustres pour qu'on puisse la briser impunément. L'habile maniement de la langue française, je l'avoue, n'est le monopole absolu d'aucune doctrine, d'aucune école; pourtant cette langue n'a toute sa vraie grandeur que quand elle est parlée chrétiennement. »

Si, pour tout lecteur non prévenu, la langue de Mgr Pie paraît si pleine et si riche, si limpide et si puissante, c'est qu'elle reflète dans toute sa pureté l'une des plus belles et des plus fortes synthèses doctrinales accomplies dans les temps modernes.

Témoin du travail de laïcisation opéré, depuis

[3] *Seconde Instruction Synodale* (*Oeuvres*, 5e éd., t. III, p. 241).

la Révolution, dans toutes les sphères de la société, l'évêque de Poitiers, dès son ascension au trône épiscopal, assuma le rôle glorieux de sonner l'alarme, et de dénoncer au monde chrétien cet immense péril. Ce fut, pendant plus de trente ans, son très vif souci, et ce sera son immortel honneur.

II

Le laïcisme peut être considéré dans ses causes profondes, et dans les manifestations diverses, religieuses et sociales, où il se traduit.

C'est à la racine du mal que Mgr Pie voulut porter ses coups les plus vigoureux et les plus décisifs.

* * *

L'erreur fondamentale de notre époque consiste, soit à nier, soit du moins à ignorer, l'ordre surnaturel, la révélation et ses dogmes, la foi chrétienne et ses devoirs. Et c'est au nom de la science, d'une science féconde assurément dans ses recherches, mais bornée et téméraire et prétentieuse, c'est au nom d'un progrès scientifique indéniable, mais fluctuant et très secondaire en regard des problèmes de notre destinée, que l'homme ose méconnaître les innombrables bienfaits, intellectuels et moraux, dus à la religion catholique, aux docteurs qu'elle a inspirés, aux institutions qu'elle a produites.

Rationalisme, positivisme, naturalisme: ce sont, là, les trois formes plus ou moins distinctes d'un système dont le but ou le résultat est de sécullariser tout ce qui est, de bannir Dieu de l'univers qu'il a créé et du savoir humain où cet univers se réfléchit. Et chez les fauteurs de ce système, qu'ils s'appellent Comte, Cousin, Renan, Berthelot, Clémenceau, le soir de la pensée s'estompe dans un crépuscule qui n'éclaire, au fond de l'âme, que des ruines.

Mgr Pie croisa le fer avec les plus célèbres coryphées des idées naturalistes contemporaines. Et les trois Instructions synodales qu'il consacra à l'exposition et à la réfutation de ces doctrines resteront comme l'un des plus splendides monuments de saine philosophie et de dialectique religieuse que les lettres françaises aient jamais élevés. La pensée y a toute la force du diamant, toute la transparence du cristal.

Dans ces pages émues et vibrantes, c'est sans doute le croyant qui s'indigne de l'incroyance affichée et dédaigneuse de ses contradicteurs. C'est surtout l'apologiste qui, usant de cette raison dont on se fait une arme contre la foi, s'attaque directement à l'erreur, qui l'évoque à son tribunal, qui lui reproche ses illogismes et ses mensonges, qui lui révèle les métamorphoses dont elle enveloppe sa honte et les abîmes où elle court, qui lui montre la nécessité où est l'homme raisonnable, en vertu

même de ses titres de noblesse humaine, de reconnaître les droits de Dieu sur sa créature, et l'ordre, la beauté, la crédibilité des mystères de la vie divine offerts à notre croyance.

« L'assertion la plus chère à toute l'école contemporaine, dit Mgr Pie, [4] c'est que l'esprit de l'homme n'a d'autre maître que lui-même. L'indépendance, l'émancipation de la raison, telle est la maxime suprême: conquête tardive, mais sacrée qu'il faut garder et défendre à tout prix. »

Cette prétention est insensée, et notre évêque-polémiste n'a pas de peine à le démontrer. « Le fait, écrit-il, [5] de la révélation divine et de la venue du Fils de Dieu sur la terre étant une fois établi par des preuves évidentes, auxquelles la raison ne peut rien opposer, c'est être infidèle à la raison elle-même et à la saine philosophie que de ne pas croire à la révélation et à son auteur. Le péché contre la grâce devient un péché contre la religion de la nature, qui enseigne clairement que s'il plaît à Dieu de se révéler par des lumières mystérieuses et inattendues, c'est notre devoir d'ouvrir les yeux; que s'il lui plaît d'épancher en nous des richesses surabondantes, c'est notre devoir d'ouvrir notre coeur. »

Sans cela les hommes se perdent; les Etats crou-

[4] *Oeuvres*, t. II, 5e éd., p. 375.

[5] *Ibid.*, p. 396.

lent dans la boue, les fers ou le sang. « Le naturalisme est, pour les particuliers, la route certaine de l'enfer. Et quant aux sociétés, en rejetant le joug légitime et glorieux de Celui à qui le Père céleste a donné toutes les nations en apanage, elles deviennent la proie de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, de tous les caprices, de leurs maîtres d'un jour: et passant sans cesse de la rébellion à la servitude, de la licence à la tyrannie, elles ne tardent pas à perdre, avec l'honneur chrétien et la liberté chrétienne, tout honneur et toute liberté. » [6]

* * *

On n'arrive à de telles conséquences qu'après avoir perpétré le pire des crimes, qu'après avoir découronné le Fondateur du christianisme de l'auréole divine placée sur son front par le témoignage de l'histoire et par l'hommage des siècles. La science naturaliste n'a pas reculé devant cette entreprise scélérate de laïciser l'Homme-Dieu.

Nous apercevons là la main et l'Oeuvre de Renan.

Quelle impiété et quelle audace! Et de quel fouet vengeur l'héritier du siège et de la foi d'Hilaire flagelle ce nouvel Arius, et avec quel mépris il arrache

[6] *Ouv. cit.*, t. V (2e éd.), pp. 51-52.

à ce cynique traducteur des rêveries panthéistes d'un Strauss et d'un Hégel le masque de faux savant dont il prétend se couvrir! C'est l'objet de tout un discours.

Mgr Pie avait déjà relevé chez Victor Cousin l'inqualifiable attentat d'une plume assez impudente pour rabaisser le Fils de Dieu au rang d'une simple personne humaine, et pour soutenir que « Jésus-Christ n'est qu'un des noms sublimes que l'humanité a choisis pour se rappeler ce qu'elle est et s'enivrer de sa propre image. » [7]

Se dressant en face de l'auteur de la *Vie de Jésus*, l'évêque de Poitiers oppose à ses blasphèmes toute l'insanité qu'ils accusent, toutes les traditions qu'ils renversent, tous les textes qui les démolissent, tous les symboles et toutes les adorations dont l'humanité croyante, subjuguée par le grand miracle du Christ immolé et triomphant, lui a payé le noble tribut; et il termine sa démonstration de la divinité du Sauveur par ce cri ému où vibre et tressaille toute l'ardeur de son amour: [8] « C'est là notre Jésus-Christ, le vrai et unique Jésus, le maître que nous croyons, le chef que nous suivons, le roi que nous acclamons, le pontife que nous vénérons, le Seigneur que nous confessons, le Dieu que nous

[7] *Oeuvres*, t. III (5e éd.), p. 243.

[8] *Oeuvres*, t. V (2e éd.), p. 255.

louons, que nous adorons et que nous attendons finalement comme juge: juge de tous; qui récompensera les bons, qui réprouvera et perdra les méchants, mais après avoir versé sur eux d'infinis trésors de bonté.

* * *

Le naturalisme ne pouvait tenter d'amoindrir et de faire déchoir de son piédestal divin Jésus-Christ, sans atteindre du coup le Pape qui le représente, et l'Eglise qu'il a fondée et où il perpétue son action.

Les assauts livrés à la souveraineté temporelle des Pontifes romains et à leur indépendance spirituelle; l'usurpation de Rome chrétienne, centre de la catholicité; les attaques dirigées contre les congrégations religieuses; la spoliation des biens ecclésiastiques; les multiples entraves apportées au libre exercice des fonctions du clergé; la tendance à ravaler l'Eglise au niveau de n'importe quelle association profane, à faire même de cette reine des âmes une servante de l'Etat; voilà autant de fruits du principe laïcisateur inoculé, comme un virus, au coeur de la plupart des sociétés modernes et de ceux qui les gouvernent.

La vie de l'Evêque de Poitiers ne fut, à vrai dire, qu'une série ininterrompue de protestations éloquentes contre ces actes et ces tendances où il voyait

la philosophie du mal dérouler avec succès la chaîne de ses conclusions anti-religieuses.

Nul prélat, dans son siècle, ne poussa plus loin que lui l'amour de l'Eglise romaine et le souci d'y rallier les derniers survivants de l'Eglise gallicane. Il souffrait de toutes les douleurs du Pape, de toutes les injures faites à son nom, de toutes les atteintes portées aux droits et aux prérogatives de la religion catholique. « Nous ne cessons point, disait-il un jour à ses prêtres, dans un moment de tristesse, [9] nous ne cessons point de gémir sur les progrès toujours croissants de l'usurpation et de l'envahissement des droits de l'Eglise,parce que nous y voyons à la fois un crime envers Dieu et un malheur pour les nations. »

Un autre jour, prêchant dans sa cathédrale, au sacre d'un nouvel évêque, il laissait tomber de ses lèvres ces graves accents: [10] « A l'heure qu'il est, voici que, non pas par un attentat fortuit et accidentel, mais comme déduction logique de maximes sacrilèges élevées à la hauteur de principes et de dogmes sociaux, Dieu est sommé de céder sa place à l'homme, de lui transporter sa souveraineté, de soumettre son Décalogue et son Evangile aux revisions

[9] *Oeuvres*, t. II, p. 352.

[10] Baunard, *Hist. du Card. Pie*, t. II (2e éd.), pp. 728-729.

de la loi humaine, de se dessaisir de la part qu'il s'était réservée sur le temps et sur l'espace pour le service de son culte, en un mot, de remoncer à tous ses droits, annulés devant les droits de l'homme. Et parce que l'Eglise est ici-bas la personnification de l'ordre divin, voici qu'elle est menacée, qu'elle est atteinte dans tous ses représentants et ses organes, dans les diverses formes de son action, et jusque dans les conditions essentielles de son recrutement et de son existence. »

Plusieurs fois, les pouvoirs publics s'émurent de la haute franchise de cette parole apostolique. Mgr Pie ne recherchait point l'éclat, mais en s'exprimant nettement sur la question religieuse, il avait le sentiment très vif d'accomplir, devant Dieu et devant le monde, un devoir pressant de sa charge: devoir d'enseignement pour les fidèles; devoir de justice à l'égard de l'Eglise; devoir d'avertissement envers les hommes d'Etat.

Devoir encore de patriotisme à l'endroit de la nation française.

Prélat et citoyen, l'Evêque de Poitiers ne dissociait pas de sa pensée religieuse ses soucis patriotiques. Il aimait passionnément l'admirable pays de France, son génie, sa culture, sa langue. Pénétré de l'importance de sa mission éminemment civilisatrice, il en célébrait le rôle glorieux avec des accents de la plus poignante éloquence. Son oeil cherchait

dans les leçons du passé, des gages d'avenir. Les gestes d'épopée dessinés, au cours de l'histoire, par tant de héros, ecclésiastiques et laïques, de la France chrétienne, faisaient vibrer toutes les cordes de son âme; mais les défaillances trop connues de la France laïcisante lui arrachaient les larmes de sang. Et cette ferveur nationale se haussait, chez lui, à un diapason d'autant plus élevé qu'elle s'inspirait d'idées plus justes sur les rapports nécessaires du pouvoir religieux et de la puissance civile, de la religion et de la nation.

« Les véritables et les premiers pères de la patrie française, disait-il, [11] ce furent ses grands évêques. » Et voilà pourquoi cet évêque qui fut lui-même parmi les plus grands, revendiquait avec la dernière énergie, contre les démolisseurs de l'oeuvre de plusieurs siècles, les droits de Dieu, la place du clergé et de l'Eglise dans l'organisation et le fonctionnement de la société.

III

Néanmoins, les doctrines dont il s'était constitué l'adversaire résolu, poursuivaient leur marche; et il entrevoyait le jour où le naturalisme, librement professé, marquerait de son sceau, comme nous le

[11] *Oeuvres*, t. III, 5e éd.

constatons hélas aujourd'hui, en divers pays, la plupart des institutions sociales: le mariage devenu simple contrat civil; l'école publique d'où l'Auteur de toute science a été évincé; les tribunaux où les tables de la loi n'offrent plus rien d'écrit de la main de Dieu; les ateliers et les usines transformés, hors des disciplines de la conscience, en foyers de discordes et de haines; les hôpitaux et les hospices où ne tombe plus, de l'image adorée du Christ, aucun rayon consolateur; le repos dominical odieusement violé.

Mgr Pie n'a pas jugé superflu de faire, sur la loi du dimanche, deux instructions pastorales très élaborées: l'une, pour établir sur quelle autorité irréfragable cette loi providentielle repose; l'autre,pour en montrer le but et l'incontestable fécondité.

Cet ecclésiastique éminent savait trop bien sa théologie pour gonfler outre mesure les formules de doctrine. Il n'hésite cependant pas à considérer le dimanche « comme la clef de voûte de tout l'édifice religieux et social ». [12] Pour lui, « pas une vérité dogmatique, pas une loi morale, pas une pratique utile qui ne soit liée à la sanctification du dimanche; en sorte que déchirer ce troisième commandement, c'est déchirer la loi tout entière. » [13]

[12] *Id.*, p. 348.

[13] *Ibid.*

Cette violation d'un précepte si grave et associé si étroitement à tout le régime chrétien, rien, aux yeux de l'Evêque de Poitiers, ne la justifie. « Le travail du dimanche, dit-il, [14] n'est dans l'intérêt de personne. Il n'est pas dans l'intérêt de l'ouvrier; car il tue son corps, il matérialise son âme, et, tout bien considéré, il ne l'enrichit pas d'une obole. Il n'est pas dans l'intérêt du maître; car, s'il l'enrichit un instant, tôt ou tard, la justice de Dieu passera sur cette fortune acquise par la violation de ses lois. Il n'est pas dans l'intérêt de la famille, dont il dissout au contraire tous les liens, et qu'il prive de tout vrai bonheur. Enfin, il n'est pas dans l'intérêt de la chose publique; car, en démoralisant l'ouvrier, en surexcitant les passions et les convoitises, il prépare à la société ces convulsions violentes, ces émeutes et ces révolutions qui sont les plus acharnées ennemies de la propriété, de la justice, de l'ordre, du pouvoir. »

Dans le recueil de ses enseignements et de ses oeuvres, Mgr Pie aborde presque tous les points de la question sociale: la nécessité du renoncement; les cercles de jeunesse catholique; les associations catholiques ouvrières; le journalisme catholique; l'apostolat laïque de la charité; l'aumône.

Il n'est pas opposé à ce que l'Etat, par des

[14] *Ibid.*, p. 591.

moyens légitimes, subvienne aux nécessités les plus graves nées de l'indigence: mais il ne veut pas que l'action gouvernementale, en éteignant la flamme de la charité, étouffe le sens chrétien et achemine les peuples vers le socialisme.

Et il nous a laissé sur ce sujet des réflexions très sages, des suggestions très lumineuses, dont il ne serait peut-être pas inutile de promener le flambeau dans les replis de la législation sociale de plusieurs pays.

Mais nous devons nous borner, et arrêter ici cette revue sommaire de l'oeuvre grandiose d'assainissement moral et d'endiguement des doctrines perverses, accomplie par Mgr Pie.

IV

Cette oeuvre fut-elle efficace? Et le grand évêque que nous louons, n'a-t-il pas plutôt dépensé en vains éclats de voix et en vaines manifestations d'une théologie savante, mais hargneuse, les remarquables talents d'orateur et d'écrivain dont la nature l'avait doué? Où sont les fruits de sa parole? La laïcisation, dont il essaya de contenir le flot, n'a-t-elle pas, sur le sol de France, envahi presque tous les domaines?

Ce défaitisme, je me hâte de le dire, sonne mal à des oreilles catholiques et françaises; et ce n'est pas

dans une ville qui a été le théâtre de si fières luttes, couronnées par un si légitime triomphe des intérêts les plus sacrés, qu'il serait opportun d'y faire écho.

Dieu merci, le succès ne sera jamais, à nos yeux, la norme suprême des actions.

L'objectif des chefs n'est pas seulement de vaincre, mais de sauver avant tout les droits de la conscience et l'honneur du drapeau.

Et qui osera prétendre que l'exposé loyal, courageux, des dogmes théologiques et sociaux les plus essentiels, même en face d'oppositions puissantes et victorieuses, ne rapporte aucun profit? Les luttes et les oeuvres de l'Eglise ne sauraient demeurer stériles, fécondées qu'elles sont par les eaux du ciel et par le sang d'un Dieu.

Il reste de Mgr Pie, et des combats qu'il a livrés, deux choses infiniment précieuses: ses écrits et ses exemples.

Les huits forts volumes où sont consignés ses discours, ses homélies, ses mandements, ses lettres-circulaires, ses instructions pastorales et synodales, constituent, pour les officiers et même les simples soldats de l'Eglise militante, un arsenal de la plus haute valeur. Combien d'esprits hostiles ou hésitants furent conquis aux saines croyances par ce langage ferme, précis, concluant, et tout surnaturel! Et combien d'autres lui durent d'être éclairés da-

vantage, fortifiés et rassérénés, dans leurs opinions et leurs pratiques religieuses! Si, malgré cette oeuvre gigantesque, l'effort contraire des gouvernements n'a pas été brisé. les ravages du mal, pour un temps du moins, furent circonscrits et atténués.

Et quel magnifique exemple d'amour du Pape, de fidélité au Saint-Siège, d'attachement à la doctrine, de courage pour sa défense, d'énergie calme et virile en présence des tiédeurs ou des agressions du pouvoir, cet inlassable promoteur de toutes les saintes causes qu'était Mgr Pie ne nous a-t-il pas laissé!

Et quel exemple encore d'équilibre et de mesure, de pondération dans les vues, de modération et de bienveillance dans les attitudes, sa carrière ne nous offre-t-elle pas! Son historien nous fait souvent toucher du doigt le cas que cet homme supérieur faisait des circonstances, la gravité des démarches qu'il s'imposait auprès des chefs d'Etat les plus haut placés pour gagner, par la persuasion d'un entretien et la courtoisie d'un procédé, une bataille qu'il croyait décisive. « Soyons tels, disait-il dans un de ses derniers mandements de carême, soyons tels, dans nos sentiments, dans nos discours, dans nos procédés, dans toutes nos relations, que nous fassions aimer et désirer le triomphe des principes dont nous sommes les gardiens et les défenseurs, principes dont l'application à la fois franche et

prudente peut seule procurer aux peuples les réalités auxquelles ils aspirent. »

Le respect des adversaires était, pour ce lutteur, quelque chose de sacré. Et nous le trouvons tout entier, avec sa forte intelligence et son grand coeur, dans ces paroles véritablement dignes d'un apôtre: [15] « Si nos attaques ne sont pas dirigées contre la philosophie, mais contre les erreurs qui se parent de son nom, avons-nous besoin de protester que nous confondons encore moins les personnes avec les erreurs? Les personnes, Dieu nous en est témoin, nous demandons chaque jour l'amendement de leur esprit et de leur coeur; nous donnerions notre vie pour les conquérir à la vérité et à la grâce, pour leur procurer le don de la foi et leur ouvrir la porte du ciel. »

Léon XIII tenait l'évêque de Poitiers en très haute estime. Dès la seconde année de son pontificat, il le fit cardinal; et lorsqu'il apprit l'année suivante la nouvelle de sa mort, il soupira en disant: « J'ai perdu mon bras droit en France. » [16]

Ce bref témoignage vaut bien le plus pompeux éloge.

[15] *Oeuvres*, t. II, p. 414.

[16] Baunard, *Hist. du Card. Pie*, t. II (2e éd.), p. 737.

V

Concluons.

Cinquante ans avant l'encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur le Christ-Roi, Mgr Pie, dans un discours solennel, proclamait, du haut de sa chaire épiscopale, la royauté universelle de Jésus-Christ; [17] et lui aussi, à l'instar du Pape actuel, il élevait l'étendard de cette sublime souveraineté contre les forces ennemies enrôlées sous les drapeaux du laïcisme ou du naturalisme politique. [18]

N'est-ce pas là le geste d'un prélat aux vues transcendantes et au regard divinateur?

C'est le propre des chefs d'élite de ranger leurs facultés et d'assujettir leurs efforts sous la triple loi de la noblesse du but, de l'unité des doctrines, et de la constance de l'action.

Tel nous apparaît, dans toutes ses activités publiques et dans toute son existence pastorale, le cardinal Pie; et c'est avec fierté que l'histoire salue en sa personne l'un des princes de la hiérarchie catholique les plus justement admirés.

Nous l'avons vu à l'oeuvre: se donnant pour

[17] Hom. du 18 janv. 1874 (*Oeuvres*, t. VIII).

[18] Avec le naturalisme politique s'identifie, sous sa forme radicale, le libéralisme religieux.

mission de travailler, dans la mesure de ses moyens, à la restauration du règne social de Notre-Seigneur; prenant pour règle de sa vie un dévouement inaltérable au Pontife Romain, qu'il s'appelât Pierre, Pie ou Léon; projetant les vifs rayons de l'enseignement de Rome sur toutes les formes d'erreur de la philosophie rationaliste, sur le fouillis des opinions, sur l'audace des systèmes, sur la perversité morale des lois et des projets sectaires; déchirant le voile des esprits, mais cicatrisant la plaie des coeurs; intrépide devant les Césars du jour, soucieux pourtant de publier leurs devoirs sans allumer leur courroux; traçant d'une main de prophète, sur les murs de la Cité prévaricatrice, la menace des Livres sacrés; affligé des progrès du mal, sans cesser d'être confiant en la miséricorde de Dieu; fidèle, jusqu'à sa dernière heure, à ce qui fut sa pensée maîtresse et son espérance invincible: ramener, par la puissance du vrai, les peuples dévoyés dans le giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Des hommes de ce caractère et de cette envergure sont l'orgueil d'une race, la lumière de leur siècle, l'honneur et le patrimoine de l'humanité entière.

Et il nous paraît souverainement utile d'en évoquer le souvenir à toutes les époques, mais surtout dans les heures les plus troublées que traverse la

société religieuse, et alors que l'erreur positiviste, [19] armée du prestige des talents les plus subtils et fouettée par la passion politique, tente avec insolence de tourner contre le Saint-Siège une partie de l'opinion catholique; alors aussi que sur une portion de la terre d'Amérique ouverte par des âmes vaillantes à la civilisation chrétienne, le naturalisme maçonnique, soutenu par d'iniques complicités, jette à pleines mains ses ferments de dissensions et de haines et ses semences de mort.

Le nom du cardinal Pie est un drapeau.

Les exemples et les oeuvres que ce nom symbolise, sont une leçon inoubliable de noblesse, de virilité, de dévouement sans bornes, à toutes les meilleures causes. Et tous les pays, même les plus religieux et les plus sagement gouvernés, peuvent en bénéficier et y puiser des principes féconds et des gages assurés de prospérité et de grandeur.

L.-A. PAQUET, ptre.

[19] Voir l'ouvrage récent *Pourquoi Rome a parlé.* (Paris, 1927.)

TROIS HUMORISTES CANADIENS

Monsieur le Président,

R. P. Recteur,

Mesdames, Messieurs,

« Il est certain que dans notre aimable patrie, c'est la gravité qui fait le succès. » Permettez-moi, comme les prédicateurs, de commencer par un texte qui n'est pas tiré des Saintes-Ecritures, mais d'un auteur profane qui portait cependant le nom d'un de nos distingués prélats, M. Hector Fabre. « L'homme qui ne rit jamais arrive à tout, continue-t-il. Si les morts pouvaient prendre part à nos luttes de chaque jour, ils l'emporteraient aisément sur les vivants à cause de leur air lugubre. Aussi, la plus sûre manière d'arriver est de faire le mort? » Cette boutade vous remettra en mémoire la spirituelle présentation que vous faisait, il y a deux ans, M. Jean Désy de M. Léon Lorrain. Notre ex-directeur insistait précisément en cette circonstance sur la monotonie de la plupart de nos oeuvres, sur le

ton sérieux d'un grand nombre de nos savants publicistes, sur l'allure sévère de la majeure partie de nos productions littéraires. Influencés peut-être par notre contact quotidien avec nos flegmatiques compatriotes de langue anglaise, nous nous gardons bien de chercher le côté plaisant de la vie de peur de paraître légers. S'il est vrai que la moitié des humains rit de l'autre moitié, il semble beaucoup plus intéressant d'être de la moitié qui rit.

C'est pour vous entretenir sérieusement de ce sévère reproche que je vous propose durant quelques instants de chercher si ces graves critiques ont lieu de nous être adressées, en feuilletant quelques-uns de nos auteurs au hasard. Notre long éloignement de la France, l'existence chez les Canadiens-français probablement plus que chez tous les autres groupements ethniques au Canada d'un sentiment national, ont-ils endormi en nous l'esprit français? Nos relations journalières avec l'élément anglais se bornent-elles aux affaires ou à l'administration en laissant notre formation intellectuelle immunisée contre l'humour britannique ? Cherchons une réponse à ces points d'interrogation.

D'abord existe-t-il une telle différence entre l'esprit et l'humour? Bien qu'on ait étiqueté *humour* dans Larousse: tantôt une gaieté sérieuse et flegmatique, tantôt une raillerie pleine d'amertume qu'on cache sous la forme d'un panégyrique, tan-

tôt une mélancolie qui tourne en sourire ironique; bien qu'on ait défini *l'esprit*: la facilité de concevoir d'une façon vive et rapide, de s'exprimer d'une manière fine, ingénieuse et piquante; ne serait-il pas juste d'admettre, avec Littré, que *l'humour*, accepté avec son masque anglais par les Français, comme on accepte à Paris tout ce qui possède un cachet étranger, était originairement le mot *humeur* dans le sens de bonne humeur, de gaieté d'imagination?

Quand Rochefort écrit: « Aujourd'hui M. Clémenceau a commis un suicide politique en se tirant plusieurs phrases dans la tête. » Il fait de l'esprit. Quand Jérôme-K. Jérôme dit: « Dans nos universités anglaises, le français qu'on enseigne est presque toujours inutile et inintelligible. Ceci provient du fait que cette langue nous est d'ordinaire enseignée par un Parisien authentique qui d'habitude est un Belge »; il fait de l'humour. La nuance nous paraît assez insaisissable, et si nous admettons avec Taine, dans son « Histoire de la littérature anglaise » que l'humour est un genre de talent qui amuse les gens du Nord, nous pourrons conclure que l'humour est l'esprit des Anglais et l'esprit l'humour des Français.

Au Canada les oeuvres humoristiques ont tardé à paraître, en premier lieu parce que notre vie littéraire est de naissance plutôt récente et qu'avant

1860 les lettres connues du gros public étaient surtout celles de l'alphabet. Le seul esprit qu'on trouve dans les publications de Bibaud et de Mermet est celui qu'on peut faire à leurs dépens. Nous ne voulons pas dire que nos arrière-grands-pères manquaient d'esprit ou de tournure spirituelle dans leur conversation, mais cette caractéristique ne s'extériorisait pas dans leurs productions littéraires et ce mouvement ne devait surgir qu'au moment où nos destinées politiques, une fois solidement assises, fourniraient à notre peuple le temps de songer à autre chose qu'aux combats du passé et aux batailles de l'avenir.

Nos ancêtres, les artisans, les colons et les soldats qui furent nos pères, n'eurent guère de loisir pour s'occuper des auteurs ou de leurs interprètes. Ils ne connurent la paix qu'à de rares intervalles, et pendant les deux cents premières années de notre vie relativement courte comme peuple, ils eurent à guerroyer contre les Peaux-Rouges en attendant de batailler contre les « Habits Rouges ». Ecoutons, cette page de l'un de nos infatigables historiens encore vivant: « Les éléments constitutifs des lettres canadiennes s'élaboraient au milieu de nos orages et de nos combats. Nos aïeux faisaient de la littérature, mais de la littérature vivante et héroïque. Ils respiraient une atmosphère épique et chaque jour voyait naître sous leurs pas une page d'épopée.

Leur souffle lyrique animait, soulevait, emportait, dans un essor puissant et continu, ces générations vaillantes dont les exploits contenaient en germe des odes plus sublimes que celles de Pindare et d'Horace. Le drame était partout, au fond des forêts pleines d'embûches et de mystères, sur les flots ensanglantés des rivières et des lacs lointains, à l'ombre même des forts et des habitations, et jusque sous les batteries de nos villes naissantes. Quant à l'histoire, elle se faisait de toutes pièces; elle se rédigeait à coups de hache et d'épée, à coups de flèche et de mousquet; elle s'écrivait avec la croix le canon et la charrue; elle s'imprimait en sillons profonds sur le sol fertilisé de la Nouvelle-France; elle se burinait sur le granit des montagnes et sur les murs des forteresses. Durant cent cinquante ans nos ancêtres semèrent à pleines mains, dans les faits, dans les traditions, dans les souvenirs, dans l'âme populaire et le génie national, la semence généreuse d'où devaient sortir les moissons littéraires de l'avenir; moissons de légendes et de récits épiques, moissons de chants et de ballades, moissons de poésie et d'histoire, dont notre siècle a vu l'heureuse et pacifique germination. »

Cette pacifique germination a vu naître également sur nos rives la fleur bien française de l'esprit gaulois sous ses formes les plus diverses quoi qu'en puissent penser certains de nos détracteurs. Il suffit

d'ouvrir les oeuvres de nos écrivains, — qui le fait encore dans notre siècle d'automobilisme, — pour retrouver chez nos auteurs cette éclosion si plaisante quand elle pousse naturellement. Sans compter la richesse de coloris de la palette humoristique dans le goût des anecdotes, l'art du récit, l'amour de la gaieté, la passion des originaux si particulière à nos pères, il est impossible d'évoquer à votre mémoire les noms de Berthelot, le fin causeur, de Faucher de Saint-Maurice, le spirituel chroniqueur, de Philippe-Aubert de Gaspé, avec ses types de Canadiens, et d'Aubin avec son rabelaisien *Fantasque*, sans faire renaître en même temps toute la grâce robuste de ces esprits railleurs et gais qui semèrent dans l'âme des lecteurs du temps leurs saillies et leurs bons mots.

J'ai choisi comme exemples de notre littérature humoristique, j'ai choisi comme modèles du genre dont on prétend déplorer l'absence au pays, trois auteurs décédés au cours du siècle actuel, Hector Fabre, Arthur Buies et Jules Fournier. Ce qui m'a attiré vers eux de préférence aux autres, c'est peut-être que j'en ai connu un de son vivant, et que tous trois pratiquaient une profession à laquelle je me flatte encore d'appartenir, celle du journalisme. C'est peut-être aussi qu'ils incarnent mieux que leurs devanciers l'esprit mordant, incisif et clair que l'on est habitué d'admirer chez nos frères de

France et chez nos confrères d'Angleterre, car l'esprit de nos écrivains allie heureusement la bonne humeur française au bon sens saxon.

I — FABRE

Sarcey nous apprend qu'aux comédies de Labiche il n'y avait qu'un spectateur à ne pas rire et c'était Labiche lui-même. Probablement pour se conformer au principe énoncé au début, à savoir que « La gravité fait le succès », plusieurs de nos humoristes ont été par ailleurs des hommes fort sérieux, responsables, et détenteurs parfois de postes de confiance et de haute dignité. Prenons à témoin encore aujourd'hui un de nos humoristes de vedette parmi le public de langue anglaise, Stephen Leacock. Il est professeur d'économie politique à McGill, et personne ne contestera les côtés abrupts de cette science. Fabre, lui aussi, fut un personnage de qualité, un homme célèbre dans nos annales politiques, celui qui attacha son nom à l'inauguration du premier commissariat canadien dans notre ancienne mère patrie, la France.

Hector Fabre, né en 1834, était le frère de Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal. De bonne heure il manifesta de l'aptitude pour les lettres, et à 22 ans il publiait une esquisse biographique du chevalier de Lorimier qui fut très remar-

quée à cette époque, et qui sert encore de nos jours d'excellent guide sur les événements héroïques et sanglants de 1837. Comme on le voit, il ne débutait pas dans le genre qui devait plus tard consacrer sa réputation. Après avoir fait un cours classique au collège de l'Assomption, il étudia le droit et il raconta plus tard avec beaucoup de charme comment il fit sa cléricature.

« Les études d'un clerc avocat consistaient, à cette époque, à copier les déclarations de son patron, le jour, et à fumer la pipe, le soir. Ça ne doit pas être changé. De temps à autre, nous formions une association pour promouvoir les études légales parmi nous. On se mettait en société pour étudier Pothier. Chacun en apprenait quelques chapitres et faisait ensuite profiter les autres de son savoir. Je recommande le procédé aux étudiants qui ne veulent pas s'instruire: il est infaillible. »

Il collabora ensuite à l'Ordre, au Nouveau-Monde, et enfin, en 1866, il fonda l'*Evénement*, de Québec, où sa plume devait produire tant de chroniques étincelantes, d'un esprit narquois, d'un style enchanteur, qui restent des modèles de précision, de saveur et de bon français. L'*Evénement* était alors libéral, et frondait le gouvernement de sir Georges-Etienne Cartier. Plus tard, après le départ de Fabre, ce journal, devint conservateur, et à l'heure actuelle, comme vous le savez tous, il a

cru réconcilier ses revendications d'hier avec ses principes de demain, en défendant M. Bennett à Ottawa et M. Taschereau à Québec.

Un jour, Fabre vit ses amis arriver au pouvoir au fédéral, et ils comblèrent ses voeux les plus chers en le nommant commissaire canadien à Paris. C'était le premier lien tangible entre la France et son ancienne colonie, et nous avons maintenant le bonheur de voir se consolider davantage cette amitié politique par la nomination d'un ministre canadien dans la Ville-Lumière et d'un ministre français à Ottawa. Peu de Canadiens étaient aussi hautement qualifiés pour remplir cette charge diplomatique que l'était M. Fabre. D'une culture littéraire étendue, d'une connaissance intime des choses et des hommes de son pays, d'une éloquence châtiée, M. Fabre ne devait pas tarder à se créer là-bas, dans un centre raffiné par excellence, une popularité dont les effets devaient bénéficier à tous ses compatriotes.

Avec un maigre salaire de $3,000. par année, il réussit à faire figure honorable dans le monde officiel parisien, et les fastes de son esprit, de son urbanité et de ses connaissances lui firent pardonner ce que pouvait avoir de trop modeste la pauvreté de ses appointements. Les Canadiens-français qui lui ont rendu visite à Paris avouent qu'il lui fallait faire des prodiges d'administration pour recevoir

dans les fonctions spéciales, pour renouveler sa garde-robe, et rapatrier à même ses émoluments, quelque pauvre diable de Canadien perdu sans le sou dans la jungle parisienne.

Il demeura à son poste jusqu'à sa mort qui survint le 2 septembre 1910, conservant même après avoir dépassé ses trois-quarts de siècle, la fraîcheur de ses souvenirs, la subtilité de son esprit et la fidélité de ses amitiés. Pendant son séjour à Paris, il publia un journal, *Paris-Canada*, et durant la vingtaine d'années que dura cette publication, il assura au public de France une information avertie sur les progrès matériels et sociaux du Canada, autant qu'à ses lecteurs canadiens un organe bien rédigé de renseignements économiques et littéraires sur la France.

Pas n'est besoin de dire qu'il était de tous les banquets et de toutes les réceptions, et que sa verve intarissablement jaillissante ne cessait de fournir à ses auditoires distingués et appréciateurs des aperçus pittoresques sur la lointaine patrie, sur les coutumes et les traditions canadiennes, sur la lutte sublime engagée par notre race pour la survivance de sa foi catholique et de son âme française. Un mince volume de chroniques contient des bribes de son oeuvre, et il est nécessaire de fouiller les journaux de son temps, ses journaux, pour retracer toute la gracieuse beauté de son langage, toute l'ardeur

patriotique qu'il déploya pour servir d'interprète du coeur canadien auprès du public de France.

L'esprit dans ses discours ou ses articles frémit, bouillonne, renverse. Il avait la notion exacte de cette qualité fine et puissante qui frappe des mots, illumine des idées, atténue des arêtes trop vives, éclaire des vertus cachées. Et c'est dans le déploiement verbal de son sourire et de sa gaieté qui claquait comme des oriflammes dans l'atmosphère pavoisée d'un jour de fête qu'il redisait à la France oublieuse l'amour inaltérable que nous gardons pour la France immortelle.

Il préludait à ce que devait écrire bien des années après un des bons poètes de notre génération, Paul Morin:

« O cher pays que j'aime autant que mon pays,
« Vous ne serez demain qu'une des cent chimères
« Dont meurt le fils de ceux qui, vendus et trahis,
« Vous ont tout pardonné, puisqu'on pardonne aux mères! »

Vous n'ignorez pas, après avoir entendu notre ami Bilodeau, que beaucoup de grands hommes ont passé par la tribune des journalistes parlementaires. Il en fut ainsi pour Hector Fabre. Voici en quels termes il nous fournit une description de la galerie de la Presse de son temps:

« Nous sommes là, dit-il, une quinzaine qui

avons pour pâture les nouvelles, et pour idoles la vérité et le public. Penchés chaque nuit vers la Chambre, afin de recueillir les moindres sons de l'éloquence parlementaire, le plus léger soupir du ministre qui s'endort sous le harnais, ou du député qui s'éveille pour voter, nous passons nos jours à décrire ce que nous n'avons pas toujours entendu.

« Chacun a sa nuance d'opinion et son genre de talent. Les uns s'attachent à reproduire fidèlement les paroles des orateurs, — c'est là, pour parler franc, un métier de chien; les autres, s'élançant des ordres du jour, s'élèvent dans les hautes sphères de la politique lyrique ou voltigent le long des nouvelles. Celui-ci se plaît à peindre sous de brillantes couleurs le député qui a eu don de lui plaire, et celui-là à immoler sur l'autel de la patrie le député qui a le malheur de lui taper sur les nerfs.

« Il y a trois catégories de députés, ceux qui parlent, ceux qui écoutent, ceux qui fument, sans compter ceux qui plaisent aux dames. Les orateurs, s'ils n'avaient pas des auditeurs attitrés qui simulent l'attention, ne parleraient souvent que pour les galeries et les rapporteurs. On écoute un député la première fois qu'il parle, pour voir comment il se tire d'affaire, pour voir s'il a une voix de ténor ou de baryton; rarement la seconde. En général, aussitôt qu'un député se lève, un tiers de ses collègues se lèvent en même temps et disparaissent dans la

direction du comité de la pipe. C'est spontané et irrésistible. On dirait qu'il y a un ressort dans les fauteuils, et qu'aussitôt qu'il cesse d'être comprimé à un endroit, il se soulève sur toute la ligne et fait sauter les députés. »

Je n'ose continuer de peur qu'au lieu d'écouter la voix de Fabre décrivant la Chambre il y a cinquante ans, vous soyez sous l'impression qu'il s'agit de celle d'aujourd'hui.

Ecrire ses souvenirs à la façon de Fabre, c'est faire paraître sur l'écran de l'imagination toute une série d'évocations, c'est réaliser le passé. Relisons ensemble cette allusion aux voyages d'autrefois:

« C'était autrefois une affaire capitale, un événement dans la vie d'un homme, qu'un voyage de Montréal à Québec. Il y pensait longtemps d'avance, et avant de partir, ajoutait un codicille à son testament. La famille éplorée allait reconduire au port le hardi navigateur; on lui faisait des recommandations touchantes, des adieux émouvants; on se jetait à l'eau pour lui serrer une dernière fois la main.

« Le voyage se faisait en goélette. Parfois, au bout de huit jours de vents contraires et de navigation en arrière, on apercevait encore le toit de la maison paternelle et le mouchoir agité en signe d'adieu par une main infatigable. Le lac Saint-Pierre était redouté à l'égal de la mer. On lui prê-

tait une humeur d'océan; on lui attribuait des naufrages dont il était innocent. Régulièrement, pendant la traversée, les estomacs sensibles avaient le mal de mer.

« Le voyage durait parfois quinze jours. Les gens qui entreprenaient le trajet à pied vous dépassaient sans allonger le pas. »

« Plus tard, les bateaux devinrent meilleurs, mais il fallut, par patriotisme, continuer à voyager dans ceux qui n'allaient pas. Les bons appartenaient à des Anglais; les mauvais à des Canadiens, et le prix de passage sur ceux-ci n'en était que plus cher. N'importe! on n'hésitait pas; on laissait les bureaucrates voyager à l'aise, et l'on montait le coeur joyeux, le corps résigné, à bord du Charlevoix, du Patriote et du Trois-Rivières. »

En notre siècle de palais flottants qui franchissent la mer en six jours et de Zeppelins géants qui dans une semaine accomplissent le voyage d'Europe aller et retour, les moyens de transport en honneur à l'époque de Fabre nous paraissent bien mesquins. Nous avons affirmé notre maîtrise de l'espace et du vide. L'Esprit de Saint-Louis a remplacé dans bien des conversations l'esprit tout court, diront les pessimistes.

Déplorons, en passant, que les meilleures conférences, les articles les plus soignés de Fabre n'aient pas été recueillis dans les feuilles éparses où ils ont

paru pour être réunis en volume. C'est le sort d'une foule de nos écrivains, des journalistes surtout, de jeter au vent des publications quotidiennes le meilleur de leur cerveau et de leur coeur qui s'envole, comme les feuilles d'automne, en ne laissant rien dans le ciel que le souvenir éphémère d'avoir intéressé un instant peut-être l'oeil distrait du lecteur, avide de connaître le résultat de sa dernière opération de bourse, ou de la lectrice, soucieuse de savoir la longueur de la dernière robe, ou le prix du dernier chapeau.

II — BUIES

Il fut un temps où le ton de nos journaux n'avait pas l'allure digne, impartiale, impersonnelle incolore de nos quotidiens d'aujourd'hui. La mission des feuilles d'alors ne semblait pas être de répondre au besoin de nouvelles du public, mais bien de prendre part à ses querelles nationales, religieuses, politiques, quand ce n'était pas de les provoquer. Au lieu d'être, comme ils sont devenus aujourd'hui, d'immenses réservoirs d'informations déversés chaque jour dans un milieu averti et qui tient à être renseigné, la presse de 1840 et celle de 1860 était une machine à vitupérations, à attaques, à insultes parfois. Comme on voit à certaines joutes de sport un peu mouvementées les spectateurs

descendre dans l'arène pour partager les revendications des équipes adverses, les hommes publics et même de simples particuliers se lançaient dans la mêlée et les colonnes des publications contemporaines retentissaient des clameurs des polémiques d'alors.

Aux dires d'un chroniqueur, voici à peu près dans quels termes se rédigeaient les articles de fond de cette acrimonieuse époque. Littérature ministérielle: « Le ministère fort et puissant qui nous gouverne vient d'ajouter un nouveau bienfait à tous ceux dont il a déjà comblé le pays. » Style d'opposition: « L'odieuse coterie qui nous tyrannise vient d'ajouter une nouvelle infamie à la longue série de ses trahisons. »

Il était alors de bon ton de se traiter réciproquement de scélérat et de bandit, de faussaire et de crétin, sans que, pour cela, les aménités journalistiques cessassent d'exister. La mode était au style pamphlétaire des émeutiers et des révolutionnaires français, Rochefort et ses congénères. La phrase ampoulée des contemporains de Papineau, les tirades aussi sincères par l'inspiration que malsonnantes par la forme des journalistes du temps de Lafontaine, faisaient place à la flibusterie des imitateurs de Paul-Louis Courrier et de Louise Collet. Le français se débarrassait de ses parasites anglophones, cependant, et si le ton des articles de rédaction restait

violent et quelque fois virulent, grâce à l'éclaircissement de la forme le bon sens français reprenait lentement ses droits.

Au premier rang des plumitifs de cette époque, qui, à l'exemple de quelques-uns de nos amis, tentaient de gagner leur vie dans les salles de rédaction, en y réussissant quelquefois, il est logique de mentionner Arthur Buies, l'une des plus pittoresques figures de notre histoire littéraire.

Buies, compte peu de défenseurs, mais beaucoup d'amis. Sa vie bigarrée et aventureuse est un roman de la plus haute fantaisie, et si nos auteurs canadiens se mêlaient d'écrire les biographies romancées à la manière du *Disraéli* de Maurois ou du *Balzac* de René Benjamin, ils ne trouveraient guère de héros plus apte à la description que lui. Peut-être le plus malheureux des hommes par suite de vicissitudes familiales, il passa à travers les événements les plus tragiques en trouvant le moyen d'être spirituel et d'être gai. Il est vrai qu'il s'attirait souvent ses malheurs par des incartades et des étourderies pardonnables aux seuls artistes, et c'est ce qu'il resta jusqu'à la fin de sa vie.

Ecossais par son père, il appartenait par sa mère à l'une des familles les plus honorables de notre pays, les d'Estimauville de Beaumouchel, arrivée au Canada vers la fin du régime français. Privé de sa mère, morte très jeune, et de son père parti pour

la Guyane et remarié, il n'endura pas facilement la tutelle pourtant compatissante de deux vieilles tantes qui l'adoptèrent. Il subit encore moins stoïquement ses années d'internat à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et au collège de Nicolet où les charmes de rosa et des Pères latins ne purent le retenir plus longtemps qu'il n'en fallait pour convaincre ses professeurs qu'ils avaient affaire à un cancre parfait.

Sur ces entrefaites, une lettre de son père l'invita à se rendre chez lui, dans les plantations guyanaises, mais la belle-maman ne voulut pas sourire au frère inconnu de ses enfants. Il en revint le coeur navré après avoir répandu sur la tombe de sa véritable mère, morte au pays des esclaves noirs, des larmes attendries et qui demeurent attendrissantes jusque dans les pages de Despéranza où Buies nous raconte son voyage au toit paternel et inhospitalier. Son père lui proposa d'aller compléter ses études en Ecosse, mais le coeur profondément français du fils ne pouvait accepter cette offre. Les fonds qu'il avait reçus le conduisirent cependant au pays de ses rêves, la France, où il comptait acquérir, au contact des maîtres de la langue, la science qu'il avait dédaignée sur les bancs du collège.

Il rencontra à Paris, un prêtre ami de sa famille, l'abbé Hamel, qui lui fournit les moyens d'entrer au lycée d'Harcourt, où il fut baptisé séance tenante

du nom de Québec. Il y décrocha un maigre accessit de conférences religieuses et bloqua, en terme collégial, sa thèse de rhétorique sur la Guerre de Sept ans, pour avoir employé un affreux barbarisme, au lieu du mot: Cession, le mot: Passation.

Après avoir étudié vaguement la philosophie, il commit, à vingt ans, un coup de tête qui devait avoir une influence prépondérante sur toute une partie de sa carrière. Il voulait visiter l'Italie et comme il n'avait pas le sou pour parvenir à ses fins, il partit avec l'armée, mais quelle armée? Je vous le donne en « Mille »: Le régiment de Garibaldi. Il porta crânement la chemise rouge, lors de l'expédition de Sicile, mais la vie dure des camps, surtout dans les conditions faites aux « Mille », ne pouvait plaire longtemps au bohème éternel affublé sur les régistres du nom italianisé de Buzzo et il revenait à Paris en 1860 chargé de gloire et de bonne humeur. M. de Fonvielle, un de ses compagnons d'armes, raconte que « La gaieté de Buies était devenu proverbiale au bataillon, où il a laissé l'impression d'un type presque légendaire. »

Disons immédiatement que malgré sa participation aux campagnes de Garibaldi, il n'a jamais porté les armes contre le Pape. Il fera peu d'allusion à son séjour en Italie, et bien qu'il se vante plus tard d'avoir recommencé en France les études qu'il avait ratées au Canada, il aura surtout, au

cours des six années qu'il passa dans les Vieux Pays, fréquenté les brasseries de Montmartre et les grandes routes de la Sicile.

Ce sont, cependant, ces quelques années là-bas qui orienteront sa première manière, qui sèmeront dans son âme ces ferments de voltairianisme, de révolte, de liberté de pensée, d'anticléricalisme, qui souillent son oeuvre de début. *La Lanterne*, série de 26 pamphlets injurieux au suprême degré contre tout ce qui tenait au coeur des Canadiens, est de cette manière agressive. Lue à la lumière des idées d'aujourd'hui, et il faut croire que la vérité a moins de difficulté à se faire connaître au siècle de l'électricité qu'à l'époque de la *Lanterne*, les accusations portées par Buies ont perdu tout intérêt et mériteraient l'oubli qui leur est accordé sans la forme brillante, spirituelle et preste qui les caractérise. Nous l'excuserons pour la forme, et ses erreurs de réflexion, ses aberrations anti-religieuses seront rachetées plus tard par ses années de dévouement à chanter les gloires de la terre canadienne, à peindre les fresques de l'épopée colonisatrice avec son héros, le curé Labelle, dont Buies devait se faire le panégyriste officiel autant que l'admirateur et l'ami.

Ce défi aux principes canadiens et catholiques, « cette bruyante manifestation d'impiété », avait trop de contradictions dans les faits pour se perpétuer. La crise psychologique ne devait pas tarder

à se produire, et elle éclata après un déchaînement de malheurs qui le laissèrent pantelant aux portes de la foi. Il renonça à se proclamer esprit fort. Il n'abandonna pas d'ailleurs ses formidables exagérations de langage, mais il émonda ses articles de ces plaisanteries faciles et de mauvais goût qui plaisaient peut-être aux survivants du vieil Institut Canadien mais qui sonnaient faux dans l'oeuvre d'un écrivain de mérite.

Il collabora à plusieurs journaux, *L'Avenir, le Pays, le National,* où il publie, chaque semaine des pages sémillantes de raillerie et d'humour. Après un voyage aux Etats-Unis où il doit emprunter de l'argent pour revenir au pays, il entreprend bientôt le projet de décrire aux étrangers, comme aux Canadiens, sa propre patrie. Ce travail inauguré en France par le grand Elisée Reclus, le trouva à la hauteur de la tâche, avec son langage imagé, son esprit observateur et la robustesse de son patriotisme. Il décrivit, tour à tour, l'Outaouais supérieur, « aussi peu lu que généralement admiré », disait-il; le lac Saint-Jean, le pays de Saint-Jérôme qu'il avait baptisé « Le Portique des Laurentides ». Employé par le gouvernement, à la fin de sa vie, pour écrire des volumes de propagande, on peut dire que son existence, pour répéter un bien piètre jeu de mots, s'est terminée en queue de poisson, car le dernier livre qu'il ait préparé était intitulé:

« Les poissons et les animaux à fourrure du Canada. ».

Après avoir rêvé, comme dans Manon, de posséder « une charmante maisonnette dont les fenêtres donneront sur l'Ottawa avec les Laurentides comme fond de tableau », il décéda à Québec en 1901. M. Alfred de Celles, que nous avons tous connu, était un ami de Buies, qu'il aida souvent de ses conseils et plus souvent encore de ses écus. Il évoque dans ses notes biographiques ce grand garçon au teint basané, aux yeux noirs un peu fixes, qui colportait ses livres chez ses amis en les dispensant de lire le dernier qu'il leur avait vendu, à condition qu'ils achètent celui qu'il venait leur vendre.

Ce grand rieur, de lui-même et des autres, avait été élevé, comme on l'a vu, sans foyer, et ses notes les plus joyeuses étaient souvent teintées de mélancolie et de tristesse. Il avait la capacité d'être ému et d'en sourire, dit un de ses biographes. C'était un humoriste dont le rire s'achevait dans un sanglot. C'était avant tout un écrivain qui travaillait sa phrase et qui savait parler français. Il donnait souvent à ses adversaires, dit Ab der Halden, des leçons d'esprit et presque toujours des leçons de style. »

Son esprit rutile à chacune de ses pages et sa verve caustique et primesautière enchante jusque dans ses erreurs et dans ses contradictions. Voici

ce qu'il écrit en tête de sa *Lanterne* qui sent l'huile parfois, mais jette quand même des lueurs éblouissantes sur les pavés que lui lançaient ses contradicteurs.

« Tous les imbéciles ne sont pas mes ennemis personnels: l'apparition de cette lanterne les décidera. Je ne parle pas du *Courrier du Canada*, du *Journal des Trois-Rivières*, de l'*Union des Cantons de l'Est*, etc., je parle des imbéciles qui ont des noms d'hommes et qui se comptent par centaines de mille, au Canada comme ailleurs. Il y a deux catégories d'imbéciles, ceux qui le savent et ceux qui ne le savent pas. Ceux-ci sont les pires: ils font des comptes-rendus dans la *Minerve*. »

Et le plus amusant c'est qu'il devait plus tard faire des comptes-rendus dans la *Minerve*. « Elle payait royalement, dit-il, pour expliquer un tel accroc à ses principes. Je lui pardonne tout le reste. »

Il n'aimait pas tous ses adversaires, et voici la façon dont il traite l'un d'eux: « La Gazette des Campagnes, journal qui fait de l'agriculture, annonce à ses abonnés qui paieront avant le 30 novembre, qu'elle leur enverra en prime, un paquet d'avoine.

« C'est cela. L'an prochain, elle leur enverra une botte de paille. La Gazette des Campagnes comprend qu'il faut être franc avec ses abonnés et leur témoigner les égards qui leur sont dus. »

Comme on le voit, ses adversaires n'étaient pas traités de main-morte, mais comme on le constatera des textes de ce genre ont perdu beaucoup de leur relief dans la perspective des circonstances éloignées de nous depuis soixante ans déjà.

Un fort mouvement séparatiste existait dans le Bas-Canada vers l'époque de la Confédération. Ceux qui avaient lutté contre le projet cher à Cartier et à Macdonald n'acceptèrent pas stoïquement leur défaite. Parmi ces mécontents figuraient au premier rang les Annexionnistes, qui conseillaient aux Canadiens l'union avec les Etats-Unis, comme remède à tous leurs maux. L'un des plus éloquents propagateurs de cette idée était nul autre que Louis Fréchette, le poète national, qui se présenta avec ce programme dans le comté de Lévis, en 1871. Il fut défait par le Dr Blanchet qui l'emporta par 300 voix de majorité.

Victrix causa diis placuit: les ministériels avaient vu de nouveau leur sourire les dieux de la victoire; mais Caton et Buies avaient lutté pour le vaincu. On comprend alors quels sentiments notre chroniqueur pouvait ressentir à l'égard de sir Georges-Etienne Cartier. Je vous cite le texte de ces aveux sur ce sujet:

« Mes loisirs, à moi, consistent à chercher tous les moyens d'ennuyer mes semblables, pour leur rendre ce qu'ils me font sans aucun effort. Si je

réussis, j'aurai fait en quelques heures ce que sir Georges-Etienne Cartier fait depuis vingt-cinq ans sans le vouloir, et surtout sans le croire. Ce grand homme d'état a encore des illusions; moi, je n'en ai plus. Cela seul nous distingue l'un de l'autre. Quant au reste, nous sommes parfaitement d'accord, excepté sur le chemin de fer du Pacifique, sur l'annexion de la Columbie, sur le traité de Washington, sur le double mandat, sur l'indépendance du parlement, sur le salaire du gouverneur général, sur la perpétuité de la dépendance coloniale, sur la juridiction électorale, sur l'emploi des deniers publics, etc., etc., mais ce sont là des bagatelles et qui n'empêchent pas d'exister une union parfaite de sentiments menant dans des directions diamétralement opposées. »

A côté de ces phrases narquoises et irrévérencieuses, il est bon de mettre en regard des pages d'analyse pénétrante comme celles qu'il consacre à la race autrefois puissante et désormais agonisante de nos sauvages: ou les pages d'éloquence émue qu'il publia au lendemain de la mort de Papineau:

« Lundi matin, le télégraphe nous annonçait la douloureuse nouvelle qui a répandu le deuil dans tous les coeurs canadiens: la mort de M. Papineau. Ce n'était pas seulement un grand homme qui mourait; depuis longtemps le pays regrettait l'orateur illustre, le patriote indomptable, héroïque, qui

l'avait comme tenu tout entier dans son âme au temps des sanglantes épreuves, et qui l'avait arraché à toutes les oppressions en payant sa liberté par l'exil, et souvent même par l'ingratitude.

« Le grand homme, l'orateur avait disparu depuis près de vingt ans et ce n'est pas lui que nous pleurons aujourd'hui. Ce que nous pleurons, c'est le dernier représentant de la vertu publique, c'est la glorieuse image, maintenant effacée, d'un temps où il y avait encore des caractères, de la grandeur morale.

« Toute une époque disparaît à nos yeux, l'époque où il y eut vraiment un esprit national, un peuple canadien. Cet esprit, ce peuple, M. Papineau le résumait tout entier. Pas un souvenir de notre histoire, pendant vingt-cinq ans, qui ne lui appartienne et que son nom ne rehausse; il était une personnification, un symbole, et comme le génie tutélaire de nos destinées.

« Jamais homme n'a été autant que lui une idée vivante; la Grèce confondue avec Démosthène, l'Irlande confondue avec O'Connell, c'était le Canada unissant sa vie, ses forces, ses inspirations, ses espérances dans le coeur de M. Papineau. Le premier nom que les enfants apprenaient à l'école, c'était le sien. On le savait avant de rien connaître de notre histoire. Il était devenu une tradition, et comme la légende d'un temps qui grandissait à

mesure qu'il s'éloignait; lui-même, dans la retraite où il cherchait en vain à être oublié, grandissait sans cesse à l'horizon de l'histoire, et dominait ce passé orageux qui n'est plus qu'un souvenir. Les flots s'étaient apaisés autour de cet écueil géant qui n'était plus entouré que de l'auréole de la gloire.

« Il semblait immortel, tant la nature avait mis en lui de vigueur indomptable, d'inépuisable jeunesse. Il avait survécu à tout, aux choses et aux hommes de son temps, et il avait survécu, non pas comme une épave, non pas comme un triste débris de la vieillesse chagrine, maladive, mais avec toute la verdeur et la force de ses trente ans, droit, vigoureux, imposant et superbe. Qui ne l'a vu, de toute la génération actuelle des jeunes gens? Qui d'entre eux ne l'a pas envié en le regardant passer dans les rues de Montréal, aussi ferme, la tête aussi haute, le regard aussi fier, la bouche encore pleine de ces apostrophes brûlantes, de ces sarcasmes terribles qui en sortaient autrefois comme des éclats de tonnerre lorsqu'il provoquait l'oppresseur?

« Mais s'il n'a pas été immortel dans la vie, il le sera dans la postérité! »

Il n'a pas oublié les femmes dans son oeuvre, ni dans sa vie, car ce bohème a été le plus fidèle des maris et le plus aimant des pères.

« Les femmes, dit-il, continuent à vouloir être les égales des hommes. Le *Figaro* leur donne un

moyen bien simple d'atteindre leur but. Il est acquis par la science que le cerveau de la femme pèse cent vingt grammes environ de moins que le cerveau de l'homme. » Eh bien!, que, par un procédé quelconque, la femme trouve moyen d'avoir autant de cervelle que nous, et tout sera dit. A votre place, mesdames, je laisserais les choses telles qu'elles sont, me satisfaisant de la double définition suivante : « l'homme vaut plus que la femme. La femme vaut mieux que l'homme. »

S'il faut l'en croire, les examens du barreau d'alors n'étaient pas aussi compliqués que ceux d'aujourd'hui. Il ne s'agissait pas de savoir par quelle lettre commençait le code justinien, ou combien de tomes pouvaient compter les commentaires de Blackstone sur la pratique légale, d'après les questions qui furent posées à Buies quand il se décida à affronter la sévérité de ses examinateurs. « Quel est le principal fonctionnaire du mariage », lui demande son juge. « Le mari », répondit l'élève imperturbable.

Comme la reine Victoria venait de perdre le prince Consort, Buies ne put s'empêcher de reprendre son motif et d'écrire:

« La reine est maintenant privée de son principal fonctionnaire. . . »

Terminons en citant ce passage d'un excellent

article dû à notre laborieux historien, M. Thomas Chapais:

« Au milieu de ses fantaisies les plus étonnantes, de ses chroniques les plus capricieuses, Buies a écrit des pages d'où se dégage la plus intense émotion. En dépit de son rire moqueur, de ses boutades plaisantes, de ses charges mémorables, il y avait chez lui un fond de tristesse latente et persistante, qui, suivant nous, était le meilleur, le plus noble côté de sa nature, qui dénotait en lui des aspirations et des élans bien supérieurs aux fusées d'esprit dont s'émerveillait le public. Ce railleur était doublé d'un mélancolique honteux, qui, dans ses moments d'émotion la plus vraie, cherchait à la dissimuler sous un éclat de rire. »

III — FOURNIER

C'est un cliché tiré en série que de dire: « Le journalisme mène à tout. . . » Nous verrons que le journalisme mènera le troisième héros de notre causerie en prison. Jules Fournier fut donc un jour prisonnier et c'est peut-être entre les quatre murs de la geôle québecoise, où il fut incarcéré pour avoir différé d'opinion sur un verdict avec un juge, que nous voyons réellement éclore et sourire le talent humoristique de ce mousquetaire de la plume, de ce

spadassin de la presse, de cet escrimeur du beau langage, que nous aurons le plaisir de vous présenter.

De toute la phalange d'enthousiastes qui lancèrent dans le public le mouvement nationaliste, Jules Fournier figure à l'avant-garde avec Asselin et Armand Lavergne. Doué d'une plume incisive et acérée, nanti d'un vocabulaire de sarcasme et d'ironie à faire tressaillir d'aise Léon Bloy, il eut vite fait de réussir pleinement dans un rôle où les excès du verbe étaient souvent une des règles de l'école, et où la modération ne jouait que le second violon. C'était un batailleur qui ne craignait pas de recevoir les coups, mais qui aimait surtout à les donner.

Malgré ces caractéristiques que nous relevons immédiatement, et qui peuvent être des qualités chez un pamphlétaire, un libelliste, comme il disait, Fournier fut journaliste de premier ordre, profondément enflammé de patriotisme, et inspiré, même dans ses articles les plus vitrioliques, par l'amour le plus ardent pour ses compatriotes et ses coréligionnaires.

Né à Coteau-du-Lac, en 1884, Jules Fournier semble destiné dès les débuts de sa carrière à ne jamais terminer ce qu'il commence. Il entreprend, au collège de Valleyfield, un cours classique qu'il ne finit pas, il écrit sur la faillite du nationalisme une étude restée incomplète, et enfin il meurt à

Ottawa, il y a juste dix ans, à peine après avoir franchi le seuil de sa trente-cinquième année. Il emporte, cependant, dans la tombe, le respect de tous ceux qui l'avaient connu, et l'admiration de la jeunesse qui trouvait dans Fournier un peu de l'esprit d'ombrageuse fierté qui animait les âmes des Canadiens français pendant la guerre.

Fournier ne fut jamais autre chose qu'un journaliste et il appartient à la génération de ceux qui, au Canada, commencèrent à vivre du produit de leur plume. Oh! vivre, pas en s'offrant des bains dans le Pactole, mais en retirant de son métier de scribe rétribué pour ses services de quoi vivre convenablement. Autrefois, trop souvent la profession journalistique était le refuge des anciens élèves de cours classiques qui avaient raté leur métier ou leur vocation. La maigre prébende que leur servaient les directeurs de journaux canadiens-français les empêchait juste de tendre la main, et ce n'est pas faire un crime à leur mémoire que de mentionner qu'ils cherchaient parfois à oublier dans le faste liquide et capiteux de certains amis les embarras financiers où ils se trouvaient plongés.

Depuis l'avènement de la compétition aiguë dans le service d'information, depuis le développement anormal de l'annonce, les journaux ont alourdi leur format, demandé davantage de leurs annonceurs et rémunéré un peu mieux leurs collabora-

teurs. Il est vrai que les directeurs exigent aussi plus de qualifications de leurs nouvellistes ou de leurs rédacteurs, à mesure que le lecteur du quotidien s'attend à ce que son journal ne manque rien en fait de nouvelles, de primeurs ou d'interviews.

Le journaliste d'aujourd'hui, au lieu d'être un individu rejeté des cadres de sa profession, pratique au contraire une des professions les plus délicates et les plus difficiles de la vie moderne. Il est essentiel que le jeune homme qui se destine à cette carrière ait non seulement de l'idéal, mais surtout du sens pratique, de l'audace, et des idées assez justes sur l'histoire universelle, la géographie, les langues, la politique et l'actualité. S'il ne sait pas l'année du règne de Tout-ank-Amon, s'il ignore que la fille du voisin a fait ses débuts en jonquille et non en cendre de roses, s'il pousse la sottise jusqu'à oublier le nombre de coups de circuit frappés par Babe Ruth, c'est un va-nu-pieds relégué aux chiens écrasés. On lui pardonne quelquefois d'oublier le passé, on exige qu'il sache tout du présent, et on ne tolère pas qu'il ignore l'avenir.

Il y a dans tout journaliste un humoriste qui sommeille. Ce talent de l'humour, cette grâce de l'esprit, était le genre où Fournier n'avait pas de maître à son époque. Ses récits de voyage, ses souvenirs de Prison, ses articles du *Nationaliste* et de l'*Action*, dont les meilleurs ont été colligés dans

« Mon Encrier », recueillis par les soins pieux de son épouse, fourmillent de traits satiriques, de mots à l'emporte-pièce, de boutades profondes, dont quelques-unes conservent à distance toute la saveur du premier jet. S'il traverse la mer, il rencontre des banquises. « Les Anglais, dit-il s'en étonnent. Moi, pas du tout; en fait de glace, ce ne sont pas les banquises qui m'étonnent, ce sont les Anglais. »

Dans sa polémique avec Ab der Alden il répète amèrement que nous ne possédons pas de littérature nationale et que rien ne laisse présager qu'elle existera un jour. Cette opinion trouvera, sans doute, plusieurs contradicteurs, et nous ne voulons pas nous approprier ses idées là-dessus. Nous parlerons de son esprit et non pas de son jugement. Ce qui nous semble le plus intéressant dans cette attitude c'est qu'il devait passer une partie de ses moments de loisir à compiler une anthologie de nos poètes canadiens, volume qui démontre à l'évidence l'existence de nos lettres et de nos écrivains. Pour réfuter sa thèse, il aurait suffi de le forcer à lire son propre livre.

C'est la suggession que faisait le critique Louis Dantin: « Pour moi, comme pour Larousse, d'ailleurs, une littérature est tout bonnement l'ensemble des productions littéraires d'un pays, d'un peuple, abstraction faite de leur originalité ou de leur mérite. Il n'est donc pas compromettant d'admet-

tre que nous ayons une littérature; il restera toujours à déterminer ce qu'elle vaut. »

L'Anthologie recueillie par Fournier est plus qu'une réfutation. C'est un plaidoyer. C'est la revendication des théories prêchées par les adversaires de notre journaliste. C'est Fournier enfoncé par Fournier.

Pour ceux qui l'ont pratiqué, il est facile de comprendre que ses remarques sur notre littérature sont simplement un indice de son souci constant de nous voir parler en meilleur français, de viser davantage à l'originalité et à la personnalité, d'améliorer nos produits littéraires. Il est entendu que Montréal n'est pas Athènes, ni le cap Diamant le Parnasse, mais il serait oiseux d'affirmer que le Canada français, avec ses écrivains d'hier, comme avec ses littérateurs d'aujourd'hui, soit une annexe de la Béotie.

Quand il dit que la députation française n'est pas à la hauteur de la situation, il ne veut ni la dénigrer; il veut que la race possède en Chambre les représentants qu'elle mérite. Quand il déplore la pauvreté de style et d'idées de certains de nos romanciers qui avaient passé trop près de l'écueil, quand il déplore, comme devait l'écrire plus tard un de ses admirateurs: « L'apocalyptique stérilité intellectuelle de la jeunesse canadienne-française de 1910 », il cherche à démontrer à ses lecteurs que

notre littérature, pour être considérée au pays comme à l'étranger, doit éviter les lieux communs, la rhétorique, la boursouflure et l'emphase, pour demeurer naturelle et aussi rapprochée que possible de la bonne simplicité et de la clarté française.

« Nos gens ne savent pas lire », écrivait-il dans sa réponse à Charles Ab der Halden. « Ils n'ont pas de goût. Le sens des choses de l'esprit leur manque. Cela, tous les enfants de France le sucent avec le lait maternel, le respirent avec l'air; or, ce que vous acquérez à votre insu, nous ne pouvons le gagner que par des efforts acharnés et réfléchis. Non seulement l'expression anglaise nous envahit, mais aussi l'esprit anglais. Nos Canadiens français parlent encore en français, ils pensent déjà en anglais. Ou, du moins, ils ne pensent déjà plus en français. Nous n'avons plus la mentalité française. Nous tenons encore à la France, — et beaucoup, — par le coeur, mais presque plus par l'intelligence. Nous ne sommes pas encore des anglais, nous ne sommes plus des Français. »

A côté de ces remarques dures à écrire sur le compte des nôtres, à côté de la constatation de cette apathie, de cette indifférence en matière littéraire, pour bien marquer la manière de Jules Fournier, esprit clair et vibrant, lisons le paragraphe subséquent de la même réplique:

« Ne perdez pas de vue le côté difficile et pénible

de leur situation. N'oubliez pas que seulement pour apprendre à écrire le français avec correction ils sont tenus à des efforts énormes. Songez que l'anglicisme est répandu partout comme un brouillard devant nos idées. Pensez que nous avons pour voisin un peuple de quatre-vingts millions d'hommes dont la civilisation ardemment positive, les conceptions toutes prosaïques et les préoccupations exclusivement matérielles sont la négation de l'idéal français, — un peuple d'une vie et d'une activité effrayantes, à cause de cela attirant comme un gouffre, et qui projette sur nous, jour et nuit, la monstrueuse fumée de ses usines ou l'ombre colossale de ses sky-scrapers. Rappelez-vous que même au Canada les deux-tiers des gens parlent l'anglais; que, un peu par notre faute, beaucoup à cause de circonstances, contre lesquelles nous ne pouvons rien, nous sommes inférieurs à nos concitoyens d'autre origine sous le rapport de la richesse et sous le rapport de l'influence, — et que, malgré tout, nous subissons l'ambiance, nettement et fortement américaine. L'état d'écrivain chez nous n'a donc rien de très enviable. Le Canada est le paradis de l'homme d'affaires, c'est l'enfer de l'homme de lettres. »

Un journaliste qui a écrit des pages de cette valeur, de cette acuité, de cette sincérité, de cette clairvoyance, mérite une place dans nos annales littéraires.

raires avec nos esprits les plus fins et nos hommes de lettres les mieux avertis.

Alors que je « couvrais » pour une feuille montréalaise le port et ses environs, un de mes confrères avait comme mission spéciale, l'examen journalier des machabées du coroner et les visiteuses ou visiteurs de la cour de police. Et notre chef de nouvelles avait l'habitude de lui dire: « Tu commences par la cour de police, tu finiras par l'échafaud. » Fournier, à l'instar des fréquentations ordinaires de mon ex-confrère, comparut en cour de police sous l'accusation d'avoir critiqué le verdict d'un juge de Québec. Le magistrat en question, agissant comme juge dans sa propre cause, fut instruit de l'affaire, et condamna notre journaliste à trois mois de prison. Durant son séjour à l'ombre, il eut tout le temps de méditer sur la délicatesse de l'épiderme de la magistrature québecoise et le Canada eut à son tour son Sylvio Pellico, car Fournier publia à son élargissement une plaquette intitulée *Souvenirs de Prison*, débordante d'esprit et de fine ironie, dont je vous lirai un seul extrait qui vous fournira une idée du reste: Molière a écrit le *Médecin malgré lui*, Fournier écrira: « Le Médecin malgré moi. »

« Le docteur Robillard était en ce temps-là médecin de la prison de Québec. Il est mort depuis; Dieu ait son âme!

« A l'époque dont je parle, il n'avait pas moins

de soixante-dix ans bien comptés. Il était sourd comme plusieurs pots et, malgré un cornet acoustique plus gros que sa tête, ne comprenait jamais un traître mot de tout ce qu'on lui disait.

« Il restait aux détenus, pour communiquer avec lui, la suprême ressource de lui exposer par écrit leurs besoins. Mais encore cela n'était pas toujours facile. Jamais je n'ai tant regretté, quant à moi, de n'avoir pas de style.

« A peu près tous les jours, entre dix heures et midi, il faisait son apparition dans les corridors du 17. La première fois que je le vis, son aspect m'étonna. Figurez-vous un petit vieux, perdu dans une ample redingote, et qui s'avançait à pas peureux et hésitants. . . Son nez épaté, ses yeux bridés, sa figure grimaçante et barbue, lui donnaient tout-à-fait l'air d'une chauve-souris clouée sur un contrevent. Sa bouche toujours entr'ouverte laissait apercevoir ses dents, et un sourire égaré errait continuellement sur ses lèvres. . .

« De toute évidence, cet homme-là était tombé depuis longtemps dans le gâtisme. Pourquoi on laissait tout de même entre ses mains les vies de tant d'infortunés, c'est ce que je ne pus comprendre tout d'abord. Un garde se chargea de me l'expliquer:

« Voyez-vous, me dit-il, le docteur est ici depuis vingt-cinq ans: le renvoyer, ce serait sa mort. »

« Pour cette profonde raison, le docteur R... restait donc le médecin de la prison.

« Son cornet acoustique d'une main, de l'autre un thermomètre — toujours le même — il faisait régulièrement le tour de la prison chaque matin. Il prenait la température aux malades, leur tâtait le pouls, leur faisait tirer la langue. . . Tout cela avec conscience et lenteur.

« Mais où il brillait principalement, c'est dans l'auscultation. Le docteur R. . . avait cette passion-là: l'auscultation. Vingt fois par jour on le trouvait penché sur la poitrine d'un malade. Peu lui importait la nature du mal, et qu'il s'agit d'une inflammation de poumons, d'une indigestion ou d'une écorchure au genou, ce lui était tout un. . . l'auscultation rentrait pour lui dans la thérapeutique proprement dite, et volontiers, il eût dit: Je l'auscultai, Dieu le guérit.

« Chose remarquable, ce besoin d'ausculter, loin de s'apaiser, grandissait avec la surdité du docteur. Les jours où il n'entendait absolument rien, pas même avec son cornet, de véritables rages d'auscultations le prenaient. Un matin qu'il était plus sourd encore que la veille, je le vis ausculter l'Italien, qui souffrait, d'un bobo à la lèvre supérieure. Une autre fois (mais à cela je n'ose croire) on assure qu'il ausculta un détenu qui se plaignait de

durillons au pied gauche. Toujours sans l'aide d'aucun instrument, je crois vous l'avoir dit. . .

« Serez-vous bien étonné si j'ajoute qu'il trouvait rarement à ses patients les maux dont ils se croyaient atteints? En revanche, et c'est là la merveille! il leur découvrait continuellement toute sorte de maladies effroyables dont ils prétendaient n'avoir jamais souffert. C'est ainsi qu'il vous déclarait sans plus de cérémonie, si vous l'alliez consulter pour un mal de tête: « Vous, mon ami, j'ai votre affaire. . . J'ai vu cela tout de suite, vous êtes atteint d'une maladie de coeur qui vous emportera promptement. » C'est ainsi que certain jour il disait à un dyspeptique: « Ce soir vous vous mettrez des mouches noires. . . Vous avez une congestion qui pourrait devenir dangereuse. »

« Au moment où j'entrai en prison, je souffrais d'une dépression qui inspirait de vives craintes à mon médecin. Les nuits blanches du Nationaliste m'avaient complètement épuisé et ma santé, paraît-il, était aussi compromise que possible.

« Je me hâte d'ajouter, pour rassurer mes nombreux ennemis, que j'ai eu le temps, depuis, de me remettre. A l'heure où j'écris ces lignes, je ne suis pas loin de peser le poids d'un député ordinaire ; mes muscles s'affermissent chaque jour, on dit même que je prends du ventre.

« Mais en 1909 j'étais loin de pouvoir en dire

autant. Mon médecin m'abreuvait sans relâche de toniques, et je me rappelle fort bien que durant les deux mois — notamment — qui précédèrent ma condamnation, je ne pus me tenir debout qu'à force de suralimentation.

« Je voulus savoir du docteur R. . . s'il faisait, au point de vue de ma santé, une différence quelconque entre les viandes saignantes et le skelley, sorte de brouet noir que l'on servait aux prisonniers. Il m'assura qu'il n'en voyait aucune.

« Toutefois, dit-il, pour plus de sûreté, je m'en vais vous ausculter.

« Ayant mis à exécution ce projet:

« Je vois, dit-il en me regardant au blanc des yeux, ce que vous avez. C'est des apéritifs qu'il vous faut. Je m'en vais vous envoyer des amers.

« Durant la semaine qui suivit, il ne manque pas un seul jour de me venir ausculter, ni de m'envoyer des amers.

« Oh! ces amers. Régulièrement, à tous les repas, on me les apportait dans ma cellule. Je n'ai pas souvenir qu'on y ait manqué une seule fois.

« Le malheur, c'est que plus on me donnait envie de manger, moins on me donnait de quoi manger. J'en étais toujours réduit au skelley matin et soir, à la soupe aux légumes ou à la jambe de botte le midi.

« Vous pouvez penser si j'avais là de quoi faire,

comme disait mon médecin, de la suralimentation!

« En six jours — grâce aux amers, je suppose, — j'avais bien pu prendre de huit à dix bouchées à la table pénitentiaire. Je n'exagère pas.

« Joignez à cela le repos bien mérité de la cellule (de cinq heures et demie du soir à six heures du matin), dans l'atmosphère parfumée par le voisinage de l'Italien; les insomnies et les nausées, et dites si je n'aurais pas eu mauvaise grâce à me plaindre!

« Le jour même de mon arrivée, j'entendais un garde faire en ma présence cette constatation encourageante, que je n'avais que la peau et les os. Une semaine plus tard, j'avais maigri de quinze livres.

« Et le docteur continuait à m'envoyer des amers.

« Il est mort depuis: Dieu ait son âme! »

* * *

On me dira peut-être, avec quelques grognons commentateurs, que l'esprit sert à tout et ne suffit à rien. Nos livres n'ont pas toujours besoin d'être spirituels pour avoir de la valeur, mais combien ont-ils à gagner par un tour heureux de la phrase, par une nuance exquise de la pensée, par une expression joliment troussée? n'est-ce pas ce qui crée le relief dans l'idée, ce qui la moule en fresques, et en arabesques sur le mur solide et gé-

néralement épais d'une thèse? Une oeuvre sans esprit, c'est un mets sans assaisonnement, c'est une statue sans visage, un paysage sans verdure, une fleur sans parfum. . . Je m'arrête! je deviendrais biblique!

Avouons que nos écrivains n'ont pas tous été des humoristes. Maintes fois nos auteurs ont négligé la forme sous prétexte de demeurer sérieux et graves, sans s'apercevoir qu'ils versaient dans l'excès et qu'ils devenaient monotones. Vous qui n'avez pas le temps de tout lire, vous savez combien de volumes publiés par nos éditeurs montréalais ou québecois vous rebutent dès l'abord par leur air revêche, leur aspect trop lourdement et trop inutilement sévère. Quoi de moins comique, par exemple, que les « Faux brillants » de Marchand? Quoi de plus lugubre que le « Lauréat » de Chapman. Si dans notre aimable pays la gravité assure le succès, ce n'est certes pas dans le domaine littéraire. Quand M. Fabre a proféré cet aphorisme, il se campait en pince sans rire.

Je vous ai cité des textes en quantité suffisante, je crois, pour établir ma preuve. Je vous ai apporté assez de documents pour vous convaincre que l'ennui qui se dégage de certaines oeuvres n'est pas la caractéristique de notre littérature.

L'esprit qui se traduit dans les chroniques de Fabre, se dessine dans les causeries de Buies, ou

sourit dans les articles de Fournier, est un témoignage vivant et irrécusable chez les nôtres de la grâce intellectuelle, de cette joyeuseté de bonne famille, de cette tournure plaisante qui ne peut être qu'un héritage de nos origines françaises. Le professeur Dalbis, dans son analyse de Maria Chapdelaine, tente de déterminer l'apport français, anglais et américain, dans la formation de la mentalité canadienne. Disons que nos humoristes tirent à la fois leur facilité, leur flexibilité, leur ductilité, leur clarté de leur génie gaulois et de la gaieté française qui forment le fond principal de notre caractère, de leurs rapports constants et directs avec notre ancienne mère patrie dont nous conservons avec un soin jaloux la langue si nous n'en pouvons suivre que de loin la culture intense et fine. Les livres et revues d'Angleterre sont peu lues chez nous. L'influence américaine se confine surtout à la presse de langue anglaise qui publie, sans sourciller les élucubrations soi-disant comiques de personnages grotesques ou de pantins ridicules, qui prétendent provoquer le rire. Quoi de plus sinistrement bête en effet que les éternels arlequinades de Mutt and Jeff, les querelles conjugales de Jiggs et de Maggy, la figure et l'esprit atrophiés d'Andrew Gump qu'on dirait conçus pour amuser un peuple dont

le développement mental moyen serait celui d'un enfant échappé par mégarde d'une pouponnière ou d'une garderie.

J'ai voulu borner ma causerie à l'étude des oeuvres de nos humoristes disparus. Et j'ai pris soin de vous citer à côté de leurs traits et de leurs saillies, l'énonciation de principes justes, de théories fortes et lumineuses, pour bien établir que nos prédécesseurs ont réussi à perfectionner leur style, à améliorer, à agrémenter leur forme, sans y perdre par la profondeur, enfin qu'on peut être spirituel sans être un farceur.

Peut-être m'aurait-il été plus facile encore de rechercher des preuves additionnelles dans les oeuvres de nos écrivains vivants, car, reconnaissons-le sans hésitation, parmi ceux qui aujourd'hui tiennent une plume ou pianotent sur la machine à écrire, on pourrait relever de nombreux disciples d'Alphonse Daudet, et de Courteline. Je pourrais en citer une douzaine au moins, qui ont de l'esprit comme quatre, mais j'ai voulu éviter les légitimes récriminations de mes auditeurs et laisser à ces auteurs le plaisir de venir vous exposer eux-mêmes un jour leur manière.

J'espère en tout cas vous en avoir assez dit pour vous inviter à relire nos auteurs disparus, pour

mieux apprécier leurs oeuvres, ce qui constitue une autre façon de raffermir notre esprit national, ce qui est peut-être un autre moyen de mieux aimer sa race et son pays.

Fulgence CHARPENTIER.

L'ACTION SOCIALE DE LA FEMME

Monsieur le Président,

R. P. Recteur,

Mesdames, Messieurs,

Bien que nous soyons assez à l'abri des courants d'idées qui passent sur le monde, il ne nous est pas possible d'ignorer l'existence du mouvement féministe. C'est l'un des plus vastes et des plus profonds qui aient agité la société moderne. Il n'en est pas non plus qui se soit répandu d'une façon plus rapide et, en somme, plus pacifique. En moins d'un demi-siècle, il s'est imposé à la plupart des pays d'Europe et d'Amérique, et a même réussi à pénétrer ces vieilles civilisations d'Orient qui semblaient figées pour l'éternité. Qu'on le veuille ou non, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste, il y a

tout un ordre de choses plusieurs fois millénaire qui est en train de se modifier. La femme n'occupait pas dans le monde toute la place qu'elle pourrait occuper sans faillir à sa mission essentielle : cette place, nous la lui donnerons ou elle la prendra.

D'ailleurs, à mesure que les passions que le féminisme avait soulevées au début s'apaisent, à mesure que ses aspirations se précisent, à mesure que l'idée vraiment chrétienne qui en fait le fond se dégage des outrances qui la défiguraient, à mesure enfin qu'il cesse d'être une chose nouvelle — ce qui est pour quelques-uns un attrait, mais pour un plus grand nombre, un tort — il y a bien des préjugés qui tombent et bien des partis-pris qui cèdent. La Semaine Sociale de Nancy, en 1927, apprenait au monde que le féminisme, dans ce qu'il a de légitime et de sain, avait conquis définitivement les forces catholiques de France. C'était l'une des dernières forteresses qui était emportée. Le temps fera le reste.

Il y a toutefois une façon d'être féministe qui n'est au fond que de l'anti-féminisme déguisé. Cela se traduit dans la vie privée par la tendance qu'ont les jeunes filles à s'engarçonner. Elles se croient d'autant plus modernes qu'elles sont moins femmes, qu'elles sont plus libérées de cette réserve qui faisait leur charme et leur attrait. Sur le terrain

économique et social, cela devient pour les femmes, la méconnaissance des rôles, des aptitudes et des exigences de leur sexe. On conçoit les rapports avec l'homme comme une lutte d'égal à égal. C'est la lutte des sexes après celle des classes.

Le féminisme n'est pas un effort pour que la femme soit moins femme, mais pour qu'elle le soit si possible davantage. Il doit lui faire prendre conscience de son humanité, mais aussi de sa féminité. Sous une nature identique, l'homme et la femme offrent des différences qui pourront s'atténuer, mais qui ne disparaîtront jamais complètement. Leurs efforts ne doivent donc pas risquer, en s'identifiant, de se neutraliser. Ils doivent au contraire chercher à se compléter et à s'harmoniser. Dans les tâches communes elles-mêmes qui deviennent de jour en jour plus nombreuses, ce n'est pas tout-à-fait le même service qu'on attendra d'ordinaire de l'un et de l'autre. Le vrai féminisme, dit M. George Renard, « est un effort raisonnable, réfléchi pour scruter de plus près la nature de la femme; pour apprécier plus exactement le rendement dont elle est capable; pour en adapter plus utilement les énergies aux opportunités du milieu historique. »

Voilà, à la lumière de quels principes, je vais essayer de déterminer maintenant ce que doit être l'action sociale de la femme.

1° *L'action sociale de la femme: son obligation, sa nécessité.*

En 1904, Pie X, recevant en audience Mgr Delamaire, lui disait, en parlant des femmes catholiques de France: « Il ne suffit plus qu'elles s'enferment dans les oeuvres de bienfaisance proprement dites. Dites-leur combien le pape leur recommande l'action sociale. » Tout récemment, dans une lettre à l'archevêque de Breslau, S. S. Pie XI, après avoir recommandé, une fois encore, l'action catholique et sociale qui est, disait-il, « comme la prunelle de nos yeux », ajoutait qu'elle doit être « une action universelle et unie des catholiques sans distinction d'âge, de sexe, ni de conditions sociales. »

Ces paroles, que je choisis entre une multitude d'autres semblables, nous apportent la consécration du rôle nouveau que la femme est appelée à jouer dans la société et dans l'Eglise. Jusqu'ici son activité s'était concentrée au foyer ou dans son rayonnement immédiat. Au-delà, c'était le domaine de l'homme. La famille, la société, l'Eglise étaient-elles attaquées, la femme, comme l'enfant n'y pouvait rien. Elle se contentait de subir les lois qu'elle n'avait ni faites, ni inspirées, et quand elles étaient mauvaises, d'en souffrir. Et puis, un jour, elle a compris que l'humanité c'est elle et c'est nous. Elle a compris que, n'étant pas une mineure, elle se de-

vait de partager avec l'homme l'honneur de veiller aux destinées du monde où elle vit. Ce jour-là, je prétends que la civilisation a fait un progrès et que l'idée chrétienne a achevé une conquête. Parmi les bienfaits du féminisme, je mettrais au premier rang celui d'avoir éveillé chez la femme la conscience sociale.

Et pourtant, il en est qui ne se résignent qu'avec peine à voir la femme dans ce rôle nouveau. Qu'elle soit frivole et coquette, qu'elle courre les bridges et les thés, qu'elle flirte et qu'elle danse, cela ne les offusque pas: c'est si féminin. Ils réserveront leurs moqueries, quand ce n'est pas leur colère, à celles qui donnent au monde l'admirable exemple de leur dévouement. Voilà même ce qu'on a appelé parfois la conception traditionnelle et chrétienne du rôle de la femme. Traditionnelle, peut-être; chrétienne, jamais!

Si l'action sociale est, pour la femme, un devoir, elle est, pour le pays, une nécessité. Nous avons besoin de vous, en premier lieu, Mesdames, pour assurer la solution d'un grand nombre de problèmes féminins. Je ne sais pas s'il viendra un jour où les intérêts de la femme se confondront avec les intérêts de tous. Ce que je sais, c'est qu'il y a, à l'heure actuelle, des besoins, des misères, des injustices qui sont propres à la femme. Il n'est pas juste, il n'est pas désirable que vous soyez tenues à

l'écart le jour où on tentera d'y remédier. Nous avons des raisons de croire d'ailleurs que beaucoup de ces problèmes resteront en souffrance tant que la femme ne représentera pas une force avec laquelle il faut compter. Des neuf articles sur lesquels la Fédération Saint-Jean-Baptiste attirait, l'an dernier, l'attention du Gouvernement, huit concernaient directement la femme. Aucun d'entre eux, m'a-t-on dit, n'a eu l'honneur d'une discussion publique.

Nous avons besoin de vous, en second lieu, Mesdames, pour sauver la morale de jour en jour plus menacée. C'est avec vous qu'elle a fléchi, et c'est grâce à vous qu'elle se relèvera. Vous me direz que la morale est affaire de conscience et partant d'éducation? Oui et non. Quand l'opinion publique cède de toutes parts, quand l'immoralité s'impose avec l'autorité de la mode ou se glisse sous le couvert des conventions sociales, l'action individuelle ne suffit plus, il faut recourir à l'action sociale. Des ligues se sont formées, l'an dernier, contre les modes immodestes. C'est une heureuse initiative,mais qui ne touche qu'à un aspect du problème. Le problème dans son entier est plus complexe et réclame une action plus vaste.

Dans la plupart des pays, enfin, l'action sociale s'identifie avec l'action catholique, et devient la défense ou la restauration des institutions chrétien-

nes. A ce point de vue, l'Eglise traverse, en notre province, une des périodes les plus heureuses de son histoire. Il y aurait quelque ingratitude à le contester. Ne nous faisons pas illusion pourtant. De tous côtés les forces qui dissolvent pénètrent chez nous. La façade est intacte et en impose, mais derrière cette façade, que voyons-nous? Une religion en partie de routine et de surface; des défections intellectuelles de plus en plus nombreuses, avouées ou non; des lassitudes et des impatiences. L'heure n'est peut-être pas éloignée où les forces catholiques devront, comme partout ailleurs, se compter et se serrer. Il faudra, à ce moment, que la femme soit à nos côtés, non pas comme une puissance inerte et dispersée, mais comme une puissance fortement organisée et entraînée depuis longtemps à l'action extérieure. Cela dépend d'elle, mais cela dépend aussi de nous. Hâtons-nous donc de lui en fournir les moyens.

Avant de passer à l'étude de ces moyens, il me faut examiner une objection à laquelle mes réflexions précédentes ont dû, plus d'une fois, se heurter dans vos esprits. Il y a quelques années, au moment où nous discutions le principe du suffrage féminin, je reçus, un jour, d'un loustic une carte postale représentant un vieux coq maigre et ébouriffé. On lisait au-dessous: depuis que ma femme s'occupe d'élections, c'est moi qui suis obligé de

couver les oeufs. C'était, sous une forme piquante, l'objection dont je parle: si vous orientez la femme vers l'action extérieure, que deviendra le foyer?

Je ne crois pas qu'il y ait un sociologue chrétien, ou simplement sérieux, qui mette en doute que le rôle principal de la femme ne soit son rôle d'épouse et de mère. A l'affirmation: la femme est faite pour être mère, des féministes ont parfois répondu: comme l'homme pour être père. Ce n'est pas exact. La maternité occupe une toute autre place dans la vie de la femme, que la paternité dans celle de l'homme. Le titre de mère, avec tout ce qu'il comporte, restera, demain comme hier, l'un des plus beaux que la femme puisse porter. A sa fille Constance qui lui parlait « du mérite un peu vulgaire de faire des enfants », Joseph De Maistre répondait: « Faire des enfants, ce n'est que de la peine, mais le grand honneur est de faire des hommes, et c'est ce que les femmes font mieux que nous. » La femme ambitionne de plus en plus de faire des tâches d'homme; il y a une tâche, en tout cas, qu'elle est la seule à pouvoir faire. Il convient donc que toutes les autres lui soient subordonnées.

Le mariage, d'ailleurs, est peut-être encore, pour la femme, la formule la moins mauvaise du bonheur. Je ne sais plus qui a dit que la vraie solution du problème féministe consisterait en ce que chaque homme se chargeât du bonheur d'une femme.

Seulement, aucun pays n'a encore osé faire une loi pour y contraindre. Alors, entre le mariage et le cloître, il y aura toujours ce « no man's land » où errent celles qui attendent et celles qui se résignent. Voilà, pour l'action sociale, un premier bataillon aux énergies intactes et en partie inemployées, un premier bataillon qui ne manquerait ni de fougue, ni d'allant. Ajoutez-y toutes celles dont les foyers sont restés vides, ou se sont peu à peu dépeuplés, et nous en aurons beaucoup plus qu'il n'en est besoin pour constituer les cadres de vastes et nombreuses organisations. Quant aux autres, elles apporteront, ce qui est possible dans n'importe quelle condition, leur influence, leur aide financière, ou simplement leur nom.

Nous ne demandons pas à la femme de déserter son foyer; nous lui demandons d'élargir son regard et d'agrandir son horizon. « Le foyer, a-t-on dit, est bien plus grand, bien plus beau que ne le pensent nos législateurs. » Le foyer, il est partout où se discutent les intérêts familiaux d'un pays, partout où se fabriquent les lois sur le mariage et sur l'éducation des enfants. En 1917, quand le bill établissant des cours de divorce dans toute l'étendue du Canada, y compris la Province de Québec, passait, en seconde lecture, au milieu d'un inexplicable silence, pensez-vous que s'il s'était trouvé des organisations féminines pour faire entendre le cri

de protestation que tout le monde attendait, pensez-vous, dis-je, qu'elles n'auraient pas servi leurs foyers et tous les foyers canadiens? C'est en tant qu'épouses et mères que nous leur demandons de monter la garde autour de ces institutions saintes qui sont le mariage et l'école. C'est en tant qu'épouses et mères que nous leur demandons de tenir les yeux ouverts sur cette société où vivent leurs maris, et où leurs enfants seront jetés demain. C'est en tant qu'épouses et mères, enfin, que nous leur demandons d'être prêtes pour l'heure où tout ce qu'elles aiment sera mis en jeu, et où elles devront, pour le défendre, compter surtout sur elles-mêmes.

2° *L'Action sociale: ses moyens.*

A côté de ceux qui s'opposent à toute action sociale ou civique de la femme, il y a ceux qui en mettent en doute l'efficacité à cause de son peu de compétence en ces matières. Je serais tenté de répondre d'abord: pourquoi aurait-elle besoin d'être compétente ? Dans un temps où les deux tiers des citoyens — je dis les deux tiers pour être bien sûr de ne pas exagérer — n'entendent à peu près rien aux programmes sur lesquels ils sont appelés à se prononcer; dans un temps où l'on n'exige même pas de ceux qui sont chargés des destinées du pays le diplôme que l'on requiert de celles qui veulent

enseigner à des bébés de six ou sept ans, je trouve pour le moins exagéré que nous nous montrions si exigeants vis-à-vis d'elle. J'ajouterai pourtant: la femme ignore les questions sociales et civiques? Eh bien! Hâtons-nous de l'en instruire; il y aura au moins la moitié du genre humain qui y entendra quelque chose.

Et ceci m'amène à vous parler des différents moyens qui peuvent assurer l'efficacité de l'action sociale de la femme, et dont le premier est précisément: l'instruction civique.

Ceux qui viendront après nous croiront rêver quand ils liront qu'il fut un temps où la femme devait lutter pour avoir accès à certaines sources du savoir; un temps où la philosophie, la science, les études classiques elles-mêmes étaient des substantifs masculins. Schopenhauer définissait la femme: un être aux cheveux longs et aux idées courtes. Il vous a plu de donner un démenti complet à cette définition. Vos cheveux pourront même allonger sans que pour cela elle devienne plus vraie. Est-ce à dire que l'instruction finira par être identique pour les deux sexes? Si nous écartons la question de droit si nous faisons exception de celles toujours plus nombreuses qui font de l'étude une carrière ou s'orientent vers une profession, il semble, au contraire, que les études masculines et féminines ont tendance à aller dans des sens divergents. Pendant

que la spécialisation à outrance détourne l'homme des idées générales, pour le fixer sur un point de plus en plus limité du savoir, il appartiendra à la femme de recueillir cet héritage et de devenir, dans le monde, la gardienne de la culture comme elle l'était déjà des belles manières et du bon langage.

Le même souci de compléter l'effort de l'homme —tout en tenant compte des goûts et des aptitudes de son sexe—doit diriger la femme dans l'étude des questions sociales. Il ne s'agit pas évidemment d'une division du travail, mais d'une orientation des activités. Pendant que l'esprit de l'homme est de plus en plus absorbé par les problèmes financiers, industriels et autres semblables, l'attention de la femme devra se concentrer, au contraire, sur ceux qui regardent la religion, la morale et la famille. C'est le voeu qu'exprimait le cardinal Gasparri, dans la lettre qu'il adressait au Président des Semaines sociales de France, au début de la semaine de Nancy. Il disait: « Que si, au-delà du foyer qui croulerait si elle cessait d'en être la reine, les moeurs et les lois ouvrent de plus en plus à la femme, de nos jours, les sphères élargies de la culture intellectuelle, de l'action sociale et de la vie civique elle-même, il lui incombera à un titre spécial d'utiliser ces nouveaux moyens d'influence, pour promouvoir partout le respect de la vie familiale, le souci

de l'éducation chrétienne des enfants, l'énergique protection de la moralité publique. »

Même resserrée dans ces limites, l'action sociale n'est pas une chose qui s'improvise. Elle requiert, pour être efficace, une formation tant théorique que pratique. Il y a des principes dont il faut se pénétrer, des expériences faites ailleurs qu'il faut connaître, enfin, des besoins locaux qu'il s'agit d'étudier à la double lumière de ces principes et de ces expériences.

Soyons assurés que le premier pas dans la voie de cette action sociale si souvent recommandée par les papes, c'est la création de l'élite. C'est pour l'assurer, et, en même temps, pour préparer les femmes à ce que le Congrès de Rome appelait l'apostolat par le vote, que des Ecoles Normales Sociales ont été fondées, en différents pays, en particulier en France et en Belgique. Des initiatives ont été prises en ce sens par la Fédération Saint-Jean-Baptiste, avec le concours de l'Université de Montréal. Souhaitons qu'elles se continuent, qu'elles se développent et surtout qu'elles se généralisent.

« Les femmes, disait M. Maurice Deslandres, les femmes catholiques plus que les autres, puisque leur religion leur fait du dévouement une obligation, devraient se préparer, comme très souvent les autorités religieuses les y convient, à leur rôle de demain. Elles devraient, par l'étude des problè-

mes sociaux, s'initier aux conditions de la vie de la société, à ses besoins, à ses plaies, à ses maux, aux dangers de mort qui, sans cesse, se développent en elle. Elles devraient s'enquérir des remèdes qui ont déjà été imaginés et pratiqués, pour que au jour où le bulletin de vote leur sera donné, unies dans une même volonté clairvoyante et généreuse de progrès social, elles en fassent non pas une arme de parti, mais un instrument bienfaisant de salut public. »

A l'instruction civique, il faut joindre l'organisation. L'Union catholique des femmes d'Italie nous montre ce qui peut être réalisé en ce sens. Elle comprend des cercles paroissiaux ayant chacun son Conseil et son aumônier. Les cercles d'un même diocèse sont dirigés par un Conseil central, assisté d'un aumônier diocésain. Il y a enfin, à la tête de l'Union, un Conseil suprême, ayant ses bureaux à Rome, et dont la présidente est nommée par le Pape lui-même. Dans un milieu, en immense majorité catholique comme le nôtre, imaginez la puissance d'une association comme celle-là. Des milliers de volontés féminines unies dans une même pensée de dévouement, dans un même désir d'action. Que ne pourrions-nous pas en attendre?

Dans la lettre autographe qu'il adressait, tout récemment, à la Présidente de l'Union internationale des ligues féminines catholiques, S. S. Pie XI s'exprimait ainsi: « Considérant tout ce que vous

avez proposé pour un développement ultérieur plus large de l'Union, Nous avons l'assurance qu'à votre activité éprouvée et toujours soumise aux directives de l'Eglise, l'Episcopat s'empressera d'apporter sa pleine approbation, avec son efficace et bienveillant appui, et que le clergé se fera un devoir de vous donner l'appoint d'une assistance soutenue, l'Action catholique, comme nous l'écrivions nous-même dans notre première Lettre Encyclique, étant désormais partie intégrante du ministère paroissial. »

Cette lettre, à laquelle la Présidente de l'Union avait l'ordre de donner la plus grande publicité dans tous les pays, nous apporte, vis-à-vis de nos ligues féminines catholiques, la volonté expresse du pape. Or, ce n'est un mystère pour personne, ces ligues végètent chez nous. Contrairement à ce qui se passe, dans la plupart des autres pays, elles se heurtent presque partout à la routine, à l'indifférence, quand ce n'est pas au préjugé et au parti-pris. Qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'arracher la femme à son foyer et de la faire descendre dans la rue. Il s'agit simplement, comme je l'ai déjà établi, de diriger vers l'action sociale et catholique des forces qui se gaspillent et des dévouements inemployés. Qu'on ne dise pas non plus qu'on va orienter la femme vers la politique. De par la volonté, maintes fois exprimée, du Souverain-Pontife, nos

associations catholiques de femmes se tiennent en dehors et au-dessus de tous les partis. Je puis témoigner ici que ce n'est pas seulement, chez elles, un acte d'obéissance, mais aussi une attitude qui répond à leurs convictions les plus intimes.

Il y a dans ce mouvement qui entraîne les femmes vers l'activité extérieure un fait nouveau dont nous ne pouvons mesurer les conséquences lointaines. La femme organisée sera l'une des grandes forces de demain. Cette force, la laisserons-nous nous échapper? Laisserons-nous les politiciens s'en emparer? Les clubs libéraux et conservateurs couvrent déjà le pays. Ils se multiplient d'une façon qui contraste étrangement avec le peu d'expansion de nos ligues catholiques. Le jour où la politique se sera emparée de la femme, elle sera à jamais perdue pour toute action sociale indépendante, la seule pourtant qui puisse être efficace.

Nous avons, nous catholiques, un désavantage marqué sur nos adversaires. C'est celui d'arriver presque toujours bons derniers. Nous avons attendu pour fonder des syndicats catholiques que la plupart de nos ouvriers fussent déjà dans des syndicats neutres. Nous avons attendu pour songer qu'il pouvait y avoir un cinéma moral et bienfaisant que le goût fût déformé et le retour en arrière à peu près impossible. C'est ainsi partout et tou-

jours. On dirait qu'aucune expérience ne nous profite, qu'aucune désillusion ne nous instruit.

Parmi les besoins de l'heure présente, je n'en vois pas de plus urgent, de plus gros de conséquences pour l'avenir, que l'organisation de l'action sociale féminine. C'est aujourd'hui qu'il faut y songer; demain, il sera trop tard. Fions-nous à la clairvoyance de nos adversaires. C'est l'un d'entre eux, Bebel, qui disait: « Là où se portera la femme pour le grand mouvement social, là sera la victoire. »

Un dernier moyen d'action sociale que les moeurs et les lois offrent de nos jours à la femme est le droit de vote. Il n'est pas dans mon intention de vous parler du suffrage féminin en général, ni encore moins du suffrage provincial. Ce sont des questions étrangères au sujet que j'ai entrepris de traiter devant vous ce soir. Le point précis que je veux aborder est celui-ci: là où le suffrage féminin existe—et il existe, dans Québec, pour les élections fédérales—peut-il devenir un instrument d'action sociale, et à quelles conditions?

La femme obtint le droit de vote, pour la première fois, en 1869, dans le Wyoming. Ce n'est qu'en 1893 qu'elle enregistra une seconde victoire dans le Colorado. Depuis 1904, 44 pays ont adopté le suffrage féminin. Les vieux peuples d'Orient eux-mêmes se sont ébranlés et ont emboîté le pas derrière l'Occident. Cette ascension soudaine et

presque générale des femmes à la direction des affaires publiques reste un des grands faits de l'histoire. Fait heureux ou malheureux, il est assez vain, après coup de le rechercher. Ce qui importe davantage, c'est de déterminer quelle doit être l'attitude de la femme en face de ce fait.

Je ne crois pas qu'on puisse contester que, là où il existe, le droit de vote mette entre les mains de la femme une des plus grandes forces de l'heure présente, et lui fournisse,en même temps, un moyen facile et efficace d'action catholique et sociale. « Les législateurs, disait Viviani, font les lois pour ceux qui font les législateurs. » Cette crainte de l'électeur qui, en politique, est le commencement de la sagesse, voilà ce qui donne à l'octroi du vote aux femmes, une portée qu'on aurait tort de sous-estimer. Nos adversaires ne s'y trompent pas. M. François Veuillot écrivait, en 1922, à l'Action Catholique de Québec: « Il y a trente ans, les catholiques de France, en général, considéraient le suffrage féminin comme une utopie dangereuse et d'ailleurs comme une chimère irréalisable: il obtenait, par contre, l'adhésion des partis avancés. Aujourd'hui, nous constatons que les positions tendent à se retourner, si le retournement n'est pas déjà aux trois quarts accompli. » Pourquoi? Parce que les radicaux redoutent le vote de la femme française, ce

qui est déjà, pour les catholiques, une raison suffisante de s'y rallier.

Les conditions peuvent varier de pays à pays: le droit de vote étant toujours une force, constitue un devoir et crée une responsabilité. Le danger qui guette la femme électrice, c'est le danger de la politique. Il faut pourtant se garder ici d'une confusion. La politique peut s'entendre de deux façons. On peut l'entendre d'abord au sens des anciens: elle devient alors la recherche des intérêts supérieurs de la religion et de la société, et se confond avec l'action sociale. On peut l'entendre, en second lieu, au sens étroit et moderne d'une lutte de partis. C'est contre le danger de la politique prise dans ce second sens que l'autorité religieuse n'a cessé de mettre les femmes en garde. En effet, si le suffrage féminin ne doit avoir d'autre résultat que de multiplier le nombre de ceux qui voteront « bleu » ou « rouge » par tradition et par esprit de parti, je ne vois vraiment pas ce que le pays pourrait y gagner.

Seulement, il n'y a pas de nécessité qu'il en soit ainsi. Je sais bien que le nombre des femmes qui feront de leur droit de vote un instrument d'action sociale sera toujours limité. Il vous appartient, Mesdames, et il nous appartient à nous qu'il le soit de moins en moins. Contre l'esprit de parti, qui n'est pas propre à tel ou tel pays, mais inhérent au régime lui-même, je ne vois pas d'autre remède que

la formation de la conscience sociale chez la femme, et sa solide organisation sur la base des intérêts féminins, moraux et religieux du pays. L'action par le vote s'identifiant avec l'action sociale, il n'est pas étonnant que les moyens propres à assurer l'efficacité de l'une et de l'autre soient eux aussi identiques.

A ces moyens nouveaux que notre temps a mis à votre disposition pour le service de l'Eglise et de la patrie, je me reprocherais de ne pas joindre celui qui, pour être plus ancien, n'en reste pas moins encore le meilleur: à savoir, le foyer. « La femme, disait le P. Sertillanges, dispose de tout, dans la vie publique, parce qu'elle dispose du foyer d'où tout part, où tout revient pour se retremper. » Il ajoutait: « Croyez, Mesdames, que là est pour vous le meilleur travail, celui pour lequel vous êtes armées de toute-puissance, celui qu'on ne vous arrachera pas. . . vivifier, promouvoir la poussée toute première de la vie sociale, celle qui commence dans votre coeur dès avant le berceau, et qui se poursuit en lui, et qui s'enrichit au-delà de tous les rayonnements du foyer dans la vie humaine. »

* * *

Je termine par où j'ai commencé. Le féminisme est en train de transformer la face de notre vieux

monde. La femme a été arrachée à son foyer et jetée au milieu des hasards et des dangers de la lutte pour la vie. Elle travaille mariée pour remplacer le salaire du mari ou suppléer à son insuffisance. Elle travaille en attendant le mariage « comme en naufrage, dit encore le P. Sertillanges, on attend dans une barque le passage d'un vaisseau; ou si le vaisseau se laisse attendre et si le mari ne vient pas, pour essayer de se passer de lui, et, ne pouvant vivre en femme, vivre tout court, fût-ce en vivant en homme. » On la retrouve à l'école des philosophes et dans les laboratoires des savants. Elle monte à l'assaut des professions libérales. Bien que la société française, avec ses vieux cadres rigides et son esprit traditionnel, ait été plus réfractaire que d'autres à cette évolution moderne, il y a à Paris seulement 315 étudiantes à l'Ecole de médecine. 178 sont au Palais et 249 exercent l'art dentaire. Des lois récentes ont ouvert à la femme la vie publique. Elle siège dans les Sénats et dans les Chambres de députés; elle gravit un à un tous les degrés de l'échelle administrative. Oui, c'est bien un monde nouveau plein d'imprévu et de mystère qui s'ébauche sous nos yeux.

En présence de ce fait social, les esprits se partagent en deux. Il y a ceux qui regardent vers le passé pour le regretter et ceux qui regardent vers l'avenir pour le préparer. Les premiers se conten-

tent de gémir sur ce qui disparaît; les seconds se demandent par quoi on pourrait le remplacer. Les premiers voient dans cette nouveauté une puissance pleine de dangers à laquelle il faut barrer la route; les seconds y voient une force dont il importe de s'emparer. Il est bon qu'il y ait les deux; mais l'histoire et la philosophie semblent nous incliner plutôt à regarder vers l'avenir.

Je sais bien que la période d'adaptation du féminisme sera longue et périlleuse. Je sais qu'il y a des choses que nous aimions à croire éternelles qui seront emportées. Je crois même qu'il y a, Mesdames, des conquêtes que vous ambitionnez, des libertés que vous revendiquez et qu'à l'expérience vous finirez par dédaigner. Mais je ne vois pas pourquoi le monde de demain ne vaudrait pas celui d'hier et celui d'aujourd'hui.

Y aura-t-il plus de bonheur pour vous, Mesdames? Je ne le crois pas. Une joie nouvelle en emporte d'ordinaire une ancienne, et quand on supprime une peine, on en crée souvent une autre. Et puis, il y a le coeur humain toujours habile à se créer de nouvelles chimères, le pauvre coeur humain que rien n'arrive à fixer. Le bonheur étant le nom que l'on donne aux choses qui nous manquent, il restera insaisissable et la poursuite pleine d'angoisse se continuera.

Seulement, il vous appartient qu'il y ait dans le

monde de demain, un peu plus de lumière, un peu plus de justice et un peu plus d'amour. C'est pourquoi nous nous tournons vers vous avec confiance. Les yeux fixés sur cet avenir, où nous logeons des espoirs qui ne sont peut-être après tout que des illusions, nous vous redisons ces beaux vers de Francis Thompson:

Daughter of the ancient Eve,
We know the gifts ye gave and give ;
Who knows the gifts which you shall give,
Daughter of the Newer Eve ? [1]

M.-C. FOREST, O. P.

[1] Femmes d'hier, nous connaissons les présents que vous nous avez faits et que vous nous faites encore; Qui dira ceux que vous nous ferez, vous, femmes de demain.

PIE X, LE MUSICIEN

M. le Président,
Monseigneur, [1]
R. P. Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Il est des vies qui ne meurent pas. Le temps qui couvre de ses voiles tant de gloires fugitives, consacre certaines figures qu'au lieu d'estomper dans le vague de l'histoire, il met en pleine lumière et dont il fait saillir les traits. Rares les hommes ainsi chargés de la gloire, toujours parcimonieuse de ses dons.

Au début de notre siècle, un homme a paru dont les gestes auront une influence historique. Un pape est monté sur la chaire de Pierre pour y faire briller sur ce trône accoutumé à toutes les grandeurs un éclat pourtant singulier.

[1] Mgr Lebeau, chancelier du diocèse.

Ce fut Pie X, l'immortel Pie X. Ce seul nom évoque immédiatement la douce et forte figure que l'art a appris au monde à connaître et à respecter. L'on n'a pu oublier ses traits robustes où tout parle pourtant de bonté, de sérénité, de paix, de mansuétude, ces yeux si fermes et si doux que la guerre devait fermer après les avoir remplis d'une douloureuse mélancolie. La dévotion populaire l'appelle déjà un saint, en attendant que le magistère infaillible ait sanctionné cet instinct commun des fidèles.

Saint Pontife, Pie X vivra dans l'histoire à un autre titre aussi noble puisqu'il se rattache à la charge de Pasteur Suprême: il aura été l'un des grands réformateurs de la vie catholique. L'historien des fastes de l'Eglise en notre XXe siècle en rattachera justement tous les grands mouvements à l'enseignement, aux directives, aux ordonnances que l'esprit clair, que la main ferme du Pontife distribuèrent à la chrétienté pendant plus de dix années pleines. Une sèche énumération des réformes ou des créations de Pie X souligne cette activité qui s'est portée dans tout le domaine ecclésiastique. Réforme du Bréviaire, codification des lois ecclésiastiques, revision de la Vulgate, réorganisation de la Curie Romaine; encycliques nombreuses de majeure importance, comme celle sur le Modernisme qui vaut à elle seule, a-t-on dit, tout un Concile de Trente, impulsion nouvelle donnée aux études des

clercs, proclamation éclatante et imposition canonique du Thomisme comme doctrine philosophique de l'Eglise, appel à la Table Eucharistique de tous les fidèles chaque jour et des petits enfants dès l'éveil de leur raison, encouragements à la presse catholique, patronage du syndicalisme chrétien, etc.; c'est une floraison d'oeuvres dont chacune suffirait à illustrer un pontificat.

J'ai omis à dessein une réforme importante due à Pie X. En effet, ce pape, qui portait dans son âme le souci des intérêts spirituels de l'univers, qui pourvoyait par des mesures si sages au progrès de l'Eglise chez tous les peuples, n'a pas dédaigné *de condescendre*, dirait les malveillants, jusqu'à s'occuper... de chant et de musique; mais avec une telle maîtrise, qu'à tous les titres à lui décernés, il n'est pas exagéré d'ajouter celui de *Pie X le Musicien*. Est-ce le plus beau fleuron de sa couronne... Du moins il est le premier que l'histoire ait à signaler dans la succession de ses grands actes pontificaux. Le 22 novembre 1903, trois mois à peine depuis l'élévation au souverain pontificat du cardinal Sarto, un *Motu proprio* devenu célèbre promulguait ce que le Pontife appelait lui-même le *Code juridique de la Musique sacrée*. Cette année 1928 marque donc le 25e anniversaire de la parution de ce document fameux. La date ne pouvait passer inaperçue. L'acte de Pie X, disons mieux:

la réforme de Pie X—fut d'une importance telle, qu'elle n'a pas visé un effet immédiat et éphémère; il a compté avec le temps. Mesurant bien la montagne d'inertie à laquelle il devrait s'attaquer, il savait qu'il y a des doctrines fortes comme l'eau des sources cachées: avec le temps elles font éclater le roc.

Je suis, Mesdames et Messieurs, à l'aise pour vous parler de la sorte, n'ignorant pas quel zèle respectueux et quel heureux labeur vous avez mis, dans quelques chorales sacrées de la Capitale, à entrer dans les directions pontificales, dont vous aviez saisi toute la sagesse et la suprême importance. L'autorité et l'insistance du législateur, l'objet de ses sollicitudes, le mouvement à longue portée qu'il entendait créer, les principes fondamentaux qu'il rappelait en matière de liturgie et de musique sacrée, c'est tout cela qui établit la valeur du document que nous commémorons.

Il existe encore de nos jours, Mesdames et Messieurs, beaucoup d'équivoques, beaucoup de retards inexplicables, inqualifiables même, relativement à la musique d'Eglise, c'est-à-dire à la musique que l'on peut admettre dans l'Eglise. Des préjugés tenaces, des obstinations irréfléchies et qui ne tiennent que par une volonté arrêtée, de ne recevoir point la lumière de ceux qui ont mission d'éclairer et de diriger, continuent d'entraver l'impulsion

donnée par Pie X. Pour quelques-uns, l'église serait l'endroit où il n'y a pas de règle à suivre ni de choix à faire lorsqu'il s'agit d'y chanter; tout y serait bon, pourvu que cela soit appelé par quiconque de la musique. Telle facture musicale convient-elle à une pièce sacrée? La mélodie porte-t-elle à la prière et à l'élévation des plus sublimes sentiments? On n'en a pas le souci. On ne se demande qu'une chose: cela peut-il se chanter quelque part? on le chantera à l'église. Ou bien l'on juge de cette musique comme d'un opéra qu'il s'agit d'amener à pied d'oeuvre, d'un concert profane à organiser. Il faudrait pourtant se poser la vraie question: est-ce de la musique d'église? une mélodie qui cadre avec le sérieux, la gravité, la noblesse des sentiments religieux? une composition musicale qui *revêt* le texte liturgique sans l'ensevelir sous une pompeuse et factice décoration? Voilà qui n'est pas même soupçonné. L'illogisme contraire est souvent plutôt de mise. On apporte plus de circonspection au choix des pièces profanes qu'à celles qu'on veut exécuter dans le temple du Seigneur. N'est-il pas avéré qu'autre est la musique de salon et autre celle d'un concert? Dans le monde des connaisseurs et des hommes de goût, on sait bien que tout théâtre a son genre propre de musique, sa teinte, ses principes fixés. Et l'Eglise n'aurait pas ses lois en cette matière? Mais, y songeons-nous, il y a immensé-

ment plus de différence entre ce qui peut s'appeler musique d'église et musique profane, qu'entre ce qu'on dénomme musique classique et musique moderne. Autre est le but musical à l'église et à l'opéra. Ici on veut faire jouir, là *faire prier*.

Avec tous ceux néanmoins qui se sont intéressés à cette question de la musique d'église, une chose m'étonne: à savoir qu'on se soit si peu demandé qu'est-ce que pense le seul juge compétent en cette matière, ou, l'ayant cherché et trouvé, qu'on ait fait à ce point la sourde oreille. Car enfin, la musique ou le chant d'église relèvent de l'autorité ecclésiastique. Qui pourrait contester à l'Eglise d'indiquer ce qui est ou non convenable dans ses cérémonies? Eh! bien, l'Eglise a parlé. L'Eglise a déclaré sans ambages sa volonté, l'Eglise a fait un choix, l'Eglise a marqué son genre de musique propre, commandant à tous ses enfants de s'y tenir strictement. Bien plus elle a indiqué la norme sûre selon laquelle pourrait se faire le discernement. Pie X l'a donnée en des termes qui ne peuvent laisser de doute, dans le document *Inter pastoralis officii sollicitudines* du 22 novembre 1903. — Mon intention, ce soir, en vous rappelant l'existence de la législation musicale de l'Eglise est d'abord de vous en indiquer la portée exacte, de vous en montrer toute la sagesse et, s'il est besoin, de raffermir vos convictions chrétiennes que la musique d'église doit

objet et de sa fin. Un écueil se us: ou de tout dire et d'être fasti- re bref et de ne laisser qu'une idée de l'acte de Pie X. Je tâcherai, sans le de tout concilier. Analyser tout le *Motu* déborderait les cadres d'une conférence, tiser tout ce qu'il contient serait trop sec. Je m'efforcerai plutôt d'en mettre en évidence les trois premières parties, c'est-à-dire le prologue du documnt papal, les principes généraux qu'il trace aux liturgistes et aux musiciens, enfin les genres de musique qu'il canonise pour ainsi dire pour les incorporer dans la prière de l'Eglise.

I

Le *Motu proprio* sur la musique d'Eglise, je l'ai dit, fut le premier ou au moins l'un des premiers actes solennels de Pie X, ce qui à première vue paraît singulier. Pour le comprendre, il faut se mettre au même angle de vision que le successeur de Pierre ; lui-même nous a donné les raisons de sa conduite.

« Parmi les sollicitudes de la charge pastorale, —ainsi débute le *Motu proprio*—celle-là, sans aucun doute, occupe le premier rang qui s'attache à maintenir et à promouvoir la dignité de la maison de Dieu, c'est là en effet que se célèbrent les augus-

tes mystères de la religion, là que se rassemble le peuple chrétien pour y recevoir la grâce des sacrements, assister au Saint Sacrifice de l'autel, adorer le très auguste sacrement du Corps du Seigneur, là enfin qu'ils s'unissent à la prière commune de l'Eglise dans les publics et solennels offices ecclésiastiques. »

Voilà un but bien déterminé. A peine a-t-il ceint la tiare que déjà le Pape est hanté par le désir, non seulement de maintenir mais de promouvoir la majesté du culte. Telle est la règle qu'il se trace d'une manière nette et le programme qu'il déclare ouvertement. Ainsi entend-il commencer de réaliser sa devise: *Instaurare omnia in Christo.* « Rien ne doit donc, conclut-il, se rencontrer dans le temple qui trouble ou simplement diminue la piété des fidèles; rien qui soit un raisonnable motif de dégoût ou de scandale,; rien surtout qui offense directement la splendeur et la sainteté des fonctions sacrées et qui soit indigne de la maison de prière et de la majesté divine. »

Ceci pose la majeure de l'argumentation pontificale. Or, semble se dire ensuite le Pape, il y a dans la maison de Dieu des choses qui nuisent à la perfection du culte. Il va donc s'attaquer à ce qui lui semble le plus urgent. « Notre attention se borne aujourd'hui (parmi ces défauts) à l'un des plus communs, des plus difficiles à déraciner et qui,

parfois, est à déplorer là même où tout le reste mérite le plus grand éloge, comme, par exemple, la beauté somptueuse du temple, la splendeur réglée des cérémonies, le nombre des clercs, la dignité et la piété des ministres du culte. Cet abus, — vous l'avez deviné, — c'est celui qui se glisse dans le chant et la musique sacrée. » Comment se caractérise cet abus, le Pape va nous l'expliquer. « Il consiste dans une continuelle tendance à s'écarter de la droite règle, établie d'après ce principe que l'art est mis au service du culte. »

Ce principe, Messieurs, il faut le retenir; il sera celui sur lequel Pie X basera toute la réforme qu'il laisse entrevoir. L'art au service du culte, non le culte, la religion, au service de l'art. La musique, le chant au service de Dieu, non le service de Dieu au service de la musique. « La musique sera l'humble servante de la liturgie» (*Motu proprio*, No 23) et la liturgie ne devra pas s'accommoder des caprices exigeants de cette servante. Bref, l'art doit être au service du culte comme un instrument docile entre les mains d'un expert ouvrier.

Mais là ne s'arrête pas la pensée du Pape. Du doigt il indique, il dénonce les causes de conflit entre l'art et le culte. Cet abus pourra dépendre, dit-il, « de la nature de cet art, par lui-même fluctuant et variable, de la successive altération du goût et des habitudes au cours des siècles; ou encore

de la funeste influence exercée sur l'art sacré par l'art profane et théâtral; l'abus pourra dépendre encore du plaisir causé directement par la musique et difficile à contenir dans de sages limites; ou enfin, des préjugés qui s'insinuent et puis se maintiennent avec ténacité auprès des personnes graves et pieuses. » Messieurs les musiciens ne pourront se plaindre de n'avoir pas été renseignés. Pie X n'innovera point, il leur déclare que cette règle de tenir la musique sacrée en dépendance de la liturgie, « a été exprimée assez clairement dans les Canons ecclésiastiques, les ordonnances des Conciles généraux et provinciaux, dans les prescriptions émanées à plusieurs reprises des Sacrées Congrégations Romaines et des Souverains-Pontifes, ses Prédécesseurs. »

Ici l'allusion est évidente aux actes, par exemple, de Léon IV, de Jean XXII, de Benoît XIV, enfin de Léon XIII lui-même, prédécesseur immédiat de Pie X.

En face d'une tendance aussi regrettable, il n'y a chez le Souverain-Pontife aucune hésitation. Puisque l'abus est tel, il le condamne en termes exprès. Et pourquoi? Parce que le saint Pape est profondément convaincu qu'il ne formera des sujets dociles qu'à la condition d'en faire des sujets pieux. L'âme, formée à une piété solide et vraie, n'hésite pas à se soumettre amoureusement à l'autorité placée par Dieu pour le meilleur gouvernement de son Eglise.

Cette conviction elle est clairement énoncée: « Instruit par notre expérience personnelle, poursuit-il, tenant compte des plaintes nombreuses qui nous viennent de toute part, sans différer plus longtemps, Nous estimons que *notre premier devoir* est d'élever immédiatement la voix pour réprouver et condamner tout ce qui, dans les fonctions du culte et les offices ecclésiastiques, se trouve contraire à la règle indiquée. Car notre très vif désir étant que le véritable esprit chrétien refleurisse partout et demeure chez tous les fidèles, Nous croyons nécessaire de pourvoir tout d'abord à la sainteté et à la dignité du temple où se réunissent les fidèles pour recueillir cet esprit à sa première et indispensable source, qui est la participation active aux Saints Mystères et à la prière publique et solennelle de l'Eglise. » La voix du Pontife se fait particulièrement grave et même menaçante dans les lignes qui suivent: « Car c'est en vain d'espérer une large diffusion de la bénédiction du Ciel, lorsque notre hommage au Très-Haut au lieu de monter en odeur de suavité, met, au contraire dans la main du Seigneur, les fouets dont se servit autrefois le divin Rédempteur pour chasser du Temple ses indignes profanateurs. »

Mais il n'est pas tout de dénoncer un mal, de le proscrire, il faut y remédier. Pie X va y pourvoir avec une incomparable sûreté. Donc, pour chasser

les profanateurs du Temple, « afin que nul ne puisse désormais s'excuser sur l'ignorance de son devoir, pour supprimer toute hésitation dans l'interprétation de certaines lois déjà portées, Nous avons cru utile d'indiquer brièvement les principes qui doivent régler l'usage de la musique sacrée dans les fonctions du culte. . . Et, pour cela, de *Notre propre mouvement, motu proprio,* et de *science certaine,* Nous publions la présente *Instruction,* à laquelle, comme au *Code juridique de la Musique sacrée, Nous voulons de la plénitude de Notre autorité apostolique,* que soit donnée *force de loi* et *Nous en imposons à tous, par le présent acte, la plus scrupuleuse observance.* »

On ne saurait exiger vraiment paroles plus décisives. Qu'est-ce qui mesure la force d'une loi, sinon l'autorité du chef et sa volonté manifeste? Le doute ici n'est pas possible. Non, le Pape lui-même commande. Evidemment, il n'est pas question dans le cas d'une définition, ni d'infaillibilité, l'objet ne le comporte pas, au moins d'une façon directe; mais, en vertu de son pouvoir de gouvernement, parfaitement convaincu de son devoir de pasteur vigilant, le Chef suprême de l'Eglise dicte sa volonté. Ce n'est pas, du reste, comme on l'a dit, sous l'influence indiscrète de tel artiste [2] qu'il en agit ainsi. C'est

[2] Don Lorenzo Perosi, directeur de la Chapelle Sixtine.

motu proprio et « de science certaine ». Voilà qui nous éclaire.

On a dit: « Mais le Pape ne connaît pas la musique, il ne soupçonne pas les difficultés locales. Mettons que ce qu'Il dit soit bien ou mieux, mais le mieux est-il toujours réalisable? » Cette défense est faible et inutile. A la vérité, le Pape, c'est logique et plausible, a pu consulter là-dessus les hommes du métier, il a pris avis des compétences en la matière; mais on oublie trop, ou on feint d'ignorer, que ce « Pape-curé », comme on l'a appelé, avait vécu ses principes avant de les imposer au monde. Don Giuseppe Sarto, en effet, avait successivement parcouru tous les degrés de la hiérarchie pastorale, dirais-je, avant de devenir Pie X. Toujours il avait été un fervent de la musique et il en était devenu un juge averti. Vicaire, curé, professeur, il n'avait pas été sans observer divers milieux; maître de chant au grand séminaire de Padoue, chanoine de la cathédrale de Trévise, en cette qualité, il dut connaître à quels méfaits se livraient parfois les maîtres de chapelle italiens. Don Sarto avait été dès les origines l'un des premiers fidèles du savant bénédictin Dom Pothier, l'insigne initiateur de la restauration du chant grégorien au XIXe siècle. En 1884, Mgr Sarto était à Arezzo l'un des plus fermes appuis du premier congrès de chant grégorien. Ne va-t-on pas jusqu'à signaler que durant son

court épiscopat à Mantoue, il ne croyait pas humilier sa mitre en enseignant lui-même le chant à ses séminaristes. Devenu patriarche de Venise, il publiait le 1 mai 1895, une lettre pastorale retentissante sur les abus de la musique d'Eglise dans son diocèse et les moyens d'y remédier. [3] C'est lui encore qui sur la présentation des Bénédictins choisissait le jeune abbé Lorenzo Perosi pour maître de chapelle de Saint-Marc de Venise, afin d'y appliquer ses édits et, en 1898, le signalait à Léon XIII comme le musicien le plus apte à réformer la chapelle pontificale. [4] Tous ces faits démontrent que Pie X, parlant d'abus de la musique et de réformes à introduire, parlait en connaissance de cause, en vertu d'un jugement absolument personnel.

Et quelle est la portée de ses paroles? Est-ce un désir qu'il exprime, un souhait qu'il formule, une invitation, une exhortation tout au plus qu'il adresse à la chrétienté? Non, c'est un *code de lois* qu'il rédige, le *code juridique de la musique sacrée*. Par conséquent un ensemble de règles qui régissent la musique de telle sorte que toute musique qui n'y sera pas conforme sera jugée inapte au service de Dieu, blâmée et rejetée par l'autorité ecclésiastique. Tel n'est-il pas le rôle de tout code de lois même

[3] Cf. *Revue du Chant Grégorien*, XII, p. 25.

[4] Cf. A. Gastoné: *La Musique d'Eglise*, p. 84.

civiles, qui approuvent ou désapprouvent les actes de ceux qu'elles concernent? Code de lois dit règles de jugement pratique, et qui dit code de lois dit aussi obligation pour les intéressés de s'y soumettre. Et à ce code, ajoute Pie X, « Nous voulons », — non d'une velléité quelconque, — « Nous voulons de la plénitude de Notre autorité apostolique ». Qu'est-ce à dire? sinon que le Souverain Pontife veut en autant qu'il peut vouloir comme Pape, comme successeur du Prince des Apôtres et représentant ici-bas de l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — « Nous voulons donc de la plénitude de Notre autorité apostolique qu'au Code juridique de la musique sacrée soit donnée force de loi et Nous en imposons à tous, par le présent acte, la plus scrupuleuse observance. »

Peut-on dicter une loi avec plus d'énergie, d'une manière plus formelle, plus claire, plus efficace ? Aussi, il y a lieu de se demander comment il a pu y avoir ensuite des discussions à savoir si le Pape entendait vraiment dicter une loi ou s'il ne donnait qu'une direction générale. D'aucuns se sont demandés si Pie X obligeait toute la chrétienté, étant donné que le document initial fut adressé, selon un protocole en usage sous forme de lettre au Cardinal-Vicaire le 8 décembre 1903. Là-dessus il n'y a encore aucun doute, puisque, le 8 janvier 1904, le Pape étendait explicitement à toute l'Eglise les rè-

glements qu'il avait donnés d'abord, spécialement à l'Eglise de Rome, mais qui de leur nature même s'adressaient au monde chrétien.

On est allé plus loin. Pour se débarrasser d'entraves paternelles qu'on jugeait limiter trop la fantaisie de certains compositeurs ou d'artistes immodérés, on a osé croire que Pie X mort, mort aussi son *Motu proprio*. Il en aurait pu être de la sorte si les successeurs de ce Pape avaient désavoué ou seulement laissé tomber au moins cette sage règlementation. Il en a été tout autrement. Nombreux les documents qui manifestent clairement la pensée de Benoît XV et de Pie XI à ce sujet. Quelques brèves citations à l'appui. Celle-ci, entre autres, de Benoît XV, dans une lettre du 19 septembre 1921, parue dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 1er octobre 1921), adressée au cardinal Vanutelli chargé de représenter le Souverain Pontife aux fêtes organisées en l'honneur de Palestrina. « L'intérêt, disait Sa Sainteté, que Nous prenons à la célébration de ces fêtes, doit servir à rendre toujours plus agissant ce zèle fervent de restauration musicale qui, heureusement suscité par Notre Prédécesseur, de vénérée mémoire, est allé se répandant et s'intensifiant dans toutes les régions du monde catholique. Quand à Nous, Nous ne voulons pas qu'avec les années, le temps puisse diminuer la portée efficace de ces sages règlements que le même Pontife

établit dans son *Motu proprio* du 22 novembre 1903, et auxquels il donna le nom de « Code juridique de la musique sacrée »; Nous voulons, au contraire, qu'ils demeurent dans leur pleine vigueur. » Voilà pour la pensée de Benoît XV.

Voici celle du Pontife glorieusement régnant. On la trouve dans une lettre au cardinal Bisleti, du 23 août 1923, à l'occasion d'un Congrès national annuel de musique sacrée tenu à Vicence, en Italie, et où ce cardinal représentait le Pape.

« Puisque par une heureuse coïncidence, cette assemblée se réunit dans l'année qui amène le 20e anniversaire du *Motu proprio* édicté par notre Prédécesseur Pie X, Nous saisissons cette excellente occasion pour approuver et ratifier pour Notre part ce décret. » Rappelons encore que Sa Sainteté Pie XI créait le 22 novembre 1922 une école supérieure romaine de musique sacrée; or, dans l'article VII des statuts de la dite école, il prescrivait sans voile: « Tout ce qui a été établi par le *Motu proprio* de Pie X sur la musique sacrée sera observé, à l'instar d'une loi sainte, dans le règlement de cette école. »

Ce bref commentaire du prologue du document musical de Pie X m'a amené à vous exposer clairement, je l'estime, la pensée de l'Eglise. Il y avait, en 1903, des abus à réformer à l'égard du chant d'Eglise. De sa souveraine autorité, le Pape Pie X

adresse au monde un code de lois auquel il veut qu'on obéisse. Et ce code loin d'être périmé est de nos jours encore en pleine vigueur. Les paroles et les écrits des successeurs de Pie X l'attestent avec évidence. Je veux maintenant, avec le document papal que nous étudions, vous dire quels sont les principes qui nous permettront de juger de la musique d'Eglise.

II

Des principes qui doivent réglementer la musique sacrée; il n'y en a au fond qu'un seul qui contient virtuellement tous les autres et d'où le Souverain Pontife tire les qualités du chant et de la musique d'Eglise. Je vous livre ce texte:

« La musique sacrée, *partie intégrante de la solennelle liturgie*, participe à la fin générale de celle-ci qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles. »

Le Pape ne nous aurait-il exprimé que cette seule pensée, nous aurions déjà une richesse à exploiter. Mais, il s'explique davantage.

Et comme telle, la musique sacrée « contribue à accroître la dignité et le splendeur des cérémonies. *Sa mission principale est de revêtir d'une mélodie appropriée le texte liturgique* proposé à l'intelligence des fidèles, et ainsi, sa propre fin est d'ajou-

ter à l'efficacité de ce même texte, en sorte que les fidèles soient, par ce moyen, plus facilement portés à la dévotion et se disposent mieux à recevoir les fruits de grâce obtenus par la célébration des Saints Mystères. »

Comme tout cela relève la noblesse de la musique d'Eglise! Faire partie de la sainte liturgie, mais n'est-ce pas une réhabilitation de cet art si merveilleux et si souple qu'on voudrait appliquer à chanter les seules passions de l'homme? N'est-ce pas en quelque sorte baptiser et consacrer cet art et lui donner asile dans le saint lieu et même auprès de l'autel? Oh! l'Eglise a agi ici comme le Christ lui-même. Il n'a pas créé une humanité meilleure pour se trouver des fils de prédilection. Il a pris la nature humaine pécheresse en Adam, l'a purifiée dans son sang, lui a permis de lever la tête en sa présence comme une enfant devant son père. Il a pris cette nature humaine et l'a ornée de ses dons, de ses vertus; il y vient habiter en attendant de la faire siéger à ses côtés dans les cieux. Ainsi en a agit l'Eglise ; elle a pris autour d'elle des éléments humains, les meilleurs dans le judaïsme, parfois même elle a purifié ceux du paganisme pour en faire la matière de son culte. En les dépouillant de leurs erreurs, elle les a rendus dignes d'être les serviteurs du Dieu très bon et très vrai. L'histoire serait longue de montrer les origines de la liturgie chrétienne. Quoi-

qu'il en soit, le chant et la musique ont été choisis dès la plus haute antiquité ecclésiastique.

C'est jusque dans la psalmodie hébraïque qu'il faut tracer les origines du chant propre de l'Eglise. Saint Paul ne dit-il pas à ses fidèles d'Ephèse (V, 19), et de Colosses (III, 16), de s'édifier *in hymnis, psalmis et canticis spiritualibus*. Le chant paraît avoir formé la partie principale des plus anciens offices de la communauté chrétienne. Nos introïts, nos graduels, nos alléluias, nos traits, nos offertoires et communions ne sont que des parties aujourd'hui abrégées des textes antiques. Or, ces chants faisaient à ce point corps avec la liturgie et la prière de l'Eglise que les fidèles, pour avoir eu l'habitude de les chanter à presque toutes les réunions saintes, en étaient venus à savoir le psautier par coeur intégralement. Le chant était véritablement alors — pourquoi ne l'est-il pas toujours aujourd'hui — un instrument d'édification et de formation chrétienne. « Je sens, disait saint Augustin au livre de ses Confessions, que par l'harmonie des chants, les paroles sacrées pénètrent mon esprit d'une plus vive flamme et je vois que les affections de l'âme et leurs nuances variées retrouvent chacune sa note dans les modulations de la voix et je ne sais quelle sympathie qui les réveille ». . . « Et quand je me rappelle ces larmes que les chants de votre Eglise, ô mon Dieu, me firent répandre aux premiers jours où je

recouvrai la foi et qu'aujourd'hui je me sens encore ému non de ses accents eux-mêmes mais des paroles modulées avec leur expression juste par une voix pure, je reconnais de nouveau toute l'utilité de cette institution. »

Ce caractère d'enseignement et d'édification de la musique sacrée, saint Thomas la soulignera encore lorsqu'il se demandera si on peut introduire le chant dans la louange chrétienne. « Oui, répond-t-il, par le chant les esprits de ceux qui sont moins bien disposés sont amenés à la dévotion ou bien parce que la dévotion est provoquée et excitée ou bien parce que en chantant on considère plus attentivement les choses qui sont dites soit parce qu'on y reste plus longtemps, soit que leur mélodie excite en nous une mystérieuse familiarité et sympathie.»[5]

Revenons encore à saint Augustin: « Combien j'ai pleuré profondément ému au chant des hymnes et des cantiques qui me faisaient entendre suavement les paroles de votre Eglise, ô mon Dieu. Ces paroles délicieuses coulaient en mes oreilles et leur vérité se liquéfiait en mon coeur et enflammait les sentiments de ma piété, et les larmes coulaient de mes yeux et je me sentais heureux de pleurer, *et currebant lacrymae et bene mihi erate cum eis.* » [6]

[5] S. Th., 2ª, 2ªe, q. 91, a. 2.

[6] *Confessions,* liv. IX, c. 6.

La fin assignée au chant et à la musique sacrée est donc celle-là même de la liturgie « la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles ». Ce qui aura servi à exprimer tous les sentiments humains, à porter vers une idole de chair ou d'or la foule des mortels, devra, en se purifiant, les élever vers un Créateur, un Sauveur, devra calmer les passions de l'homme, et non les exciter, devra les arracher à la corruption où elles se complaisent trop facilement pour les lancer dans la saisie d'un idéal fait de sacrifice et d'immolation. Oui, en devenant prière, en s'incorporant à la prière sociale de l'Eglise, que dis-je, à la prière du Christ, puisque la liturgie c'est l'expression perpétuelle de la prière de Jésus, la musique ne change pas de nature, mais avec la sienne propre, mais purifiée, surélévée par les moyens que lui fournissent la foi, l'espérance et la charité, la musique devient un instrument parfait de prière chrétienne. Elle vise à la gloire de Dieu.

D'où, Messieurs, son rôle magnifique mais subsidiaire. Une musique ni son auteur ne doit donc chercher à l'église les applaudissements, les louanges; elle doit viser à monter vers le Tout-Puissant. Substituer sa gloire propre à celle du Seigneur, c'est se dresser comme une idole dans le temple pour y recevoir les adorations des fidèles. Réflexion aussi forte que fondée pour enseigner l'humilité aux

compositeurs et aux chantres sacrés. Saisissons bien les nuances de l'enseignement pontifical. La musique est partie intégrante de la liturgie, non pas partie essentielle et sans quoi la liturgie n'existerait point, mais partie intégrante, c'est-à-dire qui complète,qui parfait la constitution de la liturgie qu'un philosophe mystique, je veux dire Maritain, appelle justement « le type transcendant et suréminent des formes d'art chrétiennes ». [7] Il s'ensuit donc que sans musique on peut encore avoir une prière officielle, une louange digne du Très Haut. Mais voulons-nous une louange complète qui soit vraiment l'expression éclatante et vive de tout l'homme, il faut y joindre le chant, la musique, qui sont les moyens les plus parfaits d'expression du sentiment humain.

Je signale une autre pensée encore dans les paroles du Pape. *La mission principale de la musique sacrée,* disons *du chant, est de revêtir d'une mélodie appropriée,* le texte liturgique. Remarquons-le il s'agit de revêtir et non d'ensevelir, de mettre, en relief, de faire ressortir, et non d'atténuer ou d'anéantir la valeur du texte liturgique. On conclura donc que toute musique qui détériore l'écriture liturgique, je ne dis pas en revêtant de pauvreté et d'horreur la beauté du texte, mais en le changeant,

[7] Cf. J. Maritain: *Art et Scolastique.*

en le tronquant est condamnable par ce principe. Et d'ailleurs le Pape le conclura lui-même un peu plus loin:

« Pour toutes les fonctions liturgiques, les textes à mettre en musique et l'ordre dans lequel ils doivent être disposés sont déterminés. Il n'est pas permis d'intervertir cet ordre ni de remplacer par d'autres les textes indiqués, ni de les omettre en tout ou en partie. » (no. 8).

« Le texte liturgique doit être chanté tel qu'il se trouve dans les livres, sans altération ou déplacement des paroles, sans répétitions indues, sans suppression de syllabes, et toujours de façon à être compris des fidèles qui écoutent. » (no. 9).

Tirons quelques applications. Illicites donc les reprises par les chantres des paroles réservées au célébrant: *Gloria in excelsis, Credo.* C'est au célébrant qu'est dévolu le droit exclusif de les entonner. Pas moins illicites ces intervertions dans le texte où les mots *Gloria in excelsis* ou *Credo in unum Deum* forment une espèce de leit-motiv qui revient systématiquement après chaque verset. Défendues ces coupes défectueuses et ces liaisons, qui amènent des contresens et quelquefois de singulières hérésies: tel ce *Credo* où pendant qu'une voix prononce *Genitum,* l'autre partie oppose un *Non! non!* formidable, produisant exactement l'effet

d'un cri arien contredisant la génération éternelle du Verbe.

Illicites ces omissions de mots comme celle de *Mater Dei* dans cet *Ave Maria* de Gounod dont la musique n'a jamais été imaginée pour la gloire de l'Immaculée Vierge Marie. Illicites ces suppressions du *Benedictus* remplacé par un *O Salutaris* ou un *Panis Angelicus*. Qu'on soit artiste autant que Gounod, c'est s'arroger un droit réservé à l'Eglise que d'ajouter comme solo à l'*Agnus Dei* de sa messe Sainte Cécile un indiscret et trop peu convaincu *Domine non sum dignus*. Défendues les répétitions indues ou déplacées telles les dix-sept pages in-quarto de l'*Amen* du *Stabat Mater* de Rossini. C'est long un tantinet pour le moins! Aussi bien pour en dissimuler le prolongement, l'auteur a-t-il cru bon d'accoler à l'*Amen* les mots: *in sempiterna saecula*, que le choeur ne se lasse pas de redire durant près de deux cents mesures! *Amen, in sempiterna saecula*. Il faut bien, en effet, 200 mesures au moins, pour donner l'idée qu'il en sera ainsi dans les siècles sempiternels! Amen!

Mozart, dans sa messe en sol majeur accorde 113 mesures au *Cum Sancto Spiritu*. Cherubini écrit un *Credo* à 8 voix: devinez combien de mesures le compositeur a consacré au dernier article du Symbole: *Et vitam venturi saeculi. Amen?* — Peut-être 25 mesures? — Nenni. — 40 mesures? —

Point du tout. — 100 mesures alors? — Vous n'en approchez point. Ecoutez et retenez ce chiffre : Trente-sept pages in-quarto ! C'est de fort belle musique, je n'en disconviens pas. Mais à sa place? — Non. Il est vrai que le même auteur avait commencé à se faire la main en nous servant un *Gloria* dont la finale couvrait dix-sept pages in-quarto. Me permettrez-vous encore une citation tirée, comme les exemples précédents, de « La Musique sacrée telle que la veut l'Eglise » du chanoine Chaminade. « J'ai entendu, raconte l'abbé Hazeras, tout un choeur monter à l'assaut d'un *Gloria Patri*: il paraît que c'était rude! Ils étaient là 50 au moins, hommes, femmes et enfants, sans compter les instruments de toute forme et de tout son. Ils partaient les uns après les autres, par petits groupes, et, d'un seul élan ils arrivaient au *Gloria Pa*. . . Mais là ils étaient subitement arrêtés; et les premiers partis, cédant la place aux autres, revenaient en arrière pour s'élancer encore et arriver d'un bond nouveau à cet escarpement du *Gloria Pa*. . . qui les arrêtait toujours. Et les bataillons se succédèrent ainsi, pendant de longues mesures, sur la pente raide. A la fin, ils parurent comprendre que tous ces efforts resteraient impuissants tant qu'ils seraient divisés. La masse des assaillants se réunit une fois de plus au pied du raidillon; ils reprirent haleine, épongèrent leurs sueurs, et tandis que l'or-

chestre lançait ses notes les plus enlevantes, à un signal donné, ils s'élancèrent tous à la fois; le *tri* fut enlevé; on se le passa de bouche en bouche, et, Dieu le Père put comprendre que c'était pour sa gloire qu'on s'était donné tant de mal. »

Ce respect du texte, imposé par les explications du Pape peut vous sembler exagéré. Pourtant non. Du reste, cela découle de la condition même de la musique sacrée à l'Eglise et de son rôle de servante.

Mais puisque, ainsi que le Pape le déclare, la musique sacrée a pour fin la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles; à quelles conditions atteindra-t-elle cette fin? Le Pape répond: « La musique sacrée doit donc posséder au plus haut degré les qualités qui sont le propre de la liturgie: la *sainteté* et l'*excellence de la forme*, d'où naît spontanément son troisième caractère qui est l'*universalité*.

Elle doit être *sainte*, et donc exclure toute allure profane non seulement en elle-même, mais encore dans le mode d'exécution. « Oui, sainte dans sa finalité, elle doit l'être dans sa constitution intime, en ce sens que, revêtant le texte liturgique, elle excite en nous les sentiments de la religion la plus pure et de la charité la plus parfaite. Et donc, elle doit éliminer tout ce qui n'a pas été composé pour elle.

Comme on semble faire peu de cas de ce principe

fondamental. Combien de gloires et de succès de la scène sont venus s'égarer dans le temple de Dieu, combien de transcriptions dans les répertoires où il est plus d'un motet qui porte en épigraphe Mozart, Glück, Haydn, Beethoven, et, n'est autre chose qu'un extrait de sonate, de symphonie ou d'opéra.

Au nom de la sainteté, on n'a pas le droit de profaner les textes liturgiques en les adaptant à des airs de théâtre, à des extraits d'opéra dont la destinée originelle était parfois de glorifier de coupables amours ou de délecter les passions les moins nobles. Non, cela n'est pas plus possible que de chercher à exécuter une composition de Palestrina ou de Perosi à la façon d'une inspiration de Gounod ou de Massenet. « De tels morceaux sont des méfaits artistiques », protestait justement un maître, Saint-Saëns. Rejetons loin de l'Eglise, comme déplacée chez-elle, toute musique qui ne lui appartient pas et qui encore une fois ne lui convient pas. Lulli avait compris cette anomalie, lorsque, selon la légende, après un *Miserere*, qu'on avait vraisemblablement habillé d'une de ses compositions et qui fut, selon Mme de Sévigné, fort goûté de la cour, il se jetait à genoux en s'écriant: « Pardonnez-moi, mon Dieu! Vous savez que je ne l'avais pas fait pour vous. » Je pourrais multiplier encore les exemples. J'ai déjà signalé que l'*Ave Maria* de Gounod est condamnable parce qu'il tronque le

texte et parce que sa facture n'est pas d'inspiration religieuse. Laissez-moi vous parler d'un autre *Ave Maria*, celui de Mozart, duo en ré majeur ou mi bémol. C'est un choeur extrait de l'opéra-comique « Cosi fan tutte ». (C'est ainsi qu'elles font toutes). Et voici les paroles auxquelles on substitue la salutation de l'Ange: « Secondez, ô zéphirs amoureux, secondez mes désirs et portez mes soupirs à la déesse de ce coeur. Vous qui, mille fois, reçûtes la confidence de mes peines, allez redire au chéri de mon âme tout ce que vous avez entendu.» Il faut l'avouer, voilà qui touche au scandale. On pourrait dire la même chose à peu près de l'*Ave Maria* dit de Mercadante ou de celui de Schubert. N'a-t-on pas mis ailleurs un *Agnus Dei* sur un extrait de l' « Arlésienne » de Bizet? Mauvais tour qu'on a voulu jouer à l'auteur, sans doute, car Bizet fut un anticlérical consommé.

Mettons qu'il n'y a pas eu adaption mais bien composition d'une pièce spéciale à l'Eglise, comme on pourrait le dire des messes de Gounod, de Rossini, de Beethoven, de Mozart. Il ne s'ensuit pas que ce soit là de la musique d'église. Je veux bien qu'une harmonie savante et parfaite règne dans ces compositions, je veux qu'elles plaisent, qu'elles charment et captivent même, je ne sache pas qu'elles fassent prier. Ces maîtres de l'opéra, de la sonate ou du menuet, ont transporté

à l'église — je n'ai pas dit transposé — leur genre de composition. Ainsi de Gounod: telles de ses messes, les premières surtout, ne portent pas l'empreinte vraiment religieuse et pourraient tout aussi bien entrer dans les choeurs de Faust ou de Roméo et Juliette. « Quand la muse de Gounod, écrit Michel Brenet, [8] se fit définitivement la servante du Seigneur, elle avait dépassé l'âge canonique. » Gounod ne parle pas au peuple chrétien: il parle « aux personnes du monde », avec des ménagements, des élégances de bonne société, du miel pour masquer la rudesse du breuvage sacré, des gants de velours pour frapper sans faire du mal. » Des critiques avertis peuvent nous montrer « avec quelle similitude d'accents et de style il a chanté l'amour profane et l'amour sacré, en un mot comment il a transporté l'église au théâtre, et encore plus justement le théâtre à l'église. [9]

Je dois—et c'est justice—ajouter à l'honneur de Gounod que, sur la fin de sa vie, le maître racheta ses méfaits liturgiques en nous donnant ses messes de Jeanne d'Arc et du Bienheureux de la Salle, et en exigeant, par testament, qu'à ses funérailles, on ne fit que du chant grégorien. On a dit à ce dernier sujet que ce fut la meilleure leçon de musique

[8] *Correspondant*, 10 déc. 1893.

[9] Hughes Imbert: *Le Guide Musical.*

que Gounod ait donnée à son siècle. C'est la seule que l'on devrait retenir. [10]

Mozart, le doux le pieux Mozart a-t-il été mieux inspiré pour son *Requiem* et ses messes? On ne saurait lui enlever l'originalité ni le cachet mystique de son génie. Les connaisseurs toutefois avouent qu'à part divers passages épars dans ses oeuvres religieuses, il n'y a aucune différence de style entre ses compositions sacrés et ses opéras, à tel point qu'on pourrait substituer sans étonnement tel morceau des messes à un extrait de la « Flûte enchantée », de « Cosi fan tutte » ou des « Noces de Figaro »; on peut en dire autant du *Stabat Mater* de Rossini, ou de Pergolese, des messes de Beethoven ou de Cherubini. Outre la parenté évidente de style avec l'art profane, ces pièces dites compositions d'église ne peuvent s'y chanter à cause de la torture qu'elles font subir aux textes en les amalgamant mal à propos, en les écourtant, en les changeant, même, en ne tenant pas compte de leur accentuation.

Non, tout ne doit pas se chanter ni se jouer à l'Eglise. Il faut une musique qui soit en accord avec la liturgie, qui se soit alimentée à cette liturgie et qui la respecte scrupuleusement jusque dans la moindre de ses parties.

[10] Cf. C.-H. Lefebvre, s. j., *Le Devoir* du 21 janv. 1911,

Il est un second point sur lequel le Pape porte notre attention. Il faut *la sainteté dans l'exécution musicale*. Qu'est-ce à dire sinon que les chantres à l'église doivent s'efforcer de chanter saintement. Ce qui s'entend de toutes musiques sacrées. *Accomplissons saintement des choses saintes.*

Je n'ai parlé en apparence que du chant liturgique prescrit à l'église, mais la même règle s'applique pour toute autre musique, cantique extra-liturgique surtout musique instrumentale. Ici, encore comme bien souvent l'insulte inconsciente que l'on fait au Seigneur arme sa main des fouets dont il voudrait chasser les profanateurs du Temple. Que de pièces repréhensibles aux messes de mariage, aux messes d'enterrement! Que d'intrus dans le saint lieu! Que d'entrées ou de sorties solennelles, d'élévations, que d'adieux que de marches funèbres ou de mariage qui devraient être relégués à jamais dans les salons et sur les tréteaux pour lesquels ils ont été faits.

Un exemple. Que direz-vous de la sainteté d'une musique faite par un Juif, sur le texte forcément modifié d'un libre-penseur estimant absurdité la doctrine de l'Eglise sur le péché originel; composition destinée à une cantatrice de Salons mondains, effectivement chantée à l'Eglise pour la première fois, le 25 décembre 1847, par cette dame « toute de blanc vêtue », dit la chronique,? Sainte cette

musique?. . . Et pourtant! Osez essayer de bannir de la nuit de Noël le « Minuit! chrétiens! » d'Adam et de Cappeau — car c'est de ce chant qu'il s'agit et de ces auteurs, — et vous entendrez pour le moins en retour une gamme d'épithètes chromatiques. [11]

Le chantre ou le musicien devra faire passer ses convictions religieuses dans son chant ou sa musique. Qu'il ait donc l'impression d'être l'interprète de l'assemblée des fidèles pour rendre gloire à Dieu, qu'il sache qu'il exerce un apostolat sacré et que sa fonction est sainte et sublime. Le meilleur chantre ou le meilleur artiste à l'église sera donc celui qui prie le mieux. L'artiste qui se sert de l'église pour faire admirer ses talents est indigne de la fonction que lui confie l'Eglise et par conséquent il doit être éloigné de cette fonction. Malheur à celui qui ravit à Dieu l'encens dû au Très-Haut.

« L'art exige beaucoup de calme, disait Fra Angelico, et pour peindre les choses du Christ, il faut vivre les choses du Christ. » Nous ajoutons: Pour faire aimer le Christ par notre chant, il faut être nous-mêmes pris de cet amour.

Quelle impression de piété ne se dégage-t-elle pas du chant exécuté pieusement, saintement. Il faut

[11] Cf. Abbé J.-G. Turcotte: *Minuit! chrétiens!* Et musique sacrée; Revue du Chant Grégorien, XXVIII, p. 28.

lire les impressions des voyageurs à Solesmes, celles d'un Camille Bellaigue, par exemple, pour bien saisir tout ce que contient de sanctifiant, de surnaturalisant la mélodie du *Salve Regina,* le chant de Complies ou encore les accents incomparables de la Messe des Défunts.

La *deuxième qualité* exigée de la musique sacrée, par le *Motu proprio,* c'est son *caractère artistique.*

« Elle doit être un art véritable: il n'est pas possible s'il en était autrement qu'elle puisse avoir sur l'âme de qui l'écoute cette efficacité que l'Eglise avait en vue en lui donnant une place dans sa liturgie. »

On reconnait ici le même Pape qui disait un jour devant Camille Bellaigue qui nous a rapporté ces paroles: « Je veux que mon peuple prie sur de la beauté. »

Et donc, pour faire de la musique d'Eglise, il ne suffit plus de vouloir rythmer quelques strophes pieuses ou liturgiques, il faut qu'on le fasse d'une manière artistique. D'abord selon les règles communes à tout art, selon l'unité, la proportion, l'harmonie du sujet; mais de plus en s'efforçant, sous l'enveloppe des sons qui charment et captivent l'oreille humaine, d'élever vers un idéal de beauté surnaturelle et spirituelle. Toute musique qui ne fait que se couler harmonieusement dans nos sens sans nous arracher à la terre, n'est pas vraiment

musique sacrée, n'est pas oeuvre artistique. Il faut que resplendisse tellement dans la composition cette *splendor formae,* ce reflet de la vérité, de la beauté par essence, que, se dégageant des sens, la volonté ne se porte plus que sur cette beauté pour en faire sa possession. Il faut donc à l'église de la belle musique, un art musical qui exprime le beau d'une manière supérieure, de façon que l'esprit de tous soit saisi. Hors donc du temple toutes ces compositions de seconde main, de médiocre valeur, et qui n'ont acquis droit de cité dans la maison de Dieu que grâce à la bénignité, à la passivité ou encore à l'insouciance des fidèles. Que de pièces musicales dont on nous écorche les oreilles dans les églises, qui se cacheraient pour toujours si elles avaient affronté les sifflets du parterre ou la réserve des applaudissements. Encore une fois, soyons au moins aussi exigeants à l'Eglise que nous le pouvons être dans les concerts profanes et les réunions de société. Il y a plus. Il ne suffit pas à la musique sacrée de viser purement et simplement à l'art, il lui faut viser à devenir un art chrétien. Non pas que son objet soit différent de l'art musical en tant que tel, mais la *musique religieuse doit rendre chrétiennement le beau* dont c'est son rôle d'exprimer le reflet.

En restant art, sa nature s'est élevée par la consécration chrétienne. Elle devra traduire le beau

musical, mais parce que ce beau sera l'expression d'un sentiment chrétien, parce que ce beau parlera de Dieu, parce que parfois ce Beau entrevu par l'art, sera Dieu lui-même, elle voudra le chanter chrétiennement.

Dans cet art régénéré par l'Eglise, on sentira palpiter une foi profonde et ardente, on mesurera la profondeur de l'humilité du chrétien devant son Créateur. Sous les ailes de l'harmonie, on sentira planer le grand vent de l'espérance chrétienne qui, plus que les passions de la terre, élève l'âme vers un ciel où réside le Dieu, seul digne objet de nos désirs et seul bien qui puisse combler toutes nos affections. Enfin dans cette musique on avivera la charité, l'amour de Dieu, en des formules qui jetteront les âmes dans la voie d'un plus pur renoncement, d'une plus parfaite volonté de servir et de louer le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde.

Pour agir ainsi, la musique sacrée n'a qu'à être elle-même, toute expression, toute harmonie, toute sonorité, mais elle doit, dans son être, exploiter les grâces que lui donne son Baptême et la fin excellente que lui assigne la liturgie, dont elle est partie intégrante.

Vous voyez immédiatement comme la musique, du fait, se trouve exhaussée. Plus son objet est noble, immatériel, plus elle s'élève dans l'échelle

des arts. Or, ici ce beau qu'elle a la mission de peindre par des sons, c'est le Beau de la Foi, le Beau de la Charité, le Beau qui fait l'objet de l'éternelle vision des bienheureux. Ainsi on comprend que la musique profane ne puisse rendre le divin, le surnaturel; elle n'est faite que pour le beau humain, infiniment au-dessous de la beauté vers laquelle nous attire le véritable art musical sacré.

A ces conditions d'être sainte et d'être véritablement artistique, la musique ajoutera d'être *universelle;* ce qui est la troisième condition exigée par le Pape.

« Elle doit être *universelle,* dit le *Motu proprio,* en ce sens que, tout en accordant à chaque nation le droit d'admettre dans les compositions musicales ecclésiastiques ses formes particulières qui constituent en quelque sorte le caractère spécifique de la musique qui leur est propre, ces diversités devront être de telle manière subordonnées aux caractères généraux de la musique sacrée, que personne de nationalité diverse ne puisse, à les entendre, éprouver une déplaisante impression. »

Par où l'on voit toute l'amplitude de la liberté laissée par le Souverain Pontife. Loin de poser des bornes à l'inspiration, il la facilite, il l'exerce, il la dirige, tout comme la loi éclaire vers sa fin le sujet qui s'y soumet. Le Pape ne limite pas à la musique de telle ou telle nation la musique sacrée. Il admet

toutes les nuances de tempérament et d'éducation, pourvu que les musiques nationales et particulières soient vraiment saintes et artistiques. Car alors sous les éléments spécifiques, il y a un élément commun, capable de capter toutes les âmes, capable de les porter vers Dieu, capable en un mot de procurer la gloire de Dieu, l'édification des fidèles. Ensuite que les Français aient leur musique sacrée, caractéristique, que les Allemands aient la leur, que les Italiens, les Espagnols et les Anglais chantent l'amour de Dieu et la charité envers le prochain en toutes les gammes et sur tous les tons, personne n'y pourrait trouver à redire. A tous, l'Eglise ne demande qu'une chose: « Votre musique est-elle sainte, artistique? je la fais mienne, je la joins au trésor d'harmonie que les siècles m'ont légués, je lui donne place au milieu des splendeurs de mon culte, j'en fais l'agréable et touchant vêtement de mes textes liturgiques, de mes prières et de mes soupirs, de mes joies. »

Et maintenant, chante, ô âme de tous les peuples, chante à ta manière l'amour de ton Dieu, chante tes espérances: l'Eglise te convie. Chante avec toute ton âme de chrétienne, de baptisée, de croyante: ce sera offrir au Créateur la louange parfaitement sainte, artistique, universelle, catholique!

III

Brièvement, Messieurs, il nous reste à dire, avec Pie X, les genres variés de musique sacrée qu'admet l'Eglise et à quel degré.

A l'effet de ne point forcer les textes, je citerai d'abord sans commentaires.

« Ces qualités (sainteté, art véritable, universalité) de la musique sacrée se rencontrent *au suprême degré dans le chant grégorien,* qui est, par conséquent, le chant propre de l'Eglise Romaine; le seul chant que lui aient transmis les anciens; qu'elle a conservé soigneusement au cours des siècles dans ses manuscrits liturgiques, qu'elle présente aux fidèles comme sien, qu'elle prescrit exclusivement dans certaines parties de sa liturgie, et que les études récentes ont si heureusement établi en son intégrité et sa pureté.

Pour ces motifs, le chant grégorien fut toujours considéré comme *le modèle suprême de la musique sacrée,* et l'on peut, en toute raison, établir le règle suivante: *Une composition musicale ecclésiastique est d'autant plus sacrée et liturgique que dans le mouvement, l'inspiration et le goût, elle se rapproche davantage de la mélodie grégorienne; elle est d'autant moins digne de l'Eglise qu'elle s'éloigne davantage de ce souverain modèle.*

L'ancien chant grégorien traditionnel devra donc

être largement rétabli dans les fonctions du culte, chacun demeurant persuadé qu'un office religieux ne perd en rien de sa solennité par le fait qu'il n'est accompagné d'autre musique que de celle-là même.

En particulier l'on s'efforcera de mettre à nouveau le chant grégorien à l'usage du peuple, afin que les fidèles prennent encore, comme autrefois, une part plus active aux offices ecclésiastiques. »

Je craindrais par quelque commentaire de diminuer l'effet de ces paroles. Ou du moins pour les commenter dignement, il faudrait tout un cours et non une seule conférence. Il faudrait montrer les qualités de sainteté, d'art et d'universalité du chant grégorien, exposer comment il est le modèle suprême de toute musique sacrée, et enfin historiquement établir que le chant grégorien est vraiment la seule forme de musique qui réponde à l'*idéal* de l'art musical chrétien, car « l'Eglise n'a pas attendu seize siècles pour trouver le chant qui convenait le mieux à son culte. » [12]

Revenons plutôt sur une parole de Pie X. Quel est ce chant qu'il préconise à ce point d'en faire la règle de toute autre musique sacrée?

Le texte est assez net; c'est le chant grégorien que des études récentes ont si heureusement rétabli

[12] Dom Mosquereau. Cf. *Revue du chant grégorien*, V, p. 27.

en son intégrité. Et pourquoi ? Parce qu'il possède « au suprême degré » les qualités de sainteté, d'art et d'universalité. Pourquoi encore ? « parce qu'il est le seul chant qu'aient transmis à l'Eglise les anciens. » Devant des expressions aussi claires comment expliquer que l'on garde encore ce que l'on appelle « *le bon vieux chant romain* ». S'il l'était avant le décret du Pape, il ne l'est plus du tout, car ce qui n'est pas selon les désirs du Pape n'est pas romain, et le vieux chant a vécu désormais. Pourquoi hésite-t-on à se mettre franchement à la suite de la blanche robe du Pape? N'est-ce pas à lui à nous dicter ce qui est le plus convenable dans l'Eglise?

J'entends une objection: « Ce chant est trop difficile. Tout ce bataillon de quelisma, de torculus, de climacus dont il est hérissé nous déroute, nous effraie même. Il nous est impossible de rendre cette musique. » On peut répondre d'abord : Avez-vous vraiment essayé? Vous êtes-vous vraiment donné la peine de l'étudier comme on s'initie à tous les secrets de la musique profane? Qui a jamais vu un débutant pianiste se débrouiller sur l'heure, dès sa première leçon, à travers une sonate de Beethoven? Qui a jamais chanté le moindre extrait d'opéra sans l'avoir préparé, sans avoir subi sur son exécution les remarques d'un homme compétent ? Et vous voulez que dès l'ouverture de

votre Graduel, vous puissiez exécuter du premier coup d'oeil, sans difficultés, les envols des alleluias et les mélodies plus graves des offertoires? Vous êtes incapable de comprendre à première vue cette musique? C'est possible. J'allais dire: c'est naturel. Pour comprendre le grégorien, il faut le juger avec les règles posées par le Pape, il faut le juger avec les règles de la prière, en supputer la valeur au poids du sanctuaire. Il n'est pas d'autre moyen. Ce qui fait qu'on ne le comprend pas, c'est qu'on le juge comme on juge de la musique profane, tout honnête qu'elle est. Oui, la grande raison qui porte encore tant de chantres à se refuser de suivre l'ordre du Pape, c'est qu'on se base sur une équivoque pour apprécier le chant grégorien. J'entends encore une autre objection : « Du grégorien, on en chante chez nous, et ce n'est pas joli. » En effet, le grégorien n'est pas « joli », il est tout simplement d'une beauté sans égale. Et si chez vous, il vous semble que ce n'est pas du beau chant, laissez au directeur de votre chorale le temps d'améliorer sa manière de chanter, en ne l'écrasant pas sous vos reproches, ou en ne le forçant pas à chanter des compositions qui sont aux antipodes de la facture grégorienne, et qui, loin de favoriser ses progrès dans cet art, ne font que les retarder ou les détruire.

En un mot, pour aimer le grégorien, il faut s'y

mettre. Les débuts sont pénibles, ardus, mais quelle joie, quelle consolation dans la victoire, surtout quelle satisfaction pour le chantre d'église lorsqu'il s'aperçoit que les autres fidèles, grâce à son chant bien exécuté, grâce aux parties liturgiques rendues dans leur pure composition grégorienne, sont plus assidus aux offices, plus recueillis, plus édifiés. Un soir de dimanche, passant devant une église de cette ville, j'entrai faire une visite au Saint Sacrement. On y chantait les vêpres. L'église était presque remplie, mais quelle impression de piété était répandue sur l'assemblée! Des missels en grand nombre ouverts aux bons endroits, des figures attentives, recueillies et au-dessus de cette foule tombaient en notes pures, pieuses, recueillies elles aussi, les versets des psaumes du dimanche. Et ce que l'on chantait, c'était du grégorien authentique et on le faisait avec le souci de remplir une mission. Vraiment on sentait planer dans ce temple l'esprit de Dieu qui agréait un hommage offert si suavement, si simplement, si artistement. Le chant grégorien avait produit son effet. Et cela, à la cathédrale d'Ottawa.

Le chant grégorien, le Pape ne veut pas qu'on le considère comme un chant ordinaire, j'allais dire comme un « chant de dimanche ordinaire »; il veut au contraire que l'on soit persuadé qu'un office religieux ne perd en rien de sa solennité par le fait

qu'il n'est accompagné d'autre musique que le grégorien lui-même.

L'on se tromperait toutefois si on allait croire que le Pape ne veut aucune autre musique ; sa pensée est certainement différente. Remarquez toutefois comme il laisse la priorité au grégorien.

« Les qualités sus-dites sont aussi le fait *à un haut degré de la polyphonie classique*, spécialement de celle de l'école romaine, qui, au XVIe siècle, obtint son maximum de perfection avec les oeuvres de Pierluigi da Palestrina et produisit encore dans la suite des compositions d'une remarquable beauté liturgique et musicale. *La polyphonie classique se rapproche beaucoup du chant grégorien, souverain modèle de toute musique sacrée*, et, *pour cette raison, elle mérite d'être accueillie avec celui-ci dans les fonctions les plus solennelles de l'Eglise*, celles par exemple, de la Chapelle Pontificale. Elle devra donc aussi être largement rétablie dans les offices de l'Eglise, particulièrement dans les plus insignes basiliques, les églises cathédrales, celles des Séminaires et des autres instituts ecclésiastiques, où les moyens nécessaires ne font habituellement pas défaut. »

Ce que le Pape nous propose, c'est ce qui est universellement reconnu comme la plus haute forme de polyphonie musicale, le dernier mot en fait d'art polyphonique. C'est à cette hau-

teur que le Souverain-Pontife appelle les chanteurs sacrés. Il n'exige pas d'eux qu'ils se bornent au grégorien, mais il leur demande, *après le grégorien*, ce qu'il y a de plus parfait. Ici encore se dessine un autre sujet complet à traiter: la polyphonie classique. Quelle est son histoire, quels sont ses caractères, quelles sont ses qualités. Autant de points capables d'exciter la curiosité des connaisseurs de musique.

Néanmoins, il faut le remarquer, quelle que soit la valeur intrinsèque du chant qui a trouvé dans les oeuvres de Palestrina sa forme la plus pure, le Pape ne l'admet que parce qu'il s'approche du grégorien, ce souverain modèle de toute musique sacrée, et que parce qu'il possède à un haut degré les qualités qui font la véritable musique sacrée. Le Pape dit à *un haut degré*, alors qu'il a dit que le grégorien le possédait *au plus haut degré*. D'un autre côté, cet art palestrinien a en lui une grande faiblesse en ce sens que, pour le souci de la mélodie, il sacrifie parfois l'intégrité du texte et est souvent d'une allure moins saisissable et par conséquent, moins apte à faire ressortir le texte et à le faire pénétrer dans l'âme des auditeurs. En outre, cet art offre des difficultés spéciales d'exécution, mais des essais fructueux en divers milieux ont montré que des résultats très appréciables peuvent être obtenus avec la diligence voulue. En tout cas, c'est un idéal

de musique vers lequel nous achemine le Pape de la musique et il n'y a pas à mépriser de telles indications.

La musique moderne n'aura-t-elle aucun droit de cité dans la maison de Dieu? Ce serait contraire à la pensée de l'Eglise. Le texte suivant en fait foi: « L'Eglise a toujours reconnu et favorisé le progrès des arts, en admettant au service du culte tout ce que le talent a pu trouver de bon et de beau au cours des siècles, *les règles liturgiques demeurant intactes*. La musique moderne est donc acceptée à l'église, car elle offre, elle aussi, ces compositions qui, par leur beauté, leur ampleur, leur gravité, ne sont aucunement indignes des fonctions liturgiques. »

Ainsi donc l'Eglise ne bannit pas de ses cérémonies la musique moderne. Elle l'accueille, l'appelle, l'invite même à prendre part à la louange divine, mais « les règles liturgiques demeurant intactes, » mais pourvu qu'on y trouve les qualités nécessaires, qu'elle reste servante et non maîtresse dans le service de Dieu, qu'elle ne tombe pas dans le genre théâtrale, qu'elle n'habille pas le texte liturgique de défroques de la scène; pourvu qu'elle ne nous fournisse pas des mélodies de couvents ou de cloîtres, d'opéras-comiques.

Je termine cet exposé. D'après les ordres et la pensée absolument claire du Pape, le chant grégo-

rien, le chant propre de l'Eglise Romaine doit être rétabli et doit régner en maître dans la musique d'Eglise. Deuxièmement, parce qu'elle se rapproche du grégorien, la polyphonie classique, genre Palestrina, sera admise et est conseillée. Enfin, même la musique moderne pourra chanter la gloire de Dieu pourvu que soient observées les règles liturgiques.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs, accoutumés à voir toutes choses naître et mourir autour de nous en quelques années, nous nous figurons naturellement qu'il en est de même pour toutes les institutions humaines. Détrompons-nous. Il n'en est pas ainsi de la papauté ni de son influence.

Le Pape parle, sa parole est toujours une semence jetée en terre et qui lèvera en son temps. Il y a vingt-cinq ans, le Pape a fait entendre sur la musique d'église une parole de sagesse consommée, il a dressé devant les invasions d'un art inconvenant et même indigne la règle inexorable de l'art sacré véritable.

Et depuis quelle floraison! quel progrès! quel renouveau! Les soi-disant prophètes qui ont déclaré le chant grégorien voué aux chapelles des vieux moines, s'ils regardent, auront maintenant les yeux remplis par cette vision de splendeur musicale qui

grandit dans l'Eglise. Il y a eu des résistances, mais aussi des soumissions amoureuses. Petit à petit la réforme a gagné les monastères, les couvents, les séminaires et aussi nombre de paroisses. Les générations anciennes, qui avaient travaillé pour Dieu en se servant d'un art imparfait, ont goûté quelques heures de beauté sur le déclin de leurs jours; des générations nouvelles ont recueilli comme un testament, leur volonté de servir l'Eglise en communion avec le Pape, tandis que celles qui se forment ne reçoivent plus aujourd'hui qu'un enseignement musical autorisé, délesté des anciens préjugés et des anciens malaises. Les nouvelles recrues du sacerdoce ne connaîtront que ce chant officiel de l'Eglise. Les communautés religieuses rivalisent de zèle à assurer une exécution plus parfaite des chants sacrés, et maintenant c'est la chrétienté qui se rallie graduellement autour de Pie X, le musicien sacré de l'Eglise.

Le mouvement de retour à la tradition et à la perfection musicale chrétienne, concrétisé primordialement dans le chant grégorien, est assuré. De ridicules oppositions feront peut-être l'étonnement des générations de l'avenir.

Pie X le musicien! Ce titre, Mesdames et Messieurs, ne convient-il pas parfaitement au saint Pontife? Son âme d'artiste ayant éprouvé l'inconvenance de tant de pauvretés lancées à pleines gorges

à la face du Seigneur, il sut exposer en des formules claires les règles immuables de cet art dont la liturgie a su se faire un instrument et les imposer de son autorité souveraine.

Si j'ai pu vous faire mieux apprécier son oeuvre, accroître, si possible, votre amour pour le chant liturgique et votre obéissance fidèle aux directions pontificales, je croirai voir du haut du ciel la main de Pie X se lever pour bénir ces modestes efforts, comme elle se levait jadis pour bénir les initiateurs et les disciples qui apprirent à son peuple « à prier sur de la beauté ».

C. LATOUR, o. m. i.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
DANS LA TRADITION FRANÇAISE
ET
LA PENSÉE CATHOLIQUE

Excellences, [1]

Messeigneurs, [2]

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Ministre, [3]

Mesdames, Messieurs,

La Grande Guerre, qui a ébranlé les assises de la civilisation européenne, offrira aux historiens fu-

[1] S. Exc. Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, et S. Exc. M. Jean Knight, ministre de France au Canada.

[2] NN. SS. Forbes, archevêque d'Ottawa, Charbonneau, vicaire général du diocèse d'Ottawa, Lebeau, chancelier du diocèse, Bearzotti, secrétaire de la Délégation apostolique.

[3] L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice au Canada.

turs une caractéristique plus remarquable encore: elle aura contribué indirectement à l'organisation effective de la Société des Nations. Association toute récente, elle s'impose maintenant à l'attention de l'univers. Son siège social à Genève et ses ramifications couvrant les principaux pays du monde lui permettent de disposer aujourd'hui d'une influence incontestable. Quoique jeune encore, le Canada a voulu prendre une part active à la création d'un ordre social nouveau et à la diffusion d'idées pacificatrices. Il a même fourni à cette auguste société un distingué président dans la personne de l'honorable sénateur Dandurand, et il collabore à l'oeuvre commune en plaçant sur la scène du monde international des personnages de premier plan au nombre desquels nous sommes heureux de saluer l'éminent homme d'Etat qui nous honore aujourd'hui de sa présence, l'honorable Ernest Lapointe. Comme les destinées du Canada sont désormais plus ou moins liées par notre propre consentement à celles de l'Assemblée de Genève, il ne serait peut-être pas inopportun de déterminer, devant un auditoire canadien, les facteurs catholiques ou français qui ont concouru à la formation de la Société des Nations et d'examiner, dans une seconde partie, les motifs qui devraient inciter tout catholique ou tout français à propager les doctrines de ce nouvel organisme international.

* * *

Quelles sont les origines de la Société des Nations. Il importe d'abord de dissiper à ce sujet une erreur courante. Plusieurs s'imaginent que l'actuelle Société des Nations serait la résultante des considérations de M. Woodrow Wilson; Minerve moderne, elle serait ainsi sortie du cerveau du Jupiter américain. La réalité est tout autre. L'idée d'une Société des Nations remonte à la plus haute antiquité. Elle préoccupe quelques penseurs grecs et latins. Elle prend corps à la naissance de l'Eglise catholique et elle atteste sa vitalité au moyen âge, en général, et sous le règne de Charlemagne, en particulier: à maintes reprises, les princes d'Europe ont passé des traités au nom de la *Société chrétienne*. Enfin l'histoire rapporte qu'en 989 la *Paix de Dieu* fut décrétée par le concile de Charroux. Le clergé qui avait tant à souffrir de l'anarchie féodale organisa ensuite la ligue des seigneurs et des prélats pour le maintien de la paix: c'est le *pactum pacis* bientôt complété par la *trève de Dieu* qui avait pour but de tempérer l'ardeur combattive des seigneurs en leur interdisant la guerre lorsque l'Eglise célébrait la fête de la Vierge et de certains saints.

A partir du XVI[e] siècle, plusieurs penseurs français ont élaboré des projets relatifs à la Société des

Nations. Les Allemands ont nié la place que tient cette idée dans la tradition française. « La France, disent-ils, est une nation belliqueuse et batailleuse: son passé l'atteste. » Cette observation est juste: en France, il y a, en effet, une tradition guerrière qui sait se réveiller en cas de besoin. Et les Allemands le savent!

Il existe toutefois une autre importante tradition parallèle à la première. Michelet a dit: « Au XX^e siècle, la France déclarera la paix au monde. » Cette prophétie n'est pas seulement l'expression d'un sentiment personnel. Michelet a des ancêtres. En 1613, Sully rédigea un mémoire intitulé « Economie Royale », où il esquisse un projet de Société des Nations. En 1713, l'abbé de Saint-Pierre publia son « Projet de paix perpétuelle. » En 1814, Saint-Simon soumettait à la réflexion de ses nombreux disciples une thèse intitulée: « De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique. » Voilà la chaîne d'idées pacifiques qui reparaît de siècle en siècle. S'il est vrai de dire que la France, au cours de sa longue et fructueuse histoire, n'a jamais laissé reposer le glaive, il faut ajouter que toujours quelques-uns de ses plus illustres enfants ont manifesté le désir de forger l'anneau magique et pacifique qui régénérerait l'humanité.

* * *

En 1613, parut le « Grand Projet de Sully », projet de paix perpétuelle rédigé toutefois selon les désirs du roi Henri IV lui-même. Sully, vous le constaterez Mesdames et Messieurs, ne craignait pas de froisser par ses desseins les susceptibilités des Etats voisins. Pour arriver à la paix perpétuelle, affirmait-il, il fallait établir l'équilibre parfait entre les divers états et, pour obtenir cet équilibre, il était nécessaire d'amoindrir les uns et d'agrandir les autres. Ainsi on aurait allégé l'Espagne de toutes ses possessions continentales en dehors de la péninsule; on aurait également enlevé à la branche allemande des Habsbourg, la Bohême et la Hongrie qui auraient formé des royaumes particuliers. D'un autre côté, la Suisse eût été agrandie de la Franche-Comté et du Tyrol; les petits états italiens se seraient confédérés en une république sous la présidence du pape. Enfin tous les états de l'Europe, groupés en une vaste confédération, déclencheraient une attaque générale contre l'ennemi commun, le Turc.

Cette solution de Sully est simpliste. Elle ne tient nullement compte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La principale préoccupation du ministre de Henri IV est l'encerclement de l'Autriche et la soumission de l'Infidèle. Mais de même

que le gland contient le chêne futur, ainsi cette idée de Sully, jetée au XVII[e] siècle en terre française, germera dans l'ombre, pendant près de trois cents ans, pour réapparaître un jour à la lumière, rajeunie, vigoureuse et forte des espérances de tous les Français qui ont survécu à l'orage de 1914-18.

* * *

Un autre protagoniste de la Société des Nations, l'abbé de Saint-Pierre, disciple de Sully, écrivit son « Projet de paix perpétuelle » en 1713. L'abbé de Saint-Pierre n'est pas un grand homme, mais un homme par lequel s'est exprimée une grande pensée. C'est un touche-à-tout naïf et ingénieux : entre autres choses, il inventa un fauteuil pour permettre aux malades de se mouvoir. Ce même inventeur, qui a voulu communiquer le mouvement aux malades, désira également procurer le repos aux sociétés. Né en 1658, il mourut en 1743. Il est donc à cheval sur deux siècles. Elève des Jésuites, il devint disciple de Descartes et entra à l'Académie en 1696. Dans ses moments de loisir, il se rendait place Vendôme au club de l'Entresol qui formait alors une espèce d'Académie de Sciences Morales. Il devint bientôt un hôte assidu de cette institution, surtout après son expulsion de l'Académie Française: un

livre paru et intitulé *Polysinodie* avait attiré sur l'abbé trop remuant les foudres de ses collègues. Voilà un résumé aussi succinct que possible de la vie de cet homme original. A la fois philosophe, diplomate et inventeur, il osa léguer à la postérité une oeuvre immortelle. Il rédigea son *Projet de Paix*.

* * *

Ce projet arrive au moment psychologique. En effet, entre 1700 et 1715, le règne du Roi-Soleil s'achève au sein de désillusions et de désespérances grandissantes. Epuisé et grevé d'impôts, le peuple ne peut s'empêcher de constater que le grand roi a abusé des guerres. « Le roi, disait-on communément, allait à la guerre *en la saison*. » Il semblait y avoir en effet la saison de la guerre comme la saison des prunes et des cerises! Cette facheuse tendance du Grand Roi suscita naturellement des protestations et des réactions dont on entend les échos dans les écrits de Fénelon, de La Bruyère et de Bossuet même. Aussi bien, le cercueil de Louis XIV fut-il poursuivi de malédictions et d'invectives. C'est dans cette atmosphère que s'élabora le *Projet de Paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre. Il semble donc que l'auteur ait été l'interprète, non seulement de ses propres convictions, mais surtout d'un sentiment collectif qui se manifesta entre

1700 et 1715, à la faveur de perturbations économiques, politiques et sociales.

* * *

Ce *Projet de Paix* offre à l'analyse cinq articles spéciaux, cinq petites bouteilles qui contiennent, de l'avis de l'auteur, l'elixir désiré, la panacée attendue par tous les hommes depuis plus de quatre mille ans.

L'abbé pose comme conditions essentielles de paix mondiale les clauses suivantes:

1° L'alliance perpétuelle entre les royaumes, chaque souverain s'engageant à ne plus toucher aux frontières, source d'interminables différends;

2° Une contribution collective levée pour maintenir l'ordre;

3° Un organe central, sorte de sénat de paix qui offrirait sa médiation en cas de conflits;

4° La réduction des armements par l'institution d'une gendarmerie internationale;

5° Cette constitution nouvelle et internationale ne pourrait être changée que par le consentement unanime des représentants.

Nous aurons occasion de parler dans un instant de l'organisation et du fonctionnement actuel de la Société des Nations. Je me permettrai toutefois, Mesdames et Messieurs, d'insister sur la profonde analogie qui existe entre l'actuelle Société des Nations et le *Projet* de l'abbé de Saint-Pierre. Que de points communs! Que de parfaites identités! Ce parallèle met alors en lumière l'esprit prophétique de celui qui, jusqu'à ces derniers temps, était injustement considéré comme un utopiste. Cette contribution collective, levée pour maintenir l'ordre, cet organe central, sénat de paix, cette réduction des armements sont aujourd'hui de vivantes réalités. Deux siècles ont suffi pour opérer ce prodige. Et si l'abbé de Saint-Pierre revenait aujourd'hui sur la terre, il serait sans doute l'objet d'un chaleureux accueil de la part de tous les gens soi-disant pratiques. On décernerait des éloges à l'esprit réaliste accusé hier de bâtir des chateaux en Espagne et de se repaître de chimères. O inconstance et fragilité de l'opinion!

Quel jugement définitif pourrait-on porter sur cette oeuvre ? Il serait puéril d'en nier l'audace et la hardiesse. Seul un esprit courageux pouvait entreprendre au XVIII^e^ siècle une campagne en faveur de la paix et s'aliéner fatalement l'aristocratie dont l'humeur demeurait belliqueuse. Ce projet

de paix perpétuelle tient également compte de certaines réalités.

Il signale le danger des « Equilibres Européens », constatation hardie puisqu'elle heurte une tradition ancrée en France. « Dans ce sytème des alliances, écrit l'abbé de Saint-Pierre, on ne trouve de sûreté que les armes à la main et ainsi on ne peut jouir de sa liberté jusqu'aux dépens de son repos.» Phrase laconique, qui, aujourd'hui même, n'a pas encore perdu sa saveur et sa signification. Un autre point très important sur lequel l'abbé insiste, c'est le danger des traités secrets. « Le secret, ajoute-t-il, n'est nécessaire qu'à ceux qui veulent porter préjudice ou nuire à un tiers. »

Ce projet comporte toutefois certains dangers dont le plus important est la confirmation de faits nocifs. En décidant de ne plus toucher aux frontières, l'abbé de Saint-Pierre eût ainsi stéréotypé le *statu quo* des nations de l'époque. Mais quelques-unes d'entre elles n'avaient pas leur place au soleil. Leur défendre d'acquérir de nouveaux territoires, ç'eût été consacrer des injustices historiques et mûrer les victimes dans leur prison. Cette conception permet de mesurer la distance qui sépare notre époque du XVIII[e] siècle. De nos jours, on déclare que la voie des remaniements reste ouverte suivant les réclamations de la justice et non selon le bon plaisir d'une oligarchie quelconque.

En somme, la part des revendications populaires manque à l'oeuvre de l'abbé de Saint-Pierre. Il ne faudrait pas s'en étonner outre mesure, car l'auteur est né dans un siècle d'autorité. Plus tard, Jean-Jacques Rousseau s'élèvera contre l'esprit aristocratique de l'auteur du Projet et ne manquera pas d'insister sur les limites que la Société des Nations apportera à la souveraineté de chaque nation et notamment à l'absolutisme des nations monarchiques. Au sentiment de l'auteur du « Contrat Social », les rois n'aiment pas à être forcés à faire le bien. On connaît, à ce sujet la repartie de Henri IV reçu en grande pompe à Rouen. A quelqu'un qui lui demandait s'il venait se mettre en tutelle, le monarque populaire répondit: « Ventre-saint-gris, j'accepte cette tutelle, il est vrai, mais avec mon épée à côté de moi »!. . .

Néanmoins l'abbé de Saint-Pierre constitue une transition naturelle entre Sully et Saint-Simon. Il l'emporte sur Sully dont la principale préoccupation était l'humiliation de l'Autriche et de la Turquie. Mais Saint-Simon pose sous un autre jour le problème de la pacification des peuples.

* * *

Saint-Simon est l'une des plus originales, sinon

l'une des plus grandes figures, du siècle philosophique.

Grand seigneur, tantôt riche tantôt pauvre, il mène toujours la vie d'un aventurier supérieur au sein de l'agitation de son époque. Il conserve du XVIII[e] siècle la foi dans la science. A la société du temps avide de tranquillité, Saint-Simon offre un projet de réorganisation pacifique et il adopte comme mot d'ordre une phrase qui résume son oeuvre: « l'humanité n'est pas faite pour habiter des ruines ». Voilà bien un précurseur de la Société des Nations.

Il groupe d'abord autour de lui une élite cultivée et passionnée et fonde une école qu'il ose vouloir transformer en véritable église. Doutant hélas! de la vitalité du catholicisme, il pose les assises d'une nouvelle et éphémère religion appelée depuis religion saint-simonienne. Il réussit à embaucher plusieurs hommes, moines laïques qui allèrent vivre ensemble à Menilmontant, à quelques milles de Paris. Tous étaient revêtus d'un habit bleu qui se boutonnait en arrière. Pourquoi, chez des hommes, une pareille innovation?... C'est parce que cet habit ne pouvait être boutonné sans le concours d'un camarade et qu'ainsi cette raie de pauvres boutons devenait le symbole de la fraternité!... Il serait puéril d'ajouter que cette vie monacale connut une existence brève et qu'elle s'évanouit dans

les domaines du rêve, lorsqu'un jour il y eut deux candidats à la papauté saint-simonienne. Les tenants de ce nouveau credo professaient des dogmes incertains au sujet de la femme. Un beau matin, ils s'embarquèrent pour l'Orient, afin de rencontrer la femme idéale qu'ils ne trouvaient pas en Occident. Exaltés, insensés, ils eurent quand même dans leur folie, un éclair de lucidité, car le bilan intellectuel de leur école fait montre d'une idée précieuse, chère au Maître: le pacifisme.

Voici la thèse essentielle de la doctrine saint-simonienne.

En raison des associations humaines de plus en plus vastes, le monde tend progressivement vers la paix. D'abord étroits, les cercles sociaux s'élargissent et groupent des unités et des individus de plus en plus nombreux. Ainsi naissent la famille d'abord, puis la cité, la province, la nation. Saint-Simon espère que ces cercles sociaux engloberont bientôt l'humanité tout entière en raison des progrès de l'industrie, annonciatrice d'une ère de liberté et de paix.

L'école saint-simonienne se propose en effet d'élaborer un ordre nouveau dans lequel l'association et l'organisation du travail remplaceraient l'antagonisme des intérêts et l'anarchie industrielle; où toute exploitation de l'homme par l'homme disparaîtrait; où tous les privilèges de la naissance

sans exception seraient abolis; où chacun enfin, serait classé selon sa capacité et retribué selon ses oeuvres. Pour justifier leur doctrine les saint-simoniens s'appuient surtout sur l'histoire, et c'est par l'étude du passé qu'ils prétendent démontrer leurs vues particulières sur l'avenir.

« Le progrès, affirment-ils, se manifeste dans les relations sociales par la décroissance de l'antagonisme et par le développement de l'association. L'antagonisme ayant pour cause l'empire de la force, et pour résultat, l'exploitation de l'homme *par* l'homme: voilà le fait le plus saillant de tout le passé. L'exploitation de la nature par l'homme *associé* à l'homme, tel est le tableau que présentera l'avenir. Ce sera l'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé dans le passé, mais qui est devant nous. »

Faisons, Mesdames et Messieurs, la part des vérités et des erreurs que renferme ce généreux dessein. Saint-Simon condamne l'ordre social qui érige en nécessité l'anarchie industrielle et l'antagonisme des intérêts. Louable tentative qui vise la racine même d'un des maux dont souffre l'humanité. Les plus profonds penseurs d'aujourd'hui, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, reconnaissent que beaucoup de conflits entre peuples sont l'oeuvre d'une poignée d'industriels et de magnats de la haute finance en quête de marchés plus vastes.

Cette cause de guerre disparaîtra du jour où la collaboration remplacera l'antagonisme et la contrainte.

En outre, Saint-Simon souligne avec bonheur un fait qui caractérise bien l'évolution sociale du XIX^e^ et du XX^e^ siècle: la marée montante de l'internationalisme. Les progrès de locomotion de notre époque ont aboli les distances. Le cinéma franchit les frontières et détruit les cloisons qui, hier encore, séparaient les nations. La démocratie, cette niveleuse, confond en une même poussière d'atomes vivants des hommes d'origine différente; enfin la grande industrie de plus en plus unitaire et coordonnatrice tend à transformer radicalement les civilisations les plus disparates. L'uniformité envahit le monde aux dépens du pittoresque et de l'art.

Ces prémisses posées, Saint-Simon avait-il le droit de conclure à la venue prochaine ou même éloignée de l'âge d'or? Hélas, non! Et c'est là une première erreur dans le système du maître. Aussi longtemps que les fils d'Eve habiteront le monde, le bien et le mal se livreront une guerre sans merci. Guerre nécessaire, la première et sans doute la dernière des guerres, puisqu'elle prend sa source dans le coeur humain vicié par le péché originel. Il y a donc incompatibilité radicale entre ce fait et l'âge d'or, et c'est pourquoi les amis les plus intelligents

de la Société des Nations ne réclament pas la diffusion de la doctrine de leur société pour rendre impossibles les guerres futures, mais bien pour les prévenir autant que faire se peut. Sans doute, l'esprit de système de Saint-Simon a arrondi les angles et voilé les contours d'une réalité pénible mais pourtant indéniable.

Mais l'erreur capitale du Maître fut d'affirmer que les moeurs de l'industrie étaient contraires aux moeurs du militarisme. Hélas! La dernière guerre a démenti cette assertion. L'empire allemand d'avant-guerre, n'était-ce pas en effet la synthèse du militarisme et de l'industrialisme? Ces deux faits ne s'excluent pas, puisqu'ils ont coexisté en Allemagne. Tout au plus, admettons-nous avec Saint-Simon que la Société des Nations sera viable, si elle devient, non seulement une association juridique, mais aussi une association économique. Voilà peut-être la vérité que Saint-Simon désirait signaler, lorsqu'il opposait les moeurs de l'industrie aux moeurs du militarisme.

Sully, l'abbé de Saint-Pierre, Saint-Simon: tels sont les trois principaux anneaux de la chaîne d'idées pacifiques qui relie le moyen âge à la France contemporaine. Aujourd'hui la section française de la Société des Nations groupe des Français de tous les rangs et de toutes les conditions. Après cette vue à vol d'oiseau sur l'histoire de France, il

nous est loisible de dire ce qu'un nombre croissant de Français d'aujourd'hui pensent de l'actuelle Société des Nations.

Au sentiment de ces Français dont plusieurs sont de fervents catholiques, la Société des Nations est un organisme international constitué dans le but de prévenir les guerres entre nations, et si elles éclatent, de les résoudre par la justice et non par les armes. Le recours à la force n'apporte jamais autre chose qu'une solution provisoire. Tant qu'une nouvelle guerre demeure possible, tous les sacrifices antérieurs sont vains, puisque le hasard d'une bataille peut favoriser les vaincus d'hier.

Voilà bien, Mesdames et Messieurs, une constatation qui devrait obliger tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté à chercher autre chose que la guerre pour résoudre les conflits humains. Or la Société des Nations a décrété que désormais la guerre ne serait plus reconnue licite que pour résister à une agression non motivée. Mais n'oublions pas que cette conception de la juste guerre se trouve dans les oeuvres si décriées de la chrétienté médiévale; saint Augustin l'a formulée et saint Thomas d'Aquin a écrit à ce sujet plusieurs pages substantielles.

Ce retour à une tradition que l'on croyait désuète s'explique facilement. Depuis que la science du XX^{e} siècle s'est constituée l'auxiliaire et l'esclave

des militaristes, la guerre est devenue inutile pour le vainqueur comme pour le vaincu. La dernière guerre, hélas, a prouvé le bien fondé de cette assertion. Les ruines s'étendent aujourd'hui sur plus de la moitié de l'Europe et peut-être n'est-il pas exagéré d'affirmer que, en de nombreux endroits, et notamment en Russie, la civilisation a reculé de quelques siècles. Et tout le monde se rend bien compte, du reste, qu'une nouvelle guerre européenne entraînerait, selon l'expression de M. Lloyd George, la ruine de la civilisation occidentale tout entière. Car tel est bien le dilemne dans lequel il est facile d'enfermer les militaristes: ou bien la Société des Nations et une paix relative, ou bien une nouvelle guerre mondiale qui signera l'arrêt de mort de la race blanche.

Toutefois certains pessimistes ne manquent pas de faire valoir une objection. La Société des Nations, disent-ils, est vouée à l'insuccès, puisque les guerres demeurent toujours possibles. Avant de répondre à ces pessimistes, il est opportun de poser un principe universellement admis.

Depuis plusieurs siècles, l'humanité constate les progrès de l'internationalisme. Que signifie cette évolution si ce n'est une tendance à l'unification de groupes multiples sous une autorité commune. Autrefois Anglais et Ecossais, Armagnacs et Bourguignons, Guelfes et Gibelins se battaient entre

eux: chaque village s'armait contre le village voisin. Aujourd'hui ces guerres de faubourgs et de clans ont disparu de la surface du globe. Il est donc permis de croire que dans cinq cents ans, nos descendants considèreront également comme époque définitivement abolie celle ou en l'an de grâce 1918, Français et Allemands, Russes et Polonais, Italiens et Autrichiens se livraient une guerre sans merci? Il n'y a là qu'une question de degrés.

Autre objection qui court les rues: l'idée de Société des Nations et l'idée de patrie sont incompatibles. Mais l'homme n'est-il pas un être sociable et ne doit-il pas accepter des devoirs envers plusieurs collectivités. En vue du bien commun, l'individu s'impose des sacrifices pour constituer une famille; la famille, pour créer la cité, la cité pour s'épanouir dans la nation, Mais en retour, la famille, la cité, la patrie protègent la liberté individuelle et élargissent simultanément son champ d'action. Ainsi la Société des Nations constituera le suprême épanouissement de l'Etat. C'est alors que l'Etat sera vraiment indépendant et vraiment libre puisque, petit ou grand, il sera assuré de plaider ses droits devant le Parlement suprême des Nations. Telle sera la récompense de certaines restrictions librement acceptées. Ainsi la création d'une autorité supérieure aux Etats ne devrait causer aucune inquiétude aux patriotismes ombrageux.

Et si les nationalistes outranciers désirent autre chose encore, un travail et une propagande nationale leur sont tout indiqués: qu'ils s'efforcent de faire rayonner l'âme de leur patrie, cette réalité spirituelle et supra sensible que ne peuvent renfermer les formules sèches d'une convention ou les cadres massifs d'un système.

A ceux qui, malgré ces considérations, se demanderaient encore si la Société des Nations est possible, il faudrait répondre que ce n'est pas le résultat qui compte, mais plutôt l'effort. On ne pourra jamais atteindre la cime? Qu'importe, pourvu qu'on ait monté! Etudiez l'histoire du monde, Mesdames et Messieurs; vous y constaterez que toute grande idée a d'abord été jugée irréalisable. C'est l'abbé de Saint-Pierre qui élabore une utopie, aujourd'hui une réalité; c'est Christophe Colomb qui, malgré l'apathie dédaigneuse de ses compatriotes et l'hostilité sourde de ses propres matelots, scrute des horizons inconnus pour y découvrir la terre de ses rêves; ce sont les douze apôtres eux-mêmes, misérables ignorants, qui, forts d'un commandement divin, triomphent des sourires sceptiques comme des persécutions et s'apprêtent à conquérir le monde par la vertu d'un instrument de supplice et d'ignominie! Ainsi les idéalistes finissent par avoir raison des matérialistes. Sans les idéalistes, les mystiques ou les saints, le monde ressemblerait bientôt à un célè-

bre tableau de Gleyre: « Les Illusions perdues ». Au premier plan, on voit un personnage barbu, en costume grec, une lyre et un bâton à ses pieds. Assis sur une jetée, il regarde mélancoliquement s'éloigner du rivage une barque de grand opéra dans laquelle des femmes fatalistes fredonnent une chanson, tandis que tout en maniant négligemment l'aviron, un Cupidon malicieux effeuille une couronne de roses dans le fleuve de la vie ! Puissent les pseudo-réalistes ou les soi-disant impassibles ne jamais engendrer trop de ces désillusions, trop de ces « papillons fatigués » dont parle le philosophe allemand Nietzsche, papillons las de heurter leurs ailes à des vitres prises pour le plein air!

Les cadres de cette conférence ne nous permettent pas de parler d'un point pourtant important: les organismes techniques de la Société des Nations. Qu'il suffise d'affirmer que ces organismes sont l'oeuvre de spécialistes, ou, si l'on veut, d'ouvriers: horlogers qui montent la grande horloge de l'humanité.

Mais s'il n'y avait, pour constituer la Société des Nations que des techniciens et des ouvriers, il est probable qu'elle vivrait une existence brève. Pour mener à bien cette entreprise, il faut qu'une atmosphère de sympathie, de foi et d'espérance vienne vivifier le courage de ceux qui s'efforcent de ne pas être indignes de la haute mission que les Etats leur

ont confiée. C'est donc dire que la Société des Nations fait appel à la bonne volonté et à la collaboration de tous, des riches et des pauvres, des habitants de l'Ancien et du Nouveau Monde, des incroyants et des croyants. Ce dernier mot nous amène tout naturellement à poser un problème de la plus haute importance au sujet duquel vous me permettrez, Mesdames et Messieurs, d'attirer votre attention.

Jusqu'à ces dernières années, la Société des Nations n'a pas eu une bonne presse dans certains milieux catholiques ou simplement chrétiens. Il est juste d'ajouter que les appréhensions de quelques catholiques semblaient motivées, car plusieurs chefs du mouvement pacifiste du XX^e^ siècle affichaient un agnosticisme intégral. On redoutait donc, et à bon droit, que cette organisation internationale ne fût un nouveau moyen inventé par l'Esprit du mal pour combattre le christianisme sous toutes ses formes.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous sommes en présence d'un fait accompli: la Société des Nations existe, elle agit et, de jour en jour, elle accroit son champ d'action. Aussi bien, importe-t-il de savoir maintenant si les chrétiens permettront aux puissances occultes et novices de s'emparer de cette institution naissante, ou si les disciples de Celui qui a dit: « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté », tenteront de défendre la So-

ciété des Nations contre ceux qui aimeraient à la mettre au service de leurs petits intérêts.

Un grand évêque catholique a répondu pour nous. Le sauveur de l'Autriche, Mgr Seipel, s'est longtemps occupé du grave problème du christianisme et du pacifisme. Il n'a pas craint de reprocher aux catholiques d'avant-guerre leur insouciance au sujet du mouvement pacifiste. « En 1914, ils ont, dit-il, montré leur impuissance à conjurer la catastrophe qui s'est abattue sur l'Europe et sur le monde. Et pourtant, ce sont surtout les chrétiens qui auraient dû avoir à leur disposition une arme puissante contre le bellicisme, car la pierre angulaire de la religion du Christ n'est-elle pas le dogme sacré de l'amour du prochain? »

Au congrès des catholiques de Stuttgart, tenu en 1925, Mgr Seipel a affirmé que « la honte de se déclarer ouvertement pour le mouvement pacifiste provient de la peur de passer pour utopiste ou d'être accusé d'indifférence politique. Toutefois la peur d'être considéré comme utopiste sied mal à un chrétien, car la morale chrétienne passe encore aujourd'hui, aux yeux des incroyants, comme la plus grande utopie de l'humanité. Les pires chrétiens, ajouta-t-il, sont ceux qui considèrent la paix universelle comme un idéal et ne font rien pour sa réalisation. » Et ici, le grand prélat autrichien tient un langage analogue à celui d'un théologien

canadien de premier plan, celui-là même qui nous fit l'honneur d'inaugurer notre saison littéraire: Mgr Paquet. Dans son livre intitulé: « Etudes et appréciations »,à la page 35, l'éminent écrivain dit: « Certains esprits plus brillants que solides raillent comme chimérique et opposée à l'humaine nature la bienveillance réciproque qu'engendre et alimente la charité entre peuples. Leur raisonnement souffre d'anémie surnaturelle. C'est un langage de païens. L'amitié entre les races et les collectivités est possible puisque le bon sens y incline et que les Papes la demandent. »

Puisque le nom du Pape vient d'être prononcé, il ne sera pas hors de propos de répondre à une objection, qui explique pourquoi, en certains quartiers catholiques, on refuse de donner son adhésion à la Société des Nations. D'aucuns répètent à qui mieux mieux que, tant que le Pape ne sera pas admis dans la Société des Nations, les catholiques doivent refuser d'encourager cette association suspecte.

Or, la vérité est que le Pape ne désire nullement entrer dans la Société des Nations, et que, même si on l'y invitait, il refuserait par principe. C'est du moins la conviction d'un théologien d'une réputation mondiale, le R. P. Yves de la Brière, jésuite, l'un des directeurs des *Etudes*, revue catholique d'intérêt général publiée à Paris. Dans le nu-

méro du 5 décembre 1926, le P. de la Brière écrivit ces lignes:

« Contrairement à une rumeur qui, depuis l'été dernier, circule avec insistance, nous pouvons garantir à nos lecteurs, d'après les sources les plus authentiques et les plus élevées de toutes, que le Souverain Pontife, Pie XI, ne désire nullement prendre place dans la Société des Nations. Bien plus, quand bien même (et par impossible), on lui offrirait d'y entrer, il est résolu à décliner absolument pareille proposition. Le rang que la Papauté devrait nécessairement y occuper, au même titre que les cinquante autres Puissances déjà représentées, ne saurait convenir à la suprême dignité du Siège apostolique. La plupart des questions que doit résoudre la Société des Nations appartiennent à un domaine temporel et profane où le Saint-Père juge avoir les raisons les plus sérieuses de ne pas intervenir et de ne pas compromettre son autorité morale et spirituelle.

« L'article 16 du Pacte de la Société des Nations impose aux Puissances contractantes l'obligation juridique de contribuer solidairement à la répression et à la coaction contre toute autre Puissance qui aurait violé ses engagements internationaux par quelque attentat criminel. Le Souverain Pontife ne veut à aucun prix participer à de telles mesures de répression et de coaction. Le caractère de

sa mission religieuse y répugnerait. La nature de son ministère apostolique lui interdit d'accepter par avance la consigne d'un aréopage humain, fût-ce un aréopage international.

« Ce n'est pas, d'ailleurs, que le Souverain Pontife se désintéresse le moins du monde de l'oeuvre de collaboration internationale, de pacification internationale, que la Société des Nations a pour but d'accomplir. Pareille chose ne réclame vraiment aucune démonstration.

« Ce n'est pas davantage que Pie XI répudie par avance tout contact officiel et direct avec la Société des Nations. Bien loin de là! Néanmoins, il n'envisage que des contacts intermittents, qui se produiraient à propos de telle ou telle affaire apte à intéresser particulièrement le Saint Siège en même temps que la Société des Nations. »

De telles assertions si catégoriques n'exigent aucun commentaire.

D'ailleurs des faits éloquents prouvent d'une façon péremptoire que catholicisme et Société des Nations font bon ménage, même si le Saint Père ne tient pas à faire partie de ce nouvel organisme de la vie internationale. Je me permets de vous rappeler, à ce sujet, un événement significatif entre mille et dont tout catholique et tout Canadien français doit s'enorgueillir à bon droit.

Le dimanche, 13 septembre 1925, plusieurs

membres de la Société des Nations se réunissaient en l'église Notre-Dame de Genève où devait être célébrée une cérémonie solennelle pour demander au Dieu de la Justice et de la Paix de bénir la sixième Assemblée de la Société. La presse européenne a rapporté que la place d'honneur dans la cathédrale était occupée par le président même de la sixième Assemblée, le sénateur canadien, l'honorable Raoul Dandurand. « En cette circonstance, ajoute incidemment le R. P. Yves de la Brière, le président de l'Assemblée venait professer publiquement que la plus haute et la plus précieuse des traditions canadiennes est le catholicisme hérité de la vieille France. »

D'ailleurs comment les chrétiens refuseraient-ils désormais d'offrir leur collaboration lorsque des agnostiques militants s'évertuent à consolider l'oeuvre de la Société des Nations. Je songe en ce moment à un professeur de sociologie à l'Université de Paris. Comme son maître Durkheim et les disciples des chefs socialistes d'hier et d'aujourd'hui, ce professeur a décrété, hélas! que le Dieu personnel souverainement bon et souverainement intelligent des chrétiens n'existe pas. Or ce penseur qui a ainsi rejeté l'ordre surnaturel va-t-il sombrer comme certains pourraient s'y attendre dans un matérialisme total ou un pessimisme noir? Bien au contraire, Mesdames et Messieurs. A peine a-t-il con-

templé la majesté des souffrances humaines et entendu la mélopée des plaintes qu'exhalent, de siècle en siècle, les malheureux fils d'Eve qu'il est aussitôt devenu messager d'optimisme et humble ouvrier de la Société des Nations.

En 1923 s'adressant à un groupe d'étudiants de l'Université de Paris, il invitait ses jeunes auditeurs à devenir des actifs artisans de cette horloge nouvelle qui doit donner l'heure au monde. Et il ajoutait: « Vous avez peut-être eu le privilège de passer avec les vôtres quelques jours au bord de la mer, un jour de tempête où le vent fait rage. Il mugit, il gémit, les vagues s'entrechoquent et vous, avec votre petite famille, vous êtes là autour de la table qu'éclaire la lampe, vous lisez à voix haute quelque beau livre, vous vous faites jouer quelques morceaux de musique. Vous vous purifiez l'âme, vous vous élevez ensemble. Après cela, vous irez vous coucher la conscience tranquille.?. . . Et bien! Non! Réfléchissez-y! Vous ne pouvez pas aller vous coucher la conscience tranquille. . . Ces sifflements, écoutez bien, écoutez mieux, ils sortent des poitrines humaines; ces gémissements, ce sont les hurlements des enfants sans pain et sans asile; écoutez bien, écoutez mieux, ces vagues qui écument les unes contre les autres, ce sont les passions humaines qui s'entre-choquent pour retomber lourdement sur le coeur des épouses et des mères, c'est toute une

humanité qui se tourmente et se lamente. Alors quand vous avez pris conscience de tout cela, vous ne pouvez plus rester seulement occupés de vous-même et des vôtres, vous ouvrez grande la porte sur la nuit, vous prenez votre bâton et vous vous lancez dans la mêlée! »

Voilà, Mesdames et Messieurs, le langage d'un incroyant. N'est-il pas de nature à remplir de confusion les chrétiens avides de repos, de tranquillité et d'inaction seulement et trop oublieux des enseignements de Celui qui, il y a deux mille ans, bien avant les pacifistes et les agnostiques contemporains s'écriait: *Misereor super turbam.*

Sans doute le pacifisme monte actuellement à l'horizon des peuples. Une vague d'espérance humaine déferle sur l'humanité entière encore horrifiée par le cataclysme de la dernière guerre.

Mais ce désir de paix ne saurait autoriser la politique du farniente, bien au contraire. Il faut rallier l'opinion à la Société des Nations, afin que le patriotisme épuré, élargi et fortifié rapproche les peuples au lieu de les diviser.

Outre ces motifs pressants d'agir, le chrétien ne devrait pas oublier que saint Paul dans sa lettre aux Ephésiens, chap. III, V, 6, dit: « *Gentes esse cohaeredes et concorporales et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium.* » « En Jésus-Christ, les nations sont cohéritières,

concorporelles, participant à la même promesse en Jésus-Christ par l'Evangile. » Les nations sont les membres d'un même corps. Chacune d'elles — et par conséquent chaque chrétien — est donc intéressée à promouvoir la vie de l'ensemble pour qu'un jour enfin, la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel, et que se manifestent ainsi la plénitude et la perfection de l'humanité.

Séraphin MARION.

LA LITTÉRATURE DES CONVERTIS

M. le Président,
Mesdames,
Messieurs,

On raconte de Saint Louis Bertrand qu'étant encore jeune et rencontrant divers obstacles à son entrée en religion, il se consolait en allant de temps à autre arroser les orangers du cloître qu'il félicitait de pouvoir vivre à l'ombre de Saint Dominique. Retenu moi aussi par divers empêchements aux abords d'un domaine constamment choyé, — celui de la littérature, — je fais comme Saint Louis Bertrand. Je m'accorde par-ci par-là une échappée à travers ce domaine, avec cette différence que je tiens en mains un arrosoir et une serpe, deux instruments indispensables au critique comme au jardinier.

Pour l'entreprise de ce soir, le déplacement ne sera guère considérable, puisqu'il s'agit beaucoup moins d'une étude proprement littéraire que d'un

travail apologétique. Cependant le mot littérature porté au titre de cette conférence ne doit pas en être biffé. Il se trouve en effet que ces récits de conversion, dûs en général à des écrivains de marque, forment la partie la plus émouvante, la plus humainement belle de toute leur oeuvre. Ce qu'il y a de plus riche et de plus savoureux dans l'entière production d'un Paul Claudel, ce n'est pas *L'Annonce faite à Marie*, mais l'annonce faite à Claudel en l'église Notre-Dame de Paris le 25 décembre 1886. Ce qu'il y a de plus attendrissant dans l'œuvre d'un Francis Jammes, ce n'est pas sa *Brebis égarée* ni son *Rosaire au soleil*, mais l'aventure de sa propre rentrée au bercail et sa prière à l'ombre de *L'église habillée de feuilles*. Et la même remarque pourrait s'appliquer, d'un pays à l'autre et d'un siècle à l'autre, à l'autobiographie religieuse d'un Ratisbonne, d'un Père Hecker, d'un Albert de Ruville, d'une Miss Baker, d'un Newman, d'un Manning, d'un Benson et, à plus forte raison, du roi des convertis : saint Augustin. Mais j'ai résolu, et pour cause, de me limiter aux écrivains de France, et encore, à quelques-uns seulement de la dernière et de l'actuelle génération. Nous écarterons tout d'abord un double préjugé du snobisme à leur endroit.

Littérature d'enfants prodigues, a-t-on cru pouvoir dire avec cette nuance de dédain qui voile si fréquemment le dépit ou la colère. Soit! nous ac-

ceptons l'appellation comme ces écrivains eux-mêmes: sans maugréer. Les larmes qui ont coulé d'âge en âge à la lecture ou au rappel de cette parabole évangélique servent de réponse à ce qui, voulant être une injure, reste un hommage et le plus éclatant. *Confidences indiscrètes, inopportunes,* disent avec moins de réflexion que de sincérité certains catholiques de notre pays, confortablement installés dans leur foi, mais peu au courant des exigences si multiples, si variées de l'apostolat en terre de France. J'admets volontiers qu'un canadien ayant perdu puis recouvré la foi de son baptême, n'a guère à cette occasion d'autre devoir social à remplir que celui de reprendre son banc à l'église. Mais comment voulez-vous qu'un converti de là-bas, se souvenant avec angoisse des nombreux compagnons d'erreur semés en route et mesurant leur infortune à la sienne, n'éprouve aussitôt le besoin de partager avec eux son bonheur reconquis? Et si ce néophyte tient en main une plume bien taillée qui propagea peut-être l'impiété et la licence, pourquoi cet instrument de ruine ne serait-il pas converti à son tour en instrument d'édification? Et comme sujet d'édification, à part les Livres Saints qui contiennent par ailleurs maints récits de ce genre, quoi de plus propre à remuer les âmes que ces narrations vécues où l'on suit pas à pas le héros, dans une introspection hardie et minutieuse,

Jusqu'au fond désolé du gouffre intérieur,

pour remonter ensuite, par les étapes du renoncement et du sacrifice, *per crucem ad lucem*, jusqu'aux sommets où Dieu habite et se révèle! Ajoutons ceci, pour la gloire de nos auteurs et leur complète justification, qu'au moment d'écrire, ils ont éprouvé d'abord une extrême répugnance à livrer ainsi leur âme au public, et que dans la majorité des cas, il a fallu une pression étrangère pour les y décider. Chez eux également, pas la moindre trace d'ostentation ou de vanité, mais au contraire une part trop large faite aux aveux les plus humiliants. Avant tout le plus vif accent de sincérité. Ils adoptent le ton de l'idylle ou du drame, suivant que leur retour au catholicisme fut marqué de commotions violentes ou s'opéra par gradations insensibles. Ils sauront au besoin modifier leur précédente manière pour l'adapter à ce sujet nouveau. Ainsi, par exemple, la relation de Francis Jammes, lyrique impénitent, ne contient guère plus de deux pages, et débute ainsi: « La plus piètre, la plus obscure des conversions, c'est la mienne. . . Je me revoir, une matinée, étendu sur un lit, l'âme et le corps en détresse, humilié, neurasthénique. Quand je sortis de cette prostration qui dura vingt minutes, je prononçai avec des larmes dans la voix: « *Il faut que cela soit,*

ou il n'y a rien! » Cela, quoi? L'Eglise catholique, apostolique et romaine, qu'avait recommencé de m'enseigner, malgré la séparation des mers, mon second ange gardien, Paul Claudel. » Charles de Bordeu est aussi un prosateur-poète formé, comme le précédent, par la magique influence du pays basque et sous l'égide des Pyrénées. Où trouver la moindre trace d'emballement dans les lignes qui suivent, adressées à un ami: « Un jour donc, à contre-coeur, sans componction, avec la répugnance que vous savez, le dégoût de moi que vous présumez, mais froidement, résolument, j'allai m'agenouiller dans l'église Saint-Martin de Pau. Dieu m'envoya le plus rassurant, le plus paternel des confesseurs pour m'aider à dégorger ma vie. Notre intérieur n'est pas beau et je le voyais tel. L'absolution reçue — comme il faut que Dieu soit toute bonté!—je sentis sa paternité descendre en moi, la joie d'être rentré parmi son peuple et une confiance paisible que j'ai gardée depuis. »

Déjà, mesdames et messieurs, il me semble que cette littérature si probe et si simple, et si peu romantique, bien que tournant sans cesse autour du moi, se présente à vous ornée de son principal caractère qui est d'être avant tout un témoignage. Le converti est un témoin, comme le martyr, le thaumaturge ou le prophète, malgré une dignité moindre et un rôle plus effacé. Quelle est donc la valeur

stricte de ce témoignage au point de vue apologétique? Dans quelle mesure et à quelles conditions peut-il appuyer la crédibilité de nos dogmes? C'est la question à laquelle je veux répondre, en me bornant ici encore, aux points essentiels, puisque le théoricien de la conversion, le R. P. Mainage a cru devoir y consacrer deux volumes: *Introduction à la psychologie des convertis* et *Psychologie de la conversion;* plus trois recueils: *Les mouvements de la jeunesse catholique française, Les témoins du renouveau catholique* et *L'heure des âmes;* plus une remarquable enquête conduite dans la *Revue des Jeunes,* durant les années qui ont précédé et suivi immédiatement la Grande Guerre. Je me sentirais même satisfait de ma tâche, si je décidais quelques-uns d'entre vous à examiner en personne les dossiers de l'enquête et les conclusions que le jeune maître en déduit conformément aux plus sévères méthodes de la psychologie, rationnelle ou expérimentale.

Mesdames et messieurs, quand le Concile du Vatican proclame l'existence de ces faits divins, aisément contrôlables, lesquels démontrent non pas les dogmes, mais la crédibilité des dogmes, — en ce qu'ils sont « des signes très certains de la divine révélation » — il mentionne en premier lieu, *imprimis,* les prophéties et les miracles. Mais cet *imprimis* donne clairement à entendre qu'il peut s'en ren-

contrer d'autres. Pourquoi la conversion d'un individu, surtout celle d'un individu de marque, ne serait-elle pas également un motif de crédibilité? Déjà dans chaque manuel apologétique, la merveilleuse propagation du christianisme dans les milieux juifs et à travers tout l'Empire, n'est-elle pas signalée comme un signe éclatant de sa divine origine? Ce qu'on dit des conversions en bloc peut fort bien s'appliquer aux conversions isolées: d'autant que celles-ci se prêtent davantage à l'examen approfondi des circonstances et des motifs où se révèle l'influx divin. Et je ne parle pas spécialement des conversions proprement miraculeuses comme le foudroiement de saint Paul. Je parle des conversions privées, ordinaires, opérées dans le secret des consciences, attestées par le seul témoignage des néophytes et garanties par leur seul changement de vie. A quelles conditions sera-t-il permis de voir en elles un « fait divin », apte à corroborer nos croyances en général et en particulier notre croyance à la justification par la grâce? A la condition que ni l'effort personnel du converti, ni l'aide ou les suggestions de l'entourage, ni aucune autre explication naturelle ne puissent en rendre compte.

Les conversions d'ordre naturel dont nous sommes chaque jour les témoins: conversions politiques, conversions sentimentales, finissent toujours par révéler leurs motifs déterminants. Tantôt ce

fut l'étude consciencieuse du problème, tantôt l'intérêt ou la passion, souvent même un simple caprice du coeur qui provoqua ce retournement de la personnalité. Le public se rend compte de tous ces motifs, et si par hasard une donnée lui échappe, il peut toujours se dire: Si le converti voulait parler, tout mystère disparaîtrait. Mais quand il s'agit de conversions religieuses, on a beau chercher, découvrir et rassembler tous les facteurs humains, on constate qu'ils ne peuvent pas, à eux seuls, rendre compte du phénomène. Les convertis eux-mêmes déclarent avec insistance qu'il a fallu autre chose: une intervention étrangère et mystérieuse, pour les décider à franchir le dernier pas. Or ce facteur, seul efficace, seul indispensable, c'est la Grâce. Nous le savions par la théologie, nous le réapprenons par l'expérience. Le témoignage des convertis nous confirme dans l'idée que c'est Dieu Lui-même qui les a menés par diverses voies jusqu'à son Eglise, et non pas au seuil, mais à l'intérieur du temple. Et Dieu ne pouvant être professeur de mensonge, l'Eglise catholique est donc bien la dépositaire authentique de la vérité révélée. Pour aboutir à pareille conclusion d'une façon logique et honnête, c'est le devoir de l'apologiste, c'est mon devoir en ce moment, de mener l'interrogatoire avec une extrême prudence, sans pressurer les témoins, sans énerver ni renforcer leur témoignage. Voici les deux ques-

tions tout à fait simples et naturelles, que je vais leur poser: 1. *D'où venez-vous?* 2. *Par quel chemin êtes-vous venus à nous?*

D'où venez-vous? De fort loin, *e terra longinqua*, pourraient-ils répondre tous ensemble en union avec leur lointain chef de file: l'enfant prodigue. Quelques-uns du judaïsme, et alors vous pouvez aisément calculer la distance; un bon nombre du protestantisme libéral, — ainsi nommé parce que libéré de tout dogme positif: Pierre de Lescure, Théodore de la Rive, André de Bavier, Jacques Maritain; la plupart de l'incrédulité pure et simple où ils caressaient soit des fantaisies de dilettante: Paul Claudel, Francis Jammes, Ernest Psychari et tant d'autres; soit diverses utopies sociales: Adolphe Retté, Georges Dumesnil, René Salomé; quand ce n'était pas le rêve anarchiste: Louis Bertrand, Yves Alloz, Georges Valois. Quelques-uns même ne feront pas difficulté d'admettre qu'à l'exemple de Saul de Tarse ils avaient persécuté l'Eglise du Christ.

Les plus à plaindre, les moins convertissables, parmi ces pèlerins de l'illusion et du mensonge, ce sont, à n'en pas douter, les adeptes d'une hérésie ou les engoués d'un système. Mais prenons l'incrédulité pure et simple et essayons de nous représenter l'état d'une âme veuve de toute croyance, errant seule et sans Dieu à travers le monde, *sine Deo in*

hoc mundo. Déjà le croyant qui a délaissé la pratique religieuse, mais qui par la foi est resté en communion avec ses frères, éprouve une sensation d'éloignement, et même de séparation. Il garde cependant l'espoir et il nourrit le projet de revenir à la maison plus tard, quand il n'y aura plus pour le prodigue de glands à ramasser. Et quand ce plus tard aura sonné, il croira revenir lui aussi de fort loin, *e terra longinqua*... Que penser alors de celui qui n'a ni foi ni pratique religieuse, pour qui rien, absolument rien n'existe en dehors de cette planète, et qui n'attend rien après les soixante et quelques années que normalement, il compte y séjourner ! Comme il est loin, même si à l'exemple d'un Pierre Loti, il souffre de son éloignement! Comme il est loin si au contraire il s'accommode de sa situation! Comme il est loin surtout s'il ne connaît rien du catholicisme ou s'il n'en possède que la notion injurieuse colportée par ses adversaires!

Or, de 1880 à 1900, la très grosse majorité des intellectuels de France en était là. « Qu'on se rappelle », écrivait l'un d'eux, après sa conversion, « ces tristes années quatre-vingts, époque du plein épanouissement de la littérature naturaliste. Jamais le joug de la matière ne parut plus affermi. Tout ce qui avait un nom dans la science ou la littérature, était irréligieux, et tous les soi-disant grands hommes de ce siècle finissant s'étaient surtout distingués

par leur hostilité à l'Eglise. A dix-huit, je croyais donc ce que croyaient la plupart des gens dits cultivés de cette époque. Dès mon entrée au lycée, Louis le Grand, j'avais perdu la foi qui me semblait incompatible avec la pluralité des mondes!!! Puis j'avais complètement oublié la religion et j'étais à son égard dans une ignorance de sauvage. Je ne connaissais que par Renan l'histoire de Jésus. . . et sur la foi de cet imposteur, j'ignorais même qu'il se fût dit le Fils de Dieu. Je ne connaissais pas un prêtre. Je n'avais pas un ami catholique. » De la part d'un apologiste cette description nous semblerait une charge. Mais elle émane du converti lui-même, homme de lettres et diplomate de carrière, intelligence d'élite, talent dont on discute certains aspects sans en nier l'extrême richesse: M. Paul Claudel, ambassadeur français à Washington. Comme il est loin, comme il est loin! Comment pourra-t-il s'acheminer de cette région désertique vers la Maison du Père?

Sa conversion fut soudaine, comme lui-même l'a raconté. Le credo est monté subitement à ses lèvres en écoutant à Notre-Dame un chant qu'il apprit plus tard être le *Magnificat*. Tout au plus une lueur de vérité, quelque chose comme une impression physique du surnaturel lui est advenu un jour à la lecture du poète Arthur Rimbaud. Quand il pénétra à Notre-Dame par cet après-midi de Noël

1886, c'était dans l'espoir de trouver dans la liturgie catholique « un excitant approprié et la matière de quelque exercice décadent. » Voilà qui est bien de nature à dérouter toutes les explications naturalistes au sujet des conversions, et en particulier la théorie de William James dans son ouvrage: *L'expérience religieuse*, paru à New-York en juin 1902, répandu ensuite dans le monde entier.

On sait que ce philosophe et ses disciples se livrèrent durant quelques années à une série d'expériences sur de pieux personnages ou des individus qu'ils estimaient les plus représentatifs de l'idée religieuse. Ils eussent préféré évidemment une vraie clientèle de saints. L'un d'eux s'étonnait de ce qu'ayant annoncé à pleines colonnes dans les journaux : *On demande des saints*, aucun personnage de cette catégorie ne se fût présenté! *Of course, we did advertise, we did*, déclarait le lendemain sur un ton désolé ce superbe échantillon de l'américain cent pour cent. Dans cette impossibilité morale d'interviewer des saints vivants on se rattrapait avec les morts, en faisant la critique des écrits de sainte Thérèse ou en fouillant la vie de saint Louis de Gonzague. Il s'agissait d'appliquer strictement à la vie religieuse les procédés et la méthode de la psychologie expérimentale. Or voici le butin de cette incursion relativement au sujet qui nous occupe.

La conversion religieuse serait le résultat d'une

lente incubation opérée dans cette région vague de l'esprit qu'on nomme la subconscience. Là s'élabore à notre insu « tout un monde de pensées en travail », de souvenirs, d'images, de sensations qui cherchent à s'organiser, à se synthétiser, qui finissent par y réussir et par former en nous une sorte de personnalité secondaire: le moi subconscient. Il y a parfois irruption de ces idées, de cette synthèse, au premier étage, dans la conscience claire où il faut que tout immédiatement leur cède la place, ce qui ne va pas sans un certain branle-bas. C'est exactement comme si, au premier mai, les nouveaux habitants d'un logis arrivaient tout meublés avant le départ des anciens locataires. Si les idées bousculées de la sorte et chassées de leur demeure reviennent ensuite à la surface, c'est pour « s'adapter à l'idée neuve qui maintenant vibre et rayonne en nous et pour s'organiser autour d'elle avec tout le contenu de notre esprit. » Et si cette idée neuve qui va désormais régler toute notre activité, est une idée religieuse, et si la transformation a été brusque et profonde, nous sommes en présence d'une conversion.

Mesdames et messieurs, cette théorie a pour but principal et presque avoué d'évincer tout principe surnaturel dans la conversion religieuse et d'assimiler celle-ci à une conversion quelconque, d'ordre politique, économique ou sentimental.

Ainsi, par exemple, cet inévitable dualisme, ce sentiment d'être deux, d'obéir ou de résister à une force étrangère, qu'éprouve tout converti, n'est pas autre chose que la lutte obscure entre le moi conscient et le moi subsconcient, ce dernier étant projeté au dehors par une illusion du sujet. De plus cette idée nouvelle ou qu'il croit nouvelle — la croyance—qui va maintenant dominer toute sa conduite, eh! bien, elle n'est pas nouvelle du tout. Elle est faite d'anciens souvenirs pieux, de débris du passé qui, après avoir longtemps mijoté dans la conscience obscure, ont pénétré dans la conscience claire par mode d'explosion. Cela n'exclut pas tout travail volontaire de la part du néophyte. Mais quand son directeur de conscience lui dit: Fais ton possible et laisse agir la grâce, James, de son côté, lui dira: Fais ton possible et laisse agir ton système nerveux.

Mesdames et messieurs, une description de phénomène, même exacte, n'est pas une explication. Ce qui frappe d'abord dans le système de James, c'est la générosité de la partie descriptive. Le processus, le comment de la conversion y reçoit tout l'espace désirable; mais le pourquoi reste en blanc. Pourquoi tel groupe de pensées fait-il irruption dans la conscience claire, à l'étage supérieure, au lieu de rester dans le sous-sol? Ce philosophe répond que ni l'observateur ni le sujet ne peuvent l'expliquer. Pour-

quoi les idées déjà installées depuis si longtemps cèdent-elles aussitôt la place aux nouvelles venues? On nous répond qu'elles n'étaient là que par la force de l'habitude, l'enlisement de la routine. Mais saint Paul n'était pas un routinier que je sache: c'était un zélateur, un fanatique de la foi judaïque. Il ne respirait que menace et carnage au moment de sa conversion: *adhuc spirans minarum et caedis.*

Mais revenons à Paul Claudel. D'après la description de James, l'explosion de Noël 1886 couvait sous la cendre depuis longtemps. Débris de l'antique croyance, souvenirs et impressions d'un lointain passé religieux étaient là, reliés ensemble comme un fagot et attendant l'étincelle. Sur la provenance de l'étincelle nous avons entendu le psychologue avouer son ignorance. Mais la provenance du fagot m'inquiète au même degré et devrait inquiéter davantage M. Claudel. Celui-ci, vient de nous déclarer en effet, que rien ne subsistait en lui de son antique credo et qu'il était à cet égard « dans une ignorance de sauvage ». A quoi les partisans de James répondent tous en choeur: Ne niez pas, ne niez pas, M. Claudel. Vous ne pouvez pas nier, puisque tout se passait à votre insu dans le sous-sol inexploré de votre conscience subliminale!

J'avoue que ce refrain ne m'enchante guère.

Mesdames et messieurs, le subconscient existe. Les anciens philosophes s'en doutaient bien quelque peu. Seulement, ils l'avaient baptisé d'une autre façon. Avec plus de modestie ils le nommaient, eux, l'inconscient. Et aussi avec quelque semblant de raison: car un subconscient qui s'ignore n'est pas très loin d'être un inconscient. Le subconcient existe, mais c'est verser dans la haute chimère que de lui attribuer un rôle, surtout un premier rôle de convertisseur. Puisque sa fonction consiste à rassembler et vivifier les souvenirs, il aurait eu la partie belle avec des écrivains nés dans la foi ou à l'imagination catholique comme Renan, comme Hugo, comme Loti, comme Barrès. Pourquoi donc a-t-il raté son explosion chez ces individus pourtant au fait de la chose catholique, et réussi avec tant d'éclat chez un Claudel à qui il fallut apprendre ce que c'était que le *Magnificat*. Devant ce simple fait et d'autres qui lui ressemblent, je prétends avec un auteur que non seulement l'argumentation, mais la description même de William James « fait figure d'introduction au néant ».

* * *

Si la conversion de Claudel fut soudaine, dénuée en apparence de toute préparation, chez la plupart des convertis des quinze ou vingt dernières années,

elle a été jusqu'à un certain degré le fruit d'une enquête intellectuelle menée avec vigueur et persistance. « Jusqu'à un certain degré ». J'espère en effet démontrer que cette enquête fut à la fois nécessaire et insuffisante.

Ils sont partis d'un ou plusieurs systèmes dont ils ont éprouvé la fausseté ou la malfaisance en regard du catholicisme. Adolphe Retté et Georges Dumesnil étaient devenus, comme beaucoup d'étudiants de leur génération, les adeptes du socialisme: d'un socialisme à tendance scientifique et mystique. Dumesnil, en simple novice, se contentait de visiter les divers groupements: Retté, lui, se croyait une vocation de chef « désigné pour combattre l'Eglise » et mener le peuple à la neuvième béatitude: la béatitude économique. Dumesnil devint inquiet tout d'abord en s'apercevant que le socialisme, ça consiste à cultiver chez soi, à la première occasion offerte, les erreurs et les vices qu'on a flétris chez les autres. L'inquiétude se changea bientôt en trouble, en désordre, en profond découragement. Retté fut amené par un vulgaire incident de meeting à se poser le doute suivant: *Si pourtant Dieu existait!* A l'issue d'une conférence donnée à Fontainebleau devant un auditoire socialiste, il se voit abordé par quatre individus qui lui demandent à brûle-pourpoint de leur expliquer comment—puisque le monde n'a été créé par personne—les choses ont com-

mencé. Il répond que c'est là un point ténébreux, choquant pour son orgueil, et qu'il a l'habitude de l'écarter dès qu'il se présente à son esprit. Naturellement les interlocuteurs ne se montrent pas des plus satisfaits. « Je pris congé, dit-il, sur des poignées de mains fort molles. Du coup j'avais perdu les neuf-dixièmes de mon prestige. Je ne m'en préoccupais guère, mais je me sentais profondément troublé, et j'éprouvais le besoin de réfléchir seul avec ma conscience. Et il gagne la forêt toute proche où l'attend une véritable agonie avec cependant des « clairières dans le ciel ». Ainsi la douleur, toujours la douleur au début des conversions. Une loi inexorable le veut ainsi.

> Et c'est vraiment, Seigneur, le meilleur témoignage
> Que nous puissions avoir de notre dignité,
> Que cet ardent sanglot qui roule d'âge en âge
> Et vient mourir au bord de votre éternité.

Ainsi avait chanté Beaudelaire. Retté avouera plus tard que Dieu profita de cette crise pour l'investir une première fois. La crise passée, la critique de leur système et l'étude de la religion devint pour lui et Dumesnil une chose infiniment plus intéressante que les assemblées socialistes. Sortis de la mêlée, une suffisante perspective leur permettait de scruter le mouvement socialiste; « mouvement conçu, mené et utilisé par des intellectuels plus ou

moins retors, des gens sans métier, dégoûtés ou même sortis de leur métier, plutôt que mouvement issu du peuple travailleur, agricole ou artisan. En sorte que, par une étrange ironie du système, l'oisiveté régentait le travail et les incompétents dirigeaient les compétents. » Mais quand tout, dans le monde moderne, converge vers l'économique, et quand le dernier rêve économique s'avère ce qu'il est: une chimère à l'usage des bonnes âmes et une exploitation en règle à tous les étages de la société, franchement, que reste-t-il en dehors de l'Evangile? Et si l'Evangile résoud le problème de la destinée sociale, pourquoi celui de la destinée individuelle trouverait-il ailleurs sa solution? Enfin si l'Evangile, séparé d'une interprétation officielle, authentique, n'est qu'une voie nouvelle ouverte à l'illuminisme et à l'anarchie de la pensée, que reste-t-il en dehors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine? Et voici nos deux jeunes socialistes, en vertu d'une logique impitoyable, parvenus au seuil même de l'Eglise.

Vont-ils y entrer? Pas encore. Si la profession de foi s'obtient le plus souvent au bout d'une enquête, elle n'est pas à proprement parler l'aboutissant d'une enquête. Entre l'adhésion théorique et l'adhésion effective, entre l'énoncé: *c'est croyable* et l'affirmation: *je crois*, se produit un point d'arrêt, un hiatus, et je dirais volontiers une panne à

décourager le plus zélé entraîneur, s'il ne le savait d'avance par la théologie et s'il ne comptait exclusivement sur la grâce pour dégager son néophyte. A l'heure où je vous parle, d'ailleurs, Retté et Dumesnil ont franchi le dernier stade: ce sont des adhérents, des croyants et des pratiquants.

* * *

A la même époque, un autre chercheur, d'esprit plus élevé encore et plus subtil, et grand artiste du verbe, Ernest Psychari, petit-fils de Renan, poursuivait une enquête parallèle en écoutant « les voix du désert » et le langage de l'armée. « Le désert est monothéiste », avait déclaré l'ancêtre à double face et à triple menton, pour expliquer la fidélité à travers les âges du peuple juif. Le désert est le temple de la réflexion, voilà tout: et son misérable descendant y cherchait un suprême alibi. C'était avant tout un fervent, un passionné de l'ordre; il avait « la hantise de l'harmonie totale ». « Où trouver, s'écriait-il dans l'angoisse, où trouver une raison d'être, une règle, une loi? Où trouver dans la cité un temple encore debout? » Dans l'armée sans doute; et il s'engage à cette fin. Modèle de soldat, il devient promptement modèle d'officier. Mais d'une part, on voit bien la limite précise où le régime militaire perd son efficacité. La caserne

école de formation, cela est possible en théorie et disons même en pratique: dès qu'on en sort pour entrer de nouveau dans les cadres désorganisés d'une société civile, tout semble à recommencer. D'autre part, tout est lié dans le système de l'ordre. Il faut donc ou rejeter complètement l'autorité et son fondement matériel qui est l'armée, ou bien accepter toute l'autorité, l'humaine et la divine. Et remontant de la sorte, anneau par anneau, la chaîne des autorités, Ernest Psychari découvre l'Eglise et tombe aux pieds du Christ. Hélas! il n'est pas encore dans ses bras. Psychari est un intellectuel de la plus fine trempe: et pourtant nos motifs intellectuels de croire ne lui ont pas donné la foi. Psychari est un franc patriote: et pourtant les exigences du nationalisme n'ont fait qu'amorcer ou accélérer son retour « au parti de ses pères contre son père ». Pour le décider à franchir la suprême étape, il fallut le temps et il fallut la grâce, le plus beau mystère du monde. Réjouissons-nous: car autrement ce retour eut paru équivoque aux gens d'Eglise et même aux gens du siècle. Accepter, comme Charles Maurras, l'ordre établi dans l'Eglise et par l'Eglise, sous prétexte que le Pays se meurt de l'absence d'ordre, accepter une tradition sans exiger le principe vital qui la soutient et qui l'anime, est une démarche de l'esprit illusoire et dangereuse. C'est une conversion par le dehors.

« La religion se présente à nous dans un réalisme intégral qui embrasse et régit tout l'être en mettant d'accord l'ordre du coeur et celui de la pensée et en disciplinant la vie morale du croyant. » Toute conception philosophique ou patriotique s'arrêtant en deçà s'avère impuissante à guider les peuples et à les sauver. « Quand donc, disait Barrès, la majesté de Rome viendra-t-elle donner du style, prêter son caractère éternel à ces frêles peupliers des routes de mon passé! » La mort hélas! devait venir avec effraction ! et bien que la majesté de Rome ait donné du style à ses obsèques, on est fondé à croire que ce converti nationaliste n'a jamais été, comme le fut son jeune émule Psychari, un converti romain.

* * *

Mesdames et messieurs, l'histoire nous démontre, et les derniers événements religieux en Angleterre viennent d'accentuer son témoignage, que ce principe d'autorité dans l'Eglise de Rome a toujours été pierre de scandale ou chemin de lumière pour la majorité des hérétiques ou des purs incroyants. M. André de Bavier, dont je vais maintenant vous entretenir, ayant séjourné en Suisse puis en Angleterre, n'a pas craint d'intituler son récit: *De Genève à Rome par Cantorbéry*. Protestant libé-

ral et fervent moderniste, disciple d'Auguste Sabatier, pour lui la religion avait exclusivement valeur de vie, sans nul rapport avec des croyances positives. « Peu importe notre credo, disait-il, pourvu que nos expériences religieuses soient fortes. » On vit religieusement et cela doit suffire. Ses sentiments vis-à-vis de l'Eglise étaient mêlés. « Le catholicisme imposant un joug de fer sur les esprits, incarnait tout ce que nous détestions. . . Mais, en même temps, j'éprouvais le besoin de me défendre contre lui, car il m'attirait par certains côtés, depuis que je connaissais les anglicans. » Il avait constaté, en effet, à sa grande surprise, que le culte anglican, si rapproché du nôtre, favorisait la vie intérieure. Dans le même temps, son ami Pierre de Lescure, parti du même point: la position libérale, en vertu de laquelle rien ne doit être imposé du dehors, de peur d'amoindrir la personnalité, s'avançait vers la foi romaine, par des voies identiques. Quand ils se rencontrèrent à Paris, en 1912, la question posée était donc celle-ci: « La religion ne serait-elle point liée à des croyances définies? Ne serait-ce point le dogme qui fait palpiter la vie catholique? »... Que faire pour décider? Recourir aux maîtres? « Nous marchions seuls, écrit de Lescure. Le monde clérical nous était suspect. » L'idée leur vint pourtant un jour de consulter une personnalité catholique.

Le révérend Père Sertillanges prêchait alors à

Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Dans la chaire il donne l'impression d'un homme qui professe non pas sa vérité, non pas une vérité, mais la vérité, et qui s'efface devant elle. « Jusque-là, dit encore de Lescure, ceux qui m'avaient servi d'initiateurs, n'avaient pu me donner que leur pensée, leur système. Et leurs contradictions s'entre-choquaient et s'épuisaient dans une stérile indépendance. »

Ceci, mesdames et messieurs, n'a l'air de rien, mais contient toute la raison d'être de l'autorité dogmatique dans l'Eglise, et le caractère de cette autorité. Ces deux hommes seront mûrs pour la conversion, du jour où ils comprendront que l'Eglise, elle aussi, s'efface devant la vérité; qu'elle est la dépositaire et non la fabricante des dogmes. Se soumettre à l'Eglise, c'est donc se soumettre à Dieu et c'est rejeter du même coup l'autocratie, la mainmise et l'oppression des individus à système. Sous la tutelle d'une « religion d'autorité » on échappe au mandarinat des « religions de l'esprit ».

Mais il est temps de conclure. L'enquête intellectuelle de nos convertis les a menés pratiquement à cette déduction: *Ce qu'enseigne l'Eglise catholique est croyable.* Allons-nous le croire? Le croyons nous? Ici le grand obstacle, le gué à traverser. Ici devient nécessaire, indispensable une intervention spéciale de la grâce qui va situer l'enquête et l'enquêteur sur le plan surnaturel. Si vous n'êtes pas

saturés de preuves, écoutez M. Thayer, ministre protestant: « Je voyais clairement que la vérité de l'Eglise romaine est fondée sur des preuves nombreuses et sans réplique; je voyais que ses réponses à tout ce que les protestants lui reprochent sont solides et satisfaisantes, et néanmoins je ne me faisais pas catholique. Il fallut autre chose que des raisons pour me décider. »

Ecoutez cet aveu d'un pur païen : « Je suis intellectuellement persuadé de la vérité du catholicisme; je ne redoute aucun obstacle extérieur, mais j'ai en moi un empêchement obscur, incompréhensible, un manque de je ne sais quoi. » Ecoutez enfin le converti qui a si bien raconté la conversion de saint Augustin et la prétendue conversion de sainte Thérèse, Louis Bertrand. Il se demande s'il convient même de mentionner « la part misérable de collaboration humaine dans une oeuvre où Dieu fait tout l'essentiel. »

Souvent entre deux raisons déterminatives de croire, il arrive que le chercheur soit attiré par la plus faible. Il va de soi, en effet, qu'un philosophe comme Maritain, un sociologue comme Valois ne seront pas conduits à l'évidence externe de nos dogmes de la même façon et pour les mêmes motifs qu'un sentimental comme Henri Ghéon, un imaginatif comme Lucien Puel de Lobel, un esthète comme Paul Claudel. Comment ne pas admirer

ce divin doigté de la Providence qui respecte les antécédents et les assouplit au triomphe de ses desseins. Les convertis n'ont découvert aucun nouveau motif de crédibilité: ils ont expérimenté à leur profit comme au nôtre, la lumière et la force des anciens. De plus *leur cas personnel* est devenu un nouveau motif de croire: ce sont des *témoins de la grâce*.

Où je les trouve admirables, en même temps qu'imitables, c'est quand ils nous enseignent à prier.

M.-A. LAMARCHE, O. P.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Avertissement	9
Un grand chef	15
Trois humoristes canadiens	39
L'action sociale de la femme	85
Pie X le musicien	109
La Société des Nations	159
La littérature des convertis	189

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE
21 SEPTEMBRE 1929
POUR
LA LIBRAIRIE D'ACTION
CANADIENNE-FRANÇAISE
PAR
ARBOUR ET DUPONT LTÉE
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
MONTRÉAL

DANS LA SÉRIE

LES GERBES

Groulx, Lionel
Dix ans d'Action française $1.00

Groulx, Lionel
Notre maître le passé..... 1.00

Frère Mariste
Notre légende dorée (3 vol.) 1.00

Frère Mariste
Histoires canadiennes pour catéchismes (I) 1.00

Bruchési, Jean
Jours éteints 1.00

$1.00

ARBOUR & DUPONT

FEUILLET DE CIRCULATION
DATE DUE

3-3-18-100M-8-52-47143

845.9
O

343080

✓